

Bulletin du Conseil communal

N° 15



Lausanne

Séance du 7 mars 2017 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 7 mars 2017

15^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 7 mars 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

Sommaire**Ordre du jour** 377**Première partie**..... 385**Communication – Dépôt**

Pétition de M^{me} Evelyne Hornung, de M. Raphaël Braissant et consorts en faveur de la construction d'un bâtiment à la rue Fontenailles 21-23 (parcelles 5339 et 5430, CAMAC 164501) pour soutenir l'accès à la propriété à des familles en Ville de Lausanne (1536 signatures)..... 385

Communications

Dépôts de postulats et motions – examen préalable avant annonce au Conseil..... 386

Invitation de l'Union des communes vaudoises. Séance du jeudi 6 avril 2017 sur le système péréquatif vaudois 387

Séance du Conseil communal du 7 mars 2017 – nouvelles demandes d'urgence pour les préavis N^{os} 2016/68, 2016/53 et 2016/57 388

Assainissement et entretien d'installations sportives – ouverture d'un compte d'attente .. 388

Réponse de la Municipalité à la Question n^o 10 de M. Louis Dana, déposée le 17 janvier 2017 « Action équi watt des Services industriels de Lausanne, en association avec Migros Vaud »..... 389

Communications – Dépôts

Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? » 390

Postulat de M^{me} Véronique Beetschen et consorts : « Une plateforme 'last minute' pour l'offre culturelle lausannoise »..... 391

Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police » 391

Postulat de M^{me} Carine Carvalho Arruda et consorts : « Une politique publique pour toutes et tous : analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité entre femmes et hommes » 391

Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui, c'est possible ! » 391

Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Pour une meilleure politique de transfert des supporteurs de football » 391

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts), démissionnaire 391

Question orales 392

Métamorphose Stade de la Tuilière. Construction d'un stade de football. Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2016/68 du 1 ^{er} décembre 2016	398
Rapport.....	421
Discussion	435

Postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir un inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décider, parce qu'elles les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner

Développement photocopié.....	448
Discussion préalable.....	448

Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Voies express vélo et rue cyclables »

Développement photocopié.....	449
Discussion préalable.....	449

Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage »

Développement photocopié.....	450
Discussion préalable.....	451

Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables »

Développement photocopié.....	452
Discussion préalable.....	453

Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour une application mobile contre le harcèlement de rue à Lausanne »

Développement photocopié.....	453
Discussion préalable.....	454

Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour une lutte contre le harcèlement de rue fondée sur l'éducation »

Développement photocopié.....	455
Discussion préalable.....	456

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M^{me} Sophie Michaud Gigon (V), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R25. Postulat de M. David Payot et consorts pour une médiation administrative communale. (CD). NICOLAS TRIPET.
- R26. Postulat de M^{me} Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée ». (CD). ALAIN HUBLER.
- R30. Pétition de M^{me} et M. Carole et Olivier Jaques et consorts (83 sign.) : « Lausanne – Echallens – Bercher (LEB), communes de Lausanne et Prilly. 'Lausanne-Chauderon – Union-Prilly' : nouveau tunnel ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (ALICE GENOUD).
- R31. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Réfrigérateurs en libre-service : réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social ». (EJQ, SCS). ALAIN HUBLER.
- R32. Pétition de M^{mes} Marie-Christine Baume, Mireille Cornaz et consorts (404 sign.) : « Pour sauver la forêt de Bois-Mermet ». (FIM, LEA). COMMISSION DES PETITIONS (LEONORE PORCHET).
- R33. Postulat de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « STOP au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ! » (LEA). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- R34. Préavis N° 2016/45 : Halle du Boscal, route des Corbessières 4 à Lausanne. Mise en conformité de la halle. (LEA). GUY GAUDARD.
- R37. Postulat de M^{me} Éliane Aubert : « Pour étudier l'introduction du coworking dans l'administration communale lausannoise ». (FIM). VALENTIN CHRISTE.
- R47. Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour un tram sans barreau ». (FIM). PHILIPP STAUBER.
- R48a. Postulat de M. Henri Klunge : « Quid d'une monnaie locale à Lausanne ? » (SE, CD).
- R48b. Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local ». (SE, CD). VERONIQUE BEETSCHEN.
- R53. Pétition de M. Guillaume Morand et consorts (6619 sign.) : « Sauvons la forêt du Flon, rampe Vigie-Gonin, non merci ! » (FIM, LEA). COMMISSION DES PETITIONS (PHILIPPE MIVELAZ).
- R55. Préavis N° 2016/67 : Lausanne, capitale olympique. Demande de crédit-cadre. (SCS). JANINE RESPLENDINO.
- R56. Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Après Lausanne capitale olympique, Lausanne capitale verte ? » (CD, LEA). GIANNI-JOHN SCHNEIDER.
- R57. Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des halles nord ». (CD). GIANNI-JOHN SCHNEIDER.
- R58. Préavis N° 2016/53 : Plan de quartier « Valentin – Riant-Mont » concernant les terrains sis en bordure du Valentin entre l'avenue de Riant-Mont, la rue du Valentin et la rue des Glaciers. Abrogation du plan de quartier n° 461 du 22 janvier 1965. (CD). ALAIN HUBLER.

- R59. Préavis N° 2016/57 : Chemin des Sauges 20 à Lausanne – parcelle n° 2449. Cession à la Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher S.A. (CD). PHILIPP STAUBER.
- R60. Postulat de M. Philipp Stauber : « Pour un décompte des frais d'eau équitable, transparent et écologique selon le principe du pollueur-payeur ». (SE). MARLENE VOUTAT.
- R61. Préavis N° 2016/68 : Métamorphose. Stade de la Tuilière. Construction d'un stade de football. Demande de crédit d'ouvrage. (SCS, LEA, CD). JEAN-DANIEL HENCHOZ.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI38. Postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner. (12^e/17.1.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI39. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Voies express vélo et rues cyclables ». (12^e/17.1.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI40. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage ». (12^e/17.1.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI41. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables ». (12^e/17.1.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI42. Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour une application mobile contre le harcèlement de rue à Lausanne ». (12^e/17.1.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI43. Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour une lutte contre le harcèlement de rue fondée sur l'éducation ». (12^e/17.1.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI44. Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (12^e/17.1.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI45. Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (12^e/17.1.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI46. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Subventions communales pour l'achat de vélos et de batteries électriques : stopper la politique de l'arrosoir qui bénéficie aux citoyens aisés ! » (12^e/17.1.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI47. Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d'un journal communal ». (12^e/17.1.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI48. Postulat de M. Guy Gaudard : « 'Métamorphose' de la sécurité, renforçons la police de proximité ! » (13^e/31.1.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI49. Projet de règlement de M. Matthieu Carrel et consorts : « Modification de l'art. 68 du Règlement du Conseil communal ». (13^e/31.1.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI50. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéo-surveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? » (13^e/31.1.17). DISCUSSION PREALABLE.

- INI51. Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Moins de sommets sur le Plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution ». (13^e/31.1.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI52. Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Remonter la pente avec des vélos-cargo électriques à Lausanne ». (13^e/31.1.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI53. Postulat de M. Jacques Pernet demandant à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre « transversal » intitulé « Retombées économiques » dans les préavis et rapports-préavis. (14^e/14.2.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI54. Postulat de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Des grainothèques pour favoriser l'échange et la diversité génétique des plantes cultivées ». (14^e/14.2.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI55. Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (14^e/14.2.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI56. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (14^e/14.2.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI57. Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour que Lausanne rejoigne le Rainbow Cities Network ». (14^e/14.2.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INI58. Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Pour une redynamisation du commerce lausannois ». (14^e/14.2.17). DISCUSSION PREALABLE.
- INTERPELLATIONS
- INT11. Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « Psy payé, sachons prioriser ». (4^e/20.9.16) [EJQ/20.10.16]. DISCUSSION.
- INT15. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Quel avenir pour les ruines de la ferme du Chalet-à-Gobet ? » (5^e/27.10.15) [LEA/17.11.16]. DISCUSSION.
- INT16. Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Quelle est l'implication concrète de la Commune de Lausanne dans la gestion de la compagnie du LEB ? » (14^e/1.3.16) [FIM/17.11.16]. DISCUSSION.
- INT17. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Mise à jour du règlement pour la Municipalité de Lausanne, édition décembre 2010 ». (2^e/23.8.16) [CD, FIM/3.11.16]. DISCUSSION.
- INT18. Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Et maintenant place aux prières dans la rue au cœur de Lausanne ». (3^e/6.9.16) [SE, EJQ/10.11.16]. DISCUSSION.
- INT19. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Sécurité routière : une vidéo de promotion de la sécurité des utilisateurs de l'espace public a-t-elle directement trouvé sa place aux archives de la Ville ? ». (4^e/20.9.16) [SE/10.11.16]. DISCUSSION.
- INT20. Interpellation de M. Romain Felli : « Comment la Ville communique-t-elle son soutien financier ? » (5^e/27.10.15) [FIM/8.12.16]. DISCUSSION.
- INT21. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la Ville ? » (13^e/16.2.16) [FIM/8.12.16]. DISCUSSION.
- INT22. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Le Festival de la Cité a-t-il un cœur ? » (16^e/12.4.16) [CD/24.11.16]. DISCUSSION.

- INT23. Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Assistant de police, policier ou percepteur de taxes, il faut choisir... » (3^e/6.9.16) [SE/15.12.16]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Le collectif R décide, la Ville s'exécute, le contribuable paie la facture ». (4^e/20.9.16) [SiL, SCS/24.11.16]. DISCUSSION.
- INT25. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Les engagements de la police municipale pour les manifestations sportives, c'est une facture salée pour le contribuable ». (4^e/20.9.16) [SE/15.12.16]. DISCUSSION.
- INT26. Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Je cache, tu caches, on cache un migrant... ». (4^e/20.9.16) [SE/15.12.16]. DISCUSSION.
- INT27. Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Délit de faciès : comment la police fait face ? » (7^e/15.11.16) [SE/22.12.16]. DISCUSSION.
- INT31. Interpellation de M. Valéry Beaud : « Quel écoquartier à Malley ? ». (20^e/7.6.16) [LEA, CD, FIM/12.1.17]. DISCUSSION.
- INT32. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'ISOS et les articles du RPGA utilisés par la CDAP pour annuler un permis de construire délivré par la Municipalité, une bonne nouvelle pour le patrimoine bâti lausannois ? » (6^e/1.11.16) [CD/19.1.17]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La grippe aviaire sévit au bord du Léman ! » (7^e/15.11.16) [LEA/19.1.17]. DISCUSSION.
- INT34. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? » (4^e/20.9.16) [CD, FIM, LEA/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT35. Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d'asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu'en pensent les résidents des zones foraines lausannoises ? » (5^e/4.10.16) [SCS/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Insécurité au centre-ville et 'Lôz'anges gardiens' : quid de la police ? ». (5^e/4.10.16) [SE/16.2.17]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l'eau ? » (6^e/1.11.16) [SE/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Romain Felli : « Qui dois-je appeler si ma rue est cassée ? » (6^e/1.11.16) [CD/2.2.17]. DISCUSSION.
- INT39. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Tour Taoua : une somme rondelette encaissée par l'entreprise immobilière Losinger Marazzi ». (6^e/1.11.16) [CD, LEA/2.2.17]. DISCUSSION.
- INT40. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l'émergence du nouveau quartier des Fiches à Lausanne ». (6^e/1.11.16) [EJQ, LEA/7.2.17]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 21.3.17 (18 h et 20 h 30), 4.4.17 (18 h et 20 h 30), 2.5.17 (18 h et 20 h 30), 9.5.17 (18 h et 20 h 30), 23.5.17 (18 h et 20 h 30), 30.5.17 (18 h et 20 h 30), 13.6.17 (18 h et 20 h 30), 14.6.17 (19 h 30), 27.6.17 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 22.8.17 (de 18 h à 20 h), 5.9.17 (18 h et 20 h 30), 19.9.17 (18 h et 20 h 30), 3.10.17 (18 h et 20 h 30), 31.10.17 (18 h et 20 h 30), 14.11.17 (18 h et 20 h 30), 21.11.17 (18 h et 20 h 30), 5.12.17 (18 h et 20 h 30), 6.12.17 (19 h 30), 12.12.17 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 24.5.16 Rapport-préavis N° 2016/35 : Réponse au postulat de M. Gilles Meystre « (É)notourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! ». (LEA, CD). DENIS CORBOZ.
- 7.6.16 Rapport-préavis N° 2016/38 : Aéroport régional Lausanne – La Blécherette. Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB). (CD) ; (4.10.16) postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (CD). JACQUES PERNET.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/39 : Réaménagement des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini. Réponse au postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny « Lausanne amie des enfants à Beaulieu ». (LEA, EJQ, CD). DANIEL DUBAS.
- 23.8.16 Préavis N° 2016/41 : Politique communale en matière de drogues. (SCS, SE). VINCENT BRAYER.
- 23.8.16 Postulat de M^{me} Séverine Evéquoz et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) ». (LEA, FIM). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/44 : Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte ». (FIM). ROMAIN FELLI.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/46 : Postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' ». (CD, SE). ROLAND PHILIPPOZ.
- 4.10.16 Rapport-préavis N° 2016/50 : Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf « Un hommage à M^{me} Françoise Giroud en l'honneur des 100 ans de sa naissance à Lausanne ». (CD). MANUEL DONZE.
- 4.10.16 Rapport-préavis N° 2016/51 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres ». (CD). CLAUDE NICOLE GRIN.
- 1.11.16 Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants ». (FIM). FILIPPO RIVOLA.
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine ». (LEA). MATTHIEU CARREL.

- 1.11.16 Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel ». (LEA). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- 1.11.16 Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres ». (FIM, CD). GERALDINE BOUCHEZ.
- 1.11.16 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). ARNAUD BOUVERAT.
- 1.11.16 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l'action du conseil d'administration de la CPCL ». (CD, FIM). GRAZIELLA SCHALLER.
- 1.11.16 Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public ». (FIM, CD). PHILIPPE DUCOMMUN.
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). DIANE WILD.
- 6.12.16 Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 6.12.16 Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- 6.12.16 Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Un poste de police de quartier au service des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blanc ». (SE). VERONIQUE BEETSCHEN.
- 17.1.17 Postulat de M. Claude Calame : « 30 km/h sur la petite ceinture et dans son périmètre ». (FIM). HENRI RICART.
- 17.1.17 Projet de règlement de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Interdiction de la mendicité à Lausanne. Modification de l'art. 87bis du Règlement général de police ». (SE). LOUIS DANA.
- 17.1.17 Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour un meilleur accès à l'art : une artothèque lausannoise ». (CD). BERTRAND PICARD.
- 17.1.17 Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics ». (LEA). SANDRA PERNET.
- 17.1.17 Postulat de M. Pierre Oberson : « 'This is my street', et quoi encore ? » (SE). DENIS CORBOZ.
- 17.1.17 Pétition de M^{me} Josiane Boegli et consorts (35 sign.) : « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS.
- 17.1.17 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». (SE). QUENTIN BEAUSIRE.
- 17.1.17 Préavis N° 2016/69 : Remplacement de l'application de gestion immobilière OFIGER. (LEA, SCS). VERONIQUE BEETSCHEN.
- 17.1.17 Rapport-préavis N° 2016/70 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ». (CD). ALIX OLIVIER BRIOD.
- 31.1.17 Pétition de M. Benjamin Dwir et consorts (60 sign.) au sujet des modifications du trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade. (FIM). COMMISSION DES PETITIONS.

- 31.1.17 Pétition de l'Association Esprit de Quartier et consorts, par M^{me} Jeanne Rektorik, (1321 sign.) contre la démolition des bâtiments ECA 1809 et 1810 et la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 à Lausanne. (CD). COMMISSION DES PETITIONS.
- 31.1.17 Pétition du Parti libéral-conservateur, par M. Nicola Di Giulio, concernant l'accueil de requérants d'asile à Vers-chez-les-Blanc. (SCS, SE). COMMISSION DES PETITIONS.
- 14.2.17 Préavis N° 2017/1 : Création d'un Terrain d'aventure au sud-ouest de la ville de Lausanne, quartiers de Malley–Montelly–Bourdonnette. Demande de crédit d'ouvrage. (EJQ, LEA, SCS). VINCENT BRAYER.
- 7.3.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « Rovéréaz–Fauvette : allégeons les contraintes ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- 7.3.17 Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). STEPHANE WYSSA.
- 7.3.17 Motion de M. Pierre Ethenoz et consorts : « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables ». (FIM). MATTHIEU CARREL.
- 7.3.17 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). SARAH NEUMANN.
- 7.3.17 Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées ». (EJQ). HENRI RICART.
- 7.3.17 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? » (FIM). VERONIQUE BEETSCHEN.
- 7.3.17 Préavis N° 2017/2 : Stratégie et plan d'action en faveur de la sécurisation des itinéraires cyclables et piétonniers. Demande de crédits de réalisation. (FIM). VINCENT ROSSI.
- 7.3.17 Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). THERESE DE MEURON.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 26.4.16 Interpellation de M. Gianni John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? » (17^e/26.4.16) [CD, SE]. DISCUSSION.
- 4.10.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5^e/4.10.16) [FIM]. DISCUSSION
- 4.10.16 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ? ». (5^e/4.10.16) [SE]. DISCUSSION.
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD]. DISCUSSION.

- 15.11.16 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Manifestation ‘Champions !’, une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! » (7^e/15.11.16) [SCS]. DISCUSSION.
- 15.11.16 Interpellation de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7^e/15.11.16) [SCS, EJQ]. DISCUSSION.
- 15.11.16 Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Carte *Cultissime*, un bon outil méconnu ? » (7^e/15.11.16) [CD]. DISCUSSION.
- 15.11.16 Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Tags à la frontière de l’œuvre d’art et du gribouillis ! Alors que l’artiste rit, le propriétaire d’immeuble pleure ! » (7^e/15.11.16) [FIM]. DISCUSSION.
- 6.12.16 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture ‘irrévérencieux et choquants’ : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? » (9^e/6.12.16) [CD]. DISCUSSION.
- 17.1.17 Interpellation de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Mobilité douce : plus de places de parc ! » (12^e/17.1.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 17.1.17 Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Fraude à l’aide sociale et expulsion du territoire : mise en œuvre lausannoise ». (12^e/17.1.17) [SCS]. DISCUSSION.
- 31.1.17 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Les feuilles mortes se ramassent à la pelle et à la souffleuse ». (13^e/31.1.17) [LEA]. DISCUSSION.
- 31.1.17 Interpellation de M^{me} Véronique Beetschen et consorts : « La Ville veut-elle faciliter l’accès aux cartes journalières CFF délivrées par la Commune (Flexi-Card) ? » (13^e/31.1.17) [CD]. DISCUSSION.
- 31.1.17 Interpellation de M^{me} Aude Billard : « Mise en place d’un système de tickets et de places d’attente aux centres clientèle des transports lausannois ». (13^e/31.1.17) [CD]. DISCUSSION.
- 31.1.17 Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial ». (13^e/31.1.17) [SCS]. DISCUSSION.
- 31.1.17 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Contrôle des taxis par la Ville : réglementer c’est bien, contrôler que ces règlements soient respectés, c’est mieux ! » (13^e/31.1.17) [SE]. DISCUSSION.
- 31.1.17 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Après le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, combien de projets d’accueil de migrants sont-ils en discussion avec l’EVAM ? » (13^e/31.1.17) [SCS]. DISCUSSION.
- 31.1.17 Interpellation de M. Henri Ricart : « Parcs d’aventure ou d’attraction éphémères en ville : améliorer l’efficacité des moyens mis à la disposition des jeunes familles et de leurs enfants ». (13^e/31.1.17) [EJQ]. DISCUSSION.
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philippon et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! » (13^e/31.1.17) [SE]. DISCUSSION.
- 14.2.17 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Risque-t-on de voir le sous-sol lausannois s’effondrer ? » (14^e/14.2.17) [SiL, LEA]. DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Claude Calame, Manuel Donzé, Romain Felli, Jean-Pascal Gendre, Françoise Longchamp, Fabrice Moscheni, Laurence Mundinger-Jaccard, Sarah Neumann, Thanh-My Tran-Nhu.

Membres absents non excusés : M^{mes} et M. Muriel Chenaux Mesnier, Philippe Miauton, Céline Misiego, Sandra Pernet.

Membres présents 87

Membres absents excusés 9

Membres absents non excusés 4

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication – Dépôt

Pétition de M^{me} Evelyne Hornung, de M. Raphaël Braissant et consorts en faveur de la construction d'un bâtiment à la rue Fontenailles 21-23 (parcelles 5339 et 5430, CAMAC 164501) pour soutenir l'accès à la propriété à des familles en Ville de Lausanne (1536 signatures)

Lausanne, le 21 février 2017

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une pétition signée par 1536 citoyennes et citoyens soutenant le projet de construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 (parcelles 5339 et 5340, CAMAC 164501) et par là même faisant valoir l'intérêt de familles désirant accéder à la propriété en ville de Lausanne.

La construction permettrait de créer 20 appartements, d'ores et déjà promis/vendus en propriété par étage à des familles à grande majorité lausannoises. La vitesse record avec laquelle tous les appartements ont trouvé preneur et le nombre de personnes en liste d'attente attestent du vif intérêt de nombreuses familles voulant acquérir leur logement en ville de Lausanne.

Cette pétition est une réponse à celle déposée par l'association « Esprit de Quartier » au mois de janvier. Son but n'est nullement de verser dans une querelle d'opinions mais de démontrer que la population présente des avis divergents. Nous avons d'ailleurs volontairement souhaité ne pas mêler la presse à notre action afin de ne pas alimenter la polémique.

Par conséquent, nous remercions la Municipalité de bien vouloir tenir compte de ces éléments lorsqu'elle sera amenée à se déterminer sur notre demande de permis de construire et la commission des pétitions lorsqu'elle débatera des différentes opinions exprimées.

Vous remerciant de l'attention portée aux lignes qui précèdent et dans l'espoir que notre requête rencontre votre approbation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Evelyne Hornung

Franca et Raphaël Braissant

Texte de la pétition

Initiateurs : habitants actuels et futurs des Fontenailles 21 et 23

Pétition

Pour soutenir l'accès à la propriété à des familles en ville de Lausanne

La mise à l'enquête publique pour l'obtention d'un permis de construire d'un immeuble de 20 appartements à la rue des Fontenailles 21 et 23 a fait l'objet d'oppositions parvenues au service de l'urbanisme ainsi que d'une pétition adressée au Conseil communal.

Pour rappel, le taux des logements vacants proposés à la location durable ou à la vente dans l'agglomération lausannoise est le plus faible de Suisse et la pénurie récurrente de logements touche une large palette de la population.

L'immeuble projeté respecte tous les règlements et le plan d'affectation en vigueur sans aucune dérogation. Il s'inscrit pleinement dans le programme de législature 2016-2021 qui soutient une densification respectueuse. La vitesse record avec laquelle tous ses appartements ont trouvé preneur atteste du niveau accessible du prix de vente pratiqué.

Soucieux de soutenir un projet qui apporte une réponse, même si limitée, à un réel besoin éprouvé par un grand nombre de familles lausannoises, nous prions la Municipalité de bien vouloir accorder l'autorisation de construire le bâtiment projeté sur les parcelles 5339 et 5340 et sollicitons du Conseil Communal son soutien à toute initiative de la Municipalité tendant à faciliter l'accès à la propriété en Ville de Lausanne à un prix abordable, notamment pour les familles de la classe moyenne.

Cette pétition peut être signée par toute personne intéressée étranger(e)s et mineur(e)s y compris.

A renvoyer ou déposer à Raphaël Braissant, Rue des Fontenailles 21, 1007 Lausanne

Communication

Dépôts de postulats et motions – examen préalable avant annonce au Conseil

Lausanne, le 2 mars 2017

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Comme vous le savez, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les communes, le Bureau est tenu de procéder à un examen de recevabilité de toutes les initiatives déposées. Lors de l'introduction de cette procédure, le Bureau avait décidé que, pour être annoncée au début d'une séance du Conseil, une initiative devait être déposée au plus tard 7 jours avant, dans l'après-midi qui précédait la séance du Bureau.

Après une année, cette procédure avait été assouplie en permettant un dépôt jusqu'à 17h59 au soir de la séance et une annonce de ces dépôts de dernière minute en 2^e partie de séance. Après expérience, il s'avère que l'examen de recevabilité est compliqué à mener correctement pendant la 1^{re} partie de séance.

C'est pourquoi, **à partir du 21.03.2017**, le Bureau a décidé de revenir à la première pratique, à savoir le dépôt de toute initiative avant la séance du Bureau pour que l'examen puisse être effectué correctement et que le dépôt puisse être formellement annoncé la semaine suivante en séance du Conseil.

Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, nos salutations les meilleures.

Bureau du Conseil communal de Lausanne

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Invitation de l'Union des communes vaudoises
Séance du jeudi 6 avril 2017 sur le système péréquatif vaudois

UNION DES  COMMUNES VAUDOISES | soirée d'information |

Péréquations financières

Comment fonctionne le système péréquatif vaudois ? Quels sont les changements prévus jusqu'en 2019 ? Quelles sont les conséquences du refus de la RIE III sur la péréquation ?

Venez participer à notre soirée d'information sur le système péréquatif vaudois, vous aurez l'occasion de poser vos questions et mieux comprendre ce sujet complexe. Nos soirées d'information sont destinées aux membres des exécutifs communaux, aux membres des conseils et au personnel de l'administration communale.

Animée par **M. Gianni Saitta**, Conseiller en stratégie et gestion financières publiques à l'UCV.

Jeudi 6 avril 2017 de 18:30 à 20:30 à Savigny

[Détails et inscriptions](#) (participation gratuite)

N'hésitez pas à transmettre ce courriel aux membres de votre Conseil.

Union des Communes Vaudoises

Av. de Lavaux 35 CP 481 1009 Pully T : +41 21 557 81 30 F : +41 21 557 81 31 ucv@ucv.ch	Conseil en stratégie et gestion financières publiques Gianni Saitta +41 21 557 81 37 gianni.saitta@ucv.ch
Secrétaire générale Brigitte Dind +41 21 557 81 32 brigitte.dind@ucv.ch	Service juridique Isabelle del Rizzo Isabelle Gattlen +41 21 557 81 38 juristes@ucv.ch

© UNION DES COMMUNES VAUDOISES [Se désinscrire](#)

Communication

Séance du Conseil communal du 7 mars 2017 – nouvelles demandes d’urgence pour les préavis N^{os} 2016/68, 2016/53 et 2016/57

Lausanne, le 17 février 2017

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les nouvelles demandes d’urgence suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge :

Préavis N° 2016/68 – SCS : Métamorphose – Stade de la Tuilière – Construction d’un stade de football – Demande de crédit d’ouvrage.

Motif : Le Stade olympique de la Pontaise ne répond plus aux exigences fixées par les instances faitières nationales et internationales de ce sport. Le stade de la Tuilière, objet du préavis N° 2016/68, répondra à ces exigences et sera homologué selon les normes de l’Association suisse de football (ASF) et celles de l’Union européenne des associations de football (UEFA). A ce jour, le LS – Vaud foot S.A., la société en charge du FC Lausanne-Sport, bénéficie d’une dérogation de l’ASF valable jusqu’en 2019 compte tenu de la construction du nouveau stade de la Tuilière. Afin de respecter le délai fixé par la dérogation, il est impératif que les travaux débutent en juin 2017.

Préavis N°2016/53 – CD : Plan de quartier « Valentin – Riant-Mont » concernant les terrains sis en bordure du Valentin, entre l’avenue de Riant-Mont, la rue du Valentin et la rue des Glaciers – Abrogation du plan de quartier N° 461 du 22 janvier 1965.

Motif : La révision du plan de quartier permettra la création de huit nouveaux logements dans les gabarits actuels des deux tours, permettant ainsi une rationalisation des espaces actuellement perdus, bienvenue en période de pénurie de logement.

Préavis N°2016/57 – CD : Chemin des Sauges 20 à Lausanne – parcelle n° 2’449 – cession à la Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher S.A..

Motif : Les travaux de rénovation de la maison des Sauges 20 cédée au LEB doivent impérativement commencer au plus tard en mai 2017 pour que la bénéficiaire puisse y emménager dès septembre 2017 ce qui permettra d’entreprendre les travaux de démolition de la maison de l’avenue d’Echallens 143 de manière à respecter le planning des travaux que prévoit le LEB pour la mise en tunnel de la ligne de chemin de fer. L’urgence requise permettra de mettre en route la planification du chantier de rénovation de manière à respecter les délais évoqués.

Nous vous remercions par avance de l’attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d’agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Assainissement et entretien d’installations sportives – ouverture d’un compte d’attente

Lausanne, le 9 février 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Un grand nombre des installations sportives lausannoises nécessitent des travaux de remise en état et d’assainissement pour assurer la sécurité des usagers ou maintenir leur

disponibilité. Le nombre, la nature et le degré d'urgence des travaux ne permettent ni de les inclure dans le budget ordinaire de fonctionnement du Service des sports, ni de présenter un préavis particulier à chaque objet. Le crédit-cadre, en raison de sa souplesse, présente l'outil idéal pour ce type de demande. Le prochain crédit-cadre, inscrit au plan des investissements 2016-2024, prévoit un montant de CHF 3 millions et doit permettre, entre autres, d'assainir plusieurs installations dont les travaux d'entretien ont été plusieurs fois différés.

Afin d'établir la liste définitive des travaux à entreprendre et disposer d'une estimation de leurs coûts basée sur des devis, il est nécessaire de procéder à des études et, pour ce faire, de mandater plusieurs bureaux d'ingénieurs spécialisés. Les frais d'étude (honoraires, sondages, travaux particuliers et analyses) sont estimés par le Service des sports à CHF 150'000.-. Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera demandé au Conseil communal en 2017.

Pour couvrir les honoraires des mandataires chargés de ces études, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 23 juin 2016, d'ouvrir un compte d'attente de CHF 150'000.-.

Consultée conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 31 août 2016.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 10 de M. Louis Dana, déposée le 17 janvier 2017
« Action équiwatt des Services industriels de Lausanne, en association avec Migros Vaud »

Lausanne, le 16 février 2017

Rappel

Les Services industriels de Lausanne, en association avec Migros Vaud, ont reconduit cette année l'action équiwatt. Cette dernière propose de vendre des ampoules LED à la moitié de leur prix habituel le jour de la veille de Noël. On peut se féliciter de cette action puisque ce type d'ampoules permet de diminuer efficacement la consommation d'électricité et, partant, d'économiser plusieurs dizaines de francs par année pour les ménages. On ne peut en revanche que s'étonner de la liste des commerces qui proposent cette offre. Ces derniers sont situés à Etoy, Crissier, Renens et Aigle, soit dans des zones commerciales relativement éloignées et conçues pour être principalement accessibles en voiture. Même s'il semble peu vraisemblable que des consommateurs effectuent un déplacement dans les commerces susmentionnés pour acheter uniquement des ampoules LED, cela est néanmoins un mauvais signal du point de vue de la mobilité douce et du soutien du commerce local. Dès lors, si l'action équiwatt devait être reconduite pour les prochaines veilles de Noël, la Municipalité pourrait-elle faire en sorte que cette offre soit disponible dans des commerces du centre-ville de Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

Le programme d'efficacité énergétique équiwatt (www.equiwatt.ch). financé dans un premier temps pour une phase pilote de trois ans (rapport-préavis N° 2014/65 « *Eléments de stratégie et de planification énergétique - réponse à six postulats* »), a démarré en

janvier 2016. Il est financé par le fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) et par des montants obtenus auprès de Prokilowatt, qui gère l'aide financière de la Confédération aux projets d'efficacité énergétique. L'objectif d'équiwatt est de soutenir et d'inciter les particuliers, les entreprises, les gérances et les collectivités publiques à diminuer leur consommation énergétique.

Le périmètre géographique du programme est, hormis pour l'action « distributeur efficace », limité à la zone de desserte électrique au détail des SIL (Lausanne, Epalinges, Jouxens-Mézery, Saint-Sulpice, Le Mont-sur-Lausanne et Prilly).

Comme le mentionne M. Louis Dana, l'action « distributeurs efficaces » vise à promouvoir les LED avec les acteurs de la grande distribution. Une première action test a été menée fin juin 2016 avec Migros-Vaud, au centre Métropole Lausanne, qui s'est révélée être un succès. Migros-Vaud a donc adopté le principe de la « semaine equiwatt » et a souhaité en faire bénéficier tous les MMM du canton (Lausanne Métropole, Aigle, Crissier, Romanel et Yverdon). Une « semaine equiwatt » a déjà eu lieu dans les MMM vaudois du 26 septembre au 1^{er} octobre 2016.

Pour pouvoir sortir du périmètre equiwatt, contact a été pris avec la Direction cantonale de l'énergie (DIREN), ainsi qu'avec les gestionnaires de réseau sur les territoires desquels les MMM sont implantés. La DIREN et la plupart des gestionnaires de réseau ont accepté de prendre en charge le financement de l'action hors de la zone equiwatt - la responsable du programme equiwatt continuant à assurer la coordination de l'ensemble.

Migros-Vaud a également souhaité proposer un jour spécial equiwatt dans son calendrier des actions de l'Avent. Elle a retenu le 24 décembre 2016, pour une action uniquement dans ses magasins Micasa à Etoy, OBI à Renens, OBI à Aigle et Do-it Migros à Crissier. Aucune action n'a donc eu lieu à Lausanne à cette occasion. Si une telle action devait être reconduite, equiwatt ne serait pas en mesure de modifier ce choix et ne souhaite pas réfréner l'intérêt de Migros-Vaud et des autres partenaires impliqués dans les actions hors-les-murs et qui en assurent le financement. Il faut toutefois souligner que les Lausannois ont déjà eu l'occasion à deux reprises de bénéficier de l'action equiwatt au centre Migros Métropole.

Le partenariat avec Migros-Vaud a fait connaître equiwatt hors de son périmètre habituel et permis de mobiliser, sur proposition de la DIREN, d'autres acteurs vaudois autour d'une action d'efficacité énergétique, ce qui est réjouissant.

La prochaine « semaine equiwatt » d'action sur les LED aura lieu du 27 février au 4 mars 2017 dans tous les MMM du canton, y compris donc au Migros Métropole de Lausanne, ainsi que dans les quatre magasins vaudois de Jumbo (Bussigny, Montagny-Yverdon, Chavannes-de-Bogis et Vevey), qui testent ainsi une première collaboration avec equiwatt.

Il revient aux distributeurs partenaires de décider où aura lieu l'action selon leur politique interne. Toutefois, equiwatt ne participe financièrement qu'aux actions qui sont menées sur le territoire de la zone de desserte électrique des SIL.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? »

Lausanne, le 3 mars 2017

(Signé) *Henri Klunge*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Véronique Beetschen et consorts : « Une plateforme ‘last minute’ pour l’offre culturelle lausannoise »

Lausanne, le 6 mars 2017

(Signé) *Véronique Beetschen et 2 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l’instauration d’un reçu à l’occasion de chaque interpellation de police »

Lausanne, le 7 mars 2017

(Signé) *Pierre Conscience et 4 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Carine Carvalho Arruda et consorts : « Une politique publique pour toutes et tous : analyse budgétaire en termes de genre et d’égalité entre femmes et hommes »

Lausanne, le 7 mars 2017

(Signé) *Carine Carvalho Arruda et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui, c’est possible ! »

Lausanne, le 7 mars 2017

(Signé) *Manuel Donzé et 2 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football »

Lausanne, le 7 mars 2017

(Signé) *Louis Dana et 4 cosignataires*

Election complémentaire d’un membre à la Commission permanente de politique régionale en remplacement de M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts), démissionnaire

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – J’ai le grand plaisir d’annoncer la candidature de M^{me} Alice Genoud. Alice Genoud a un bachelor en science politique de l’Université de Lausanne et également de l’Università de la Sapienza, à Rome. Elle est détentrice d’un master en urbanisme et en géographie de l’Université de Lausanne et elle est une grande

spécialiste du développement durable. Elle est très motivée à rejoindre cette commission. Nous vous recommandons vivement son élection.

Est élue : M^{me} Alice Genoud, sans avis contraire et sans abstention.

Question orales

Question

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Nous avons appris par la presse locale qu'un groupe de citoyens, se faisant appeler « La Maraude » et venant en aide aux personnes précarisées dans la rue en fournissant des victuailles et des habits chauds, a apporté son aide à un certain nombre d'individus, dont notre municipal de la sécurité considère qu'ils sont des, je cite : « dealers, qui ne sont pas précarisés, contrairement à d'autres individus ». Face à cette situation, deux approches semblent possibles. La Municipalité entend-elle tout mettre en œuvre pour combattre de manière déterminée le deal de rue ou, au contraire, à l'instar de ce qui se fait à Genève à l'initiative de M. Maudet, homologue cantonal genevois de M. Hildbrand, et d'ailleurs son collègue de parti, régulariser de facto ces individus, dont beaucoup sont en situation notoirement irrégulière dans notre pays ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je n'ai pas tout à fait compris la question. Je m'efforcerai néanmoins d'amener un certain nombre de précisions. Je le dis d'emblée, je parle en coordination avec M. Tosato.

Je rappelle tout d'abord qu'il s'agit d'une organisation privée ; je ne connais pas la forme juridique de ce groupement, mais il s'agit d'une organisation privée qui ne bénéficie d'aucun soutien. Dans la majorité des cas, il n'y a pas de soutien public, ni communal ni cantonal, à leurs actions de générosité, dont on peut évidemment s'interroger sur les buts et l'utilité. Il n'y a pas non plus d'aide indirecte à ce groupement.

Comme cela a été dit, nous faisons face à un certain nombre de remarques du voisinage, qui s'étonne du choix des bénéficiaires de la générosité – et on peut évidemment partager cet étonnement – et non pas de l'action générale de ce groupement, et plus précisément de l'action de ce groupement à certaines heures, plutôt vers 23 h, à la place Chauderon, par rapport à leurs objectifs affichés, qui est de s'intéresser aux plus précarisés, qui ne bénéficient pas de l'aide ou d'autres soutiens sociaux dans cette ville. Cela n'empêchera pas la police d'agir sur cette place, comme ailleurs, avec des modalités différentes en fonction des heures et des effets qu'elle entend produire pour réprimer le trafic et pour assurer la tranquillité publique.

Nous avons des contacts, et nous aurons encore des contacts, pour voir comment questionner les personnes qui font preuve d'une générosité qui ne fait pas totalement sens, de notre point de vue, à cette heure-là et à cet endroit, par rapport aux objectifs généreux qu'elle affiche d'aide aux plus précarisés. Il existe de nombreux organismes actifs, soutenus et faits par des professionnels, qui sont néanmoins toujours d'accord de bénéficier de soutiens volontaires, ponctuels ou plus durables. On peut que regretter que ce soit dans le domaine sécuritaire, comme on l'a vu avec un groupement genevois en uniforme non réglementaire, ou que ce soit dans le domaine social, que l'on ne s'appuie pas plus sur les compétences des professionnels.

Pour répondre plus précisément à votre question et au lien que vous faites avec les régularisations pratiquées par le conseiller d'Etat Maudet à Genève, il s'agit d'une décision du Conseil d'Etat genevois. Cela appelle de l'application de marges de manœuvre cantonales que la Ville n'a pas. Il n'y a donc pas de lien entre l'activité du groupement « La Maraude », l'activité policière, jugée plus ou moins conforme à vos objectifs politiques, et les agissements qui ont lieu à Chauderon à différents moments de la journée.

Question

M. Henri Klunge (PLR) : – Ma question s’adresse à la municipale, M^{me} Germond. Depuis plus d’une semaine, de l’affichage sauvage est apparu à la route de Chavannes, sur la Commune de Lausanne. Sachant que l’affichage sauvage est interdit sur le territoire communal, les services communaux sont-ils au courant de cet état de fait et, si oui, cela signifie-t-il que l’affichage sauvage est maintenant toléré sur notre commune ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – L’information n’est pas parvenue jusqu’à moi. Je ne peux donc pas vous informer, ni vous dire si les services sont au courant ou non. Je vais me renseigner et vous rendre réponse dans un deuxième temps.

Question

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je m’adresse au directeur des Services industriels lausannois, M. Pidoux. Cette question suit plusieurs articles de presse parus à propos du fait que la Ville de Renens avait décidé de fonder une bourse solaire communale. Ce n’était pas une action isolée, puisque d’autres villes de Suisse l’avaient déjà fait avant elle, notamment la Ville de Neuchâtel et une coopérative solaire à Saint-Gall.

Pour rappeler rapidement le principe, cela part du constat que les locataires et les personnes qui ne sont pas propriétaires de leur logement sont souvent dans l’incapacité d’investir dans de l’équipement solaire photovoltaïque. Ces coopératives ont pour but de permettre l’investissement commun sur ce type d’installation dans le bâtiment même ou dans un autre bâtiment. On a aussi antérieurement appris par la presse que la Ville de Lausanne avait envie de développer un modèle analogue. Ma question concerne cet état de fait. J’aimerais que M. Pidoux nous informe, si possible, sur l’état d’aboutissement de ce projet à Lausanne et sur la forme que prendrait celui-ci.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Cette question me replonge dans un passé assez lointain, puisque la Ville de Lausanne avait une bourse solaire il y a fort longtemps, qui consistait essentiellement à proposer à des consommateurs lausannois, orientés nouvelles énergies renouvelables, d’acheter des kilowattheures à un prix supplémentaire, qui correspondait à l’époque au prix de revient du kilowattheure solaire. Sauf erreur, c’était 1 franc le kilowattheure, c’est-à-dire à peu près quatre fois plus cher que les prix facturés ordinairement.

Cette bourse solaire lausannoise a disparu au moment où nous avons mis en place les tarifs « nativa® » et « nativa®plus ». D’une certaine manière, les consommateurs lausannois qui étaient intéressés par la bourse solaire ont été invités à basculer sur le courant « nativa®plus », qui remplissait à peu près les mêmes fonctions.

Cela étant, la question de la bourse solaire ou d’un produit plus orienté coopérative que la bourse solaire, qui est simplement l’achat à un prix majoré, est évidemment importante. Nous avons lancé le produit « solanne », présenté ces jours au Salon Habitat et Jardin, qui permet à des propriétaires privés d’avoir une installation solaire sur leur toit – évidemment, cela concerne les propriétaires privés.

La Ville de Lausanne comprend à peu près 8000 bâtiments, et peut-être un millier correspond à l’habitat résidentiel de propriétaires qui habitent leur maison et qui peuvent avoir du courant solaire pour leur propre consommation. On voit que, pour les 7000 bâtiments restants, il faut trouver un autre modèle. Nous travaillons effectivement à un modèle plus coopératif. Néanmoins, on est dans un pays qui garantit la propriété privée, donc il faudra bien que l’on s’adresse au propriétaire du bâtiment pour qu’il soit d’accord d’installer des panneaux solaires sur son toit. Mais il y a effectivement un modèle à trouver, soit avec les gérances, soit avec les propriétaires ou, plus ou moins directement, avec les locataires. Nous travaillons sur cela et je pense que d’ici l’automne, nous aurons

de bonnes nouvelles à vous donner, soit concernant une coopérative lancée par la Ville de Lausanne, soit sur une association de Lausanne et des coopérateurs.

Question

M. Robert Joosten (Soc.) : – Ma question s’adresse à M^{me} la municipale Natacha Litzistorf. A l’angle de la rue Mauborget et de la place Bel-Air, un emplacement stratégique au centre-ville, l’ancien bâtiment de la BCV est à l’abandon depuis de nombreuses années. Derrière lui, le bâtiment de la rue Mauborget 5 à 7 a été en partie démoli il y a plusieurs années. Les barrières de chantier cachent un trou béant, mais le chantier semble à l’arrêt depuis quelques années. A l’époque, un nouveau centre commercial était prévu dans ces bâtiments. La Municipalité de Lausanne sait-elle si le chantier va reprendre et si le centre commercial est toujours d’actualité ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Il faut d’abord préciser la date de la démolition. Vous avez raison, cela fait un moment que cet édifice a été démoli, en mars 2011, et il a laissé un trou béant derrière les façades. Vous avez également raison de dire que ce chantier dure pour plusieurs raisons.

Il y a eu d’abord un contexte géologique complexe. Si l’on se souvient bien, il y a eu des problèmes avec le m2 du côté de la place Saint-Laurent. Ici, c’est un peu le même contexte géologique, ce qui complexifie les travaux qui découlent de cette démolition et de la reconstruction.

Il y a eu également un premier arrêt de chantier dû aux recours du voisinage, qui lui a fait prendre encore une année supplémentaire. Un deuxième arrêt de chantier était lié à la construction d’un deuxième sous-sol, qui n’avait pas été prévu dans le permis de construire. Il a fallu donc arrêter le chantier, demander un nouveau permis ou un complément pour le permis de construire, ce qui a encore allongé le délai.

A ce jour, on est à bout touchant avec les travaux de génie civil, et le dossier est maintenant du côté de l’administration. Il est passé, depuis un moment déjà, du Service d’urbanisme au Service d’architecture, qui suit le chantier pas à pas. C’est vrai qu’il va lentement, mais il va sûrement. On m’a assuré que la sécurité était bien suivie. On a donc bon espoir qu’il continue à avancer lentement, mais sûrement.

Question

M^{me} Léonore Porchet (Les Verts) : – Je demande à notre secrétaire de projeter une image. Ma question s’adresse à M^{me} la municipale en charge des questions d’affichage dans l’espace public. A la veille de la Journée internationale des droits des femmes, force est de constater qu’on utilise toujours autant l’image des femmes, surtout nos seins et nos fesses, comme vous pouvez le voir ici, avec cette publicité qui revient très régulièrement à Lausanne, pour vendre des voitures, des hamburgers et du vin, et à peu près n’importe quoi d’autre.

Cette publicité sexiste, qui transforme les femmes en objets, pose de nombreux problèmes éthiques quant au respect de la dignité humaine, mais aussi plus directement pour les rapports entre femmes et hommes, et pour l’image que les filles et les femmes ont d’elles-mêmes. Comme nous le voyons déjà maintenant, et comme nous en avons été témoins il y a deux semaines, ce sexisme est aussi présent ici, dans notre hémicycle, lorsque, lors de notre précédente séance, nos collègues de droite ont hué notre collègue Misiego pour avoir mentionné ce sexisme dans la publicité.

Au-delà de son indignité, ce comportement me donne l’occasion de demander à la Municipalité des nouvelles de la commission chargée de l’examen des publicités dans l’espace public. En 2013, en réponse à notre collègue Lapique, la Municipalité avait annoncé que cette commission n’avait interdit aucune publicité depuis l’application de sa

nouvelle grille de lecture. Je souhaite savoir si c'est toujours le cas et comment travaille cette commission.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, il y a deux législatures, notre ancienne collègue Evelyne Knecht a déposé une motion, ancienne version, sur cette thématique. Suite à son dépôt, une commission a été instaurée. Elle a siégé de 2008 à 2010-11 et a rédigé, à l'intention de la Municipalité, des recommandations, et surtout un avenant à la convention avec la société d'affichage qui a obtenu la concession d'affichage en ville.

L'avenant à cette convention stipule qu'il faut solliciter l'avis de la direction en charge de l'affichage public et, cas échéant, de la Municipalité, en cas de doute sur le contenu sexiste ou choquant d'une affiche. Cette commission avait pour but de rédiger ces recommandations ; elle a été dissoute en 2012, une fois sa mission accomplie, et votre Conseil en a été informé.

Cette commission n'est donc plus en fonction depuis 2012, puisque l'avenant à la convention a été passé directement avec la société d'affichage qui doit, conformément à la convention, soumettre à la direction en charge de l'affichage public les affiches potentiellement sexistes ou choquantes. La décision doit se baser sur des critères qui ont été définis par la commission et, en cas de doute, la Municipalité tranche.

En l'occurrence, concernant l'exemple donné, la société d'affichage n'a pas jugé utile de transmettre cette affiche à la direction, et la direction ne l'a pas soumise à la Municipalité. C'est peut-être quelque chose à reprendre avec la société d'affichage. Depuis le début de la législature, une seule affiche m'a été soumise, et je l'ai soumise à son tour à la Municipalité, qui a autorisé l'affichage.

Question

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Ma question s'adresse à M. Hildbrand en tant que responsable de l'économie. Il y a quelques semaines, nous avons eu un débat sur le projet d'une grande multinationale d'ouvrir un espace commercial au Flon pour promouvoir un nouveau système de tabac chauffé. Durant ce débat, monsieur le municipal, vous vous êtes abrité derrière la liberté de commerce pour justifier une inaction et une passivité dans ce dossier, et pour ne pas prendre en compte les motifs de santé publique qui auraient permis, peut-être, de limiter la présence de ce nouveau commerce au Flon, ou en tout cas sur l'espace public.

Le Canton a récemment décidé d'appliquer un principe de précaution concernant ce nouveau système de tabac chauffé, dont les dangers pour la santé sont encore peu connus. Il a décidé que sa consommation serait confinée dans un espace de consommation spécifique, et une interdiction de la publicité dans l'espace public a été décidée. D'où mes questions. Ne considérez-vous pas que cette décision du Canton désavoue l'attitude de la Municipalité dans ce dossier ? Quelles conséquences en tirez-vous, notamment pour une application plus stricte, à l'avenir, de la Loi sur les procédés de réclame et de son règlement d'application ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie M. Buclin pour sa question. Je ne crois pas m'être abrité de façon plus ou moins courageuse derrière la liberté du commerce et de l'industrie ou, dans la terminologie moderne, de la liberté économique, mais bien plutôt avoir rappelé les simples règles légales en la matière. Il y a des décisions cantonales, qui s'imposent ensuite à la Municipalité, qui ne peut pas, de son propre chef, faire opposition au stade de la mise à l'enquête.

Vous avez tout à fait raison, aujourd’hui, les autorités cantonales se sont exprimées et elles lient la Municipalité dans une très large mesure. Le dossier doit encore faire le tour des services et la Municipalité compilera ensuite les différentes positions, afin d’émettre un permis de construire ou non, avec un certain nombre de restrictions, ce qui ouvrira la possibilité aux éventuels opposants – je crois que l’éventualité est relativement élevée – de poursuivre leurs oppositions dans un processus judiciaire. Le cas échéant, un tribunal se prononcera sur la façon dont le Canton ou la Ville ont interprété la loi.

Nous appliquons la loi et la jurisprudence. Et puis, il y a une pesée d’intérêts à faire dans les marges de manœuvre, mais il n’y a pas d’arbitraire dans la position des différents services de la Ville et la Municipalité. Il se construit de très nombreuses choses à Lausanne, plus ou moins adéquates, mais les règles légales s’appliquent, et non la volonté de telle ou telle politique.

Question

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) : – Ma question s’adresse à M^{me} la municipale Florence Germond, qui est en charge de la propreté urbaine. Tout d’abord, un chiffre : 2,3 millions de tonnes ; c’est la quantité de nourriture jetée à la poubelle chaque année en Suisse. Ces chiffres sont choquants. C’est la raison pour laquelle le Parlement suisse a décidé de légiférer, notamment grâce à une initiative parlementaire déposée par la conseillère vert/libérale Isabelle Chevalley. Dans un premier temps, cette initiative a eu le soutien du National et des Etats, mais c’était sans compter un certain lobby des usines d’incinération, dont on a appris l’existence dans *Le Matin dimanche*, à la fin février. D’où ma question : est-ce que la Ville de Lausanne, en tant qu’actionnaire et membre de Gedrel et Tridel, a connaissance de ce lobby des usines d’incinération ? Est-ce qu’elle en fait partie ? Est-ce qu’elle partage ces objectifs, à savoir que le gaspillage alimentaire permet de faire tourner nos usines d’incinération ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La question du gaspillage alimentaire est un enjeu important, et la Ville travaille à différents niveaux pour l’éviter. Je pense notamment au soutien actif qu’elle porte à plusieurs initiatives de redistribution des denrées alimentaires. Renseignements pris auprès de Tridel, dont nous sommes actionnaires indirects via Gedrel, dont nous faisons partie, nous n’avons pas connaissance d’un lobbyisme organisé en la matière. Au contraire, je crois que les usines d’incinération n’ont pas intérêt à reprendre ce type de déchets, puisqu’au plan technique, il s’agit d’un mauvais carburant, qui a un mauvais rendement, car il contient beaucoup d’eau et peu de pouvoir calorifique. C’est en tout cas l’analyse des spécialistes et la réponse obtenue.

Comme vous le savez, au-delà de l’enjeu évoqué précédemment, la Ville de Lausanne a mis sur pied une filière pour le recyclage. Nous avons une filière pour tous les déchets crus repris par le compostage, et nous avons une filière pour les déchets cuits – pour les restaurants uniquement et non les ménages –, avec la récolte des lavures destinées à la filière de biogaz. Je ne sais pas exactement d’où vous tenez ces informations, mais la Ville ou ses représentants ne sont absolument pas engagés dans le sens évoqué dans cette question.

Question

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Ma question est pour M. le syndic. En parcourant le nouveau Règlement du Conseil communal, je découvre l’article 76, qui est du copié collé de l’ancien. Je cite : « Aucun conseiller ne peut parler assis, à moins qu’il en ait obtenu la permission du président ». Nous avons eu l’occasion de tester, bon gré mal gré, cette manière d’intervenir lors de la dernière séance du Conseil communal. Tout en relevant une marque de respect de la Municipalité qui, face au Parlement, répond toujours debout, et bien que le Règlement du Conseil laisse au président la compétence d’autoriser une

alternative aux membres du plénum, seriez-vous favorable à une attitude identique des conseillers communaux ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je ne veux pas interférer dans un champ qui relève des compétences strictes du Conseil communal. Néanmoins, quand j'étais conseiller communal, j'avais beaucoup regretté le fait que n'allions plus à la tribune pour prendre la parole. Comme syndic de Lausanne, et je parle aussi au nom de mes collègues, nous avons beaucoup apprécié la séance où la sono était en panne et où chacune et chacun est venu à la tribune pour s'exprimer. Cela a probablement pour vertu d'améliorer l'écoute des débats et aussi leur durée. En effet, quand on doit se déplacer à la tribune, on y va en connaissance de cause, ce qui est peut-être un peu moins le cas quand on peut rester assis. Je ne peux donc que vous encourager, si c'est le choix du Conseil, à revenir à une version qui a présidé longtemps aux débats dans ce parlement, et dans de très nombreux parlements, qui consiste à venir parler à la tribune.

Le président : – En attendant que cette épineuse question soit réglée par le biais d'une éventuelle révision du Règlement du Conseil communal, vous pouvez d'ores et déjà, toutes et tous, vous considérer autorisés à parler assis.

Question

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Ma question s'adresse à M^{me} Germond. On a vu, depuis quelques mois, que les communistes sont déjà en campagne dans ce Conseil communal. Ils occupent le terrain, au propre comme au figuré, notamment à Vers-chez-les-Blanc. Est-ce qu'il serait possible de soulager la souffrance de la droite en faisant enlever ce qui n'a pas lieu d'être ? Nous, on se ferait remonter les bretelles et projeter sur la lune si on agissait de la même manière.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Les services de la Ville prennent note de cet élément. Nous interviendrons conformément à la réglementation, de façon équitable entre tous les partis. Je vais donner des instructions dans ce sens.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : – En 2014 ou 2015, la Ville a décidé de se lier avec une journaliste, qui était à l'époque occupée à mi-temps à *l'Hebdo*, en l'engageant pour les besoins de la stratégie en matière de politique du livre. On peut se demander ce qui se cache derrière ces mots, mais, enfin, c'est ainsi. Comme mandat en faveur des personnes qui partagent des affinités politiques avec la majorité, on s'approche dangereusement de ce qui se passe actuellement dans le monde politique français. Mais ma question porte sur un élément important. Lors des dernières discussions au marché politique de Lausanne, nous avons entendu que cette personne serait engagée à 100 % par la Ville ces prochains mois, étant donné qu'elle a perdu son emploi, malheureusement, à *l'Hebdo*, suite à la disparition de ce titre. La Municipalité peut-elle renseigner le Conseil communal sur le bien-fondé de cette information ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Pour une fois, monsieur Voiblet, je regrette que vous n'ayez pas de réplique, parce que j'aurais été intéressé de savoir quelle comparaison vous faites avec la politique française. Je dois dire que j'ai mal compris.

A la suite d'un préavis que vous avez voté dans ce Conseil, nous avons engagé une déléguée à la politique du livre, poste qui a été mis au concours. Nous avons nommé une personne qui se trouve être aussi présidente du Salon du livre de la Ville de Genève, qui a quelques compétences dans le domaine, qui est engagée à 60 % par la Ville de Lausanne et qui restera, bien évidemment, engagée à 60 %. Les informations que vous avez eues au marché sont visiblement erronées.

Métamorphose
Stade de la Tuilière
Construction d'un stade de football
Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2016/68 du 1^{er} décembre 2016

Sports et cohésion sociale, Logement, environnement et architecture, Culture et développement urbain

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 76'628'000.- (y compris CHF 5'000'000 du crédit d'études octroyé par votre Conseil dans le cadre du préavis N° 2014/14 et CHF 4'110'000.- des crédits d'étude complémentaires, octroyés dans le cadre du préavis N° 2016/20), afin de pouvoir balancer le montant des études dans le présent crédit d'investissement. Le montant de CHF 67'518'000.- (montant sollicité diminué des crédits d'études) permettra la réalisation du Stade de football de la Tuilière et les accès nécessaires.

Table des matières

Supprimée

2. Le site de la Tuilière

2.1 Contexte

Situé entre l'aéroport de la Blécherette et la limite communale que représente le Petit Flon, le site de la Tuilière constitue l'entrée nord de Lausanne et du projet Métamorphose. Comme annoncé dans le rapport-préavis N° 2007/19¹ et les préavis N° 2013/17², N° 2014/14³, N° 2015/39⁴, N° 2016/19⁵ et N° 2016/20⁶, cette surface de 17 hectares va accueillir un centre de football et d'athlétisme, de même qu'un stade de football, dont l'emplacement a été confirmé par votre Conseil lors de l'acceptation des préavis précités, permettant ainsi de libérer les terrains nécessaires à la réalisation des deux premières étapes de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Outre ces équipements sportifs, le site accueillera à terme le terminus de la future ligne du m3, une interface de transports publics et un centre d'affaires.

2.2 Développement du site

Le développement du site de la Tuilière est prévu en plusieurs étapes, dont certaines sont essentielles pour la réalisation de l'écoquartier des Plaines-du-Loup :

- 2015-2016 Modification du tracé de la route de Romanel
- 2016-2018 Réalisation du Centre sportif de la Tuilière – libération des terrains du Plateau de la Blécherette
- 2017-2019 Réalisation du Stade de la Tuilière

¹ Rapport-préavis N° 2007/19, du 5 avril 2007, « Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis. (...) », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2007-2008, tome I, pp. 297-360.

² Préavis N° 2013/27, du 27 juin 2013, « Projet Métamorphose. Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière (...) », BCC 2013-2014, tome II, pp. 36-147.

³ Préavis N° 2014/14, du 3 avril 2014, « Métamorphose. Stade de la Tuilière. Demande de crédit pour la phase des études jusqu'à l'appel d'offres », BCC 2014-2015, tome I, à paraître.

⁴ Préavis N° 2015/39, du 28 mai 2015, « Métamorphose. Centre sportif de la Tuilière. Création d'un centre de football et d'athlétisme. Demande de crédit d'ouvrage », BCC 2015-2016, tome I, à paraître.

⁵ Préavis N° 2016/19, du 17 mars 2016, « Métamorphose. Plan partiel d'affectation "Tuilière Sud" (...) », BCC à paraître.

⁶ Préavis N° 2016/20, du 17 mars 2016, « Métamorphose. Stade de la Tuilière. Demande de crédit complémentaire au préavis N° 2014/14 (...) », BCC à paraître.

- 2021-2025 Arrivée du m3 et réalisation de la gare de remisage – construction du centre d'affaires et du parking souterrain – mise en service de l'interface de transports publics
- 2025 Aménagement de la Place centrale créant un lien entre le Stade de la Tuilière et le centre d'affaires

2.3 Plan partiel d'affectation

L'affectation du sol du site de la Tuilière a fait l'objet de deux procédures distinctes, l'une portant sur la modification du Plan général d'affectation n° 749 (préavis N° 2013/27⁷), acceptée par votre Conseil lors de sa séance du 21 janvier 2014 et l'autre, plus récemment, instaurant un plan partiel d'affectation « Tuilière Sud » (préavis N° 2016/19⁸, adopté le 7 juin 2016). Ce dernier permet la réalisation du stade de football, du centre d'affaires et d'une interface de transports publics.

2.4 Situation actuelle

La première pierre du futur Centre sportif de la Tuilière a été posée le 28 avril 2016. Ce centre comprendra neuf terrains de football, en remplacement de ceux situés sur le plateau de la Blécherette, des équipements d'athlétisme et un bâtiment plurifonctionnel (vestiaires, bureaux, buvette et locaux techniques) abritant des gradins couverts d'une capacité de 300 places. En raison des très mauvaises conditions météorologiques qui ont prévalu en mai et juin 2016 et qui ont affecté les terrassements, les travaux ne pourront être achevés qu'au printemps 2018. L'exploitation du centre devrait débuter en février 2018 et ainsi libérer les terrains des Plaines-du-Loup.

Les travaux de réalisation du Centre sportif de la Tuilière ont été précédés par la modification du tracé de la route de Romanel. La bascule du trafic routier sur ce nouveau tracé s'est faite en octobre 2015 et la couche de finition a été posée à la fin de l'été 2016. Les éléments permettant l'accès au site de la Tuilière ont également été réalisés.

L'ouverture de l'enquête publique pour la réalisation du Stade de la Tuilière et le parking provisoire devrait avoir lieu avant la fin du mois de novembre 2016.

3. Le football à Lausanne

3.1 Les clubs

Vers la fin du XIX^e siècle sont fondés en Suisse les premiers clubs liés aux sports modernes, dont le football. A Lausanne, le Montriond Football Club (FC), ancêtre de l'actuel FC Lausanne-Sport, voit le jour en 1896⁹, en 1901 s'est au tour du FC Stade-Lausanne (actuellement FC Stade-Lausanne-Ouchy).

La majorité des pratiquants¹⁰ et l'entier des juniors se retrouvent au sein de clubs affiliés à l'Association suisse de football (ASF). Organe représentant les instances du football européen et mondial en Suisse, l'ASF régit les différents championnats, assure l'application des règles de jeu, ainsi que des directives techniques (dimension des surfaces de jeu, équipements des stades, etc.) et fixe les critères liés à la formation des juniors, des entraîneurs et des arbitres.

Le football « loisir » ou au sein des entreprises est l'apanage de la Ligue romande de football (LRF) et de ses clubs dits « corporatifs ». Si les surfaces de jeux sont les mêmes que celles utilisées par les clubs affiliés à l'ASF, la durée des matches et certaines règles

⁷Cf. note n° 2.

⁸ Cf. note n° 5.

⁹ Le plus ancien club de football lausannois semble avoir été le « Lausanne Football and Cricket Club ». Fondé en 1860 par des étudiants anglais, il contribue à la création de l'Association suisse de football et participe au premier championnat suisse de football. Il est considéré par certains comme le plus vieux club de football du continent européen. En 1899, il rejoint la Ligue romande de football (LRF). La destruction des archives de la LRF en 1955, lors d'un incendie, nous prive de la suite de son histoire.

¹⁰ Pour une meilleure lisibilité du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

différent (deux fois 40 minutes, carton « blanc » permettant une expulsion temporaire du fautif, etc.). Les clubs de la LRF ne comptent pas de juniors en leur sein.

Puisant ses origines dans le mouvement sportif ouvrier, l'association cantonale vaudoise de football SATUS accueille majoritairement des clubs issus de la migration.

Aujourd'hui, qu'ils soient membres de l'ASF, de la LRF ou de la SATUS, ce sont plus de 100 clubs et 300 équipes, soit près de 4'500 personnes, dont 2'600 juniors, qui pratiquent à un niveau ou à un autre le football dans notre ville.

3.1.1 *La relève*

Plus de la moitié des pratiquants inscrits dans les clubs lausannois sont des juniors. Dès 6 ans, ils sont intégrés dans les écoles de football, puis, au gré des envies, des capacités et de l'âge, ils évoluent dans différentes équipes ou sélections et participent à des championnats qui leur sont dédiés. Les meilleurs rejoindront l'un ou l'autre club évoluant dans les ligues supérieures de la compétition nationale. Si la majorité des juniors sont des garçons, le football féminin connaît un succès grandissant et de nombreux clubs lausannois disposent d'une, voire de plusieurs équipes féminines et offrent des possibilités de formation quasiment identiques à celles des garçons.

Ces efforts en faveur de la relève sont activement soutenus par la Municipalité. Outre la mise à disposition gratuite des surfaces nécessaires pour les entraînements et à un tarif préférentiel pour les matches et autres compétitions, les clubs peuvent bénéficier d'aides financières. Ainsi, en 2015, un tiers du budget consacré aux subventions dans le domaine de la formation a été alloué à des clubs de football. S'agissant des aides spécifiques au sport féminin, deux tiers des aides allouées en 2015 l'ont été pour le football féminin.

3.2 *Le FC Lausanne-Sport*

Dans le paysage footballistique lausannois et vaudois, le FC Lausanne-Sport tient une place à part. Au même titre que le Lausanne Hockey Club (LHC), l'autre grand club lausannois, il est un des piliers du sport populaire local et rassemble des supporters de tous les milieux sociaux, non seulement lausannois, mais aussi du canton. Tout comme le LHC, il a connu diverses péripéties sportives et extra-sportives.

Ainsi, en 2002, le Lausanne-Sports Football Club (ci-après le LS), section du club omnisports Lausanne-Sports, voit sa situation financière rapidement se détériorer lorsque le dernier des « propriétaires-mécènes » du club décide de se retirer. Face à une importante masse salariale, de fortes charges d'exploitation et une dette cumulée de CHF 4'500'000.-, la faillite semble inéluctable. L'ASF, au vu de ces problèmes et après avoir constaté que les dirigeants du club ne pouvaient fournir les garanties nécessaires pour le respect des conditions d'octroi de la licence de jeu en Ligue nationale A, décide de reléguer administrativement le LS en Ligue nationale B. Tout est entrepris pour sauver le club centenaire. La Municipalité propose alors à votre Conseil de renoncer à certaines créances, d'accorder à la nouvelle équipe dirigeante une aide exceptionnelle et de soutenir la relève¹¹. Malheureusement, il est trop tard pour le club et la faillite est prononcée en mai 2003, le Lausanne-Sports Football Club est dissout. Il renaît en juin de la même année sous le nom de Football Club Lausanne-Sport (sans le « s ») et doit disputer le championnat de 2^e ligue. En 2004, il est promu en 1^{ère} ligue, puis en 2005 en *Challenge League* et en 2011 en *Super League*¹². Relégué en *Challenge League* en 2014, il retrouve l'élite nationale en 2016.

¹¹ Préavis N° 2002/58, du 5 décembre 2002, « Lausanne-Sports Football Club. Aide financière. », BCC 2003, tome I, pp. 219-240.

¹² Créé en 1897, le championnat suisse de football est divisé en deux ligues nationales, la première ligue et différentes ligues régionales. Jusqu'en 2002, les deux ligues principales avaient pour nom « Ligue nationale A – LNA » et « Ligue nationale B – LNB ». Depuis, elles s'appellent *Super League* et *Challenge League* et voient leur nouveau nom précédé de celui du sponsor principal.

La nouvelle structure dirigeante, mise en place depuis la faillite de 2003, a fait le pari, réussi, de ramener le club au plus haut niveau de la compétition nationale en privilégiant un contingent issu de la relève du club, sans faire appel à des stars et en prenant le temps nécessaire et ainsi disposer d'une base solide pour faire face aux défis de chaque promotion. Une approche saine et sereine, qui tranche singulièrement avec la politique menée par les dirigeants précédents.

A relever que, pour répondre aux exigences en matière sportive et financière de l'ASF, en particulier concernant les deux ligues nationales, le FC Lausanne-Sport a pris, pour sa première équipe et la formation, la forme juridique d'une société anonyme, dont le nom exact est LS - Vaud foot S.A. ; le reste du club (équipes féminines, vétérans, etc.) demeurant sous la forme d'une association selon les dispositions des articles 60 et suivants du Code civil.

3.3 Team Vaud

L'association « Team Vaud Foot Espoir » (ci-après Team Vaud) est une structure de formation cantonale pour footballeurs d'élite créée en 2005 par le FC Lausanne-Sport et les principaux clubs de football vaudois¹³ avec le soutien de la Fondation Foot Avenir, dont les membres fondateurs sont la Banque Cantonale Vaudoise, les Retraites Populaires et l'Etablissement cantonal d'assurance incendie. Cette structure permet d'améliorer la formation des jeunes les plus talentueux et, pour les clubs membres, d'obtenir le « Label 1 » de formation, de répondre aux critères de formation pour l'obtention de la licence de jeu de l'ASF et d'optimiser les coûts et revenus de la formation d'élite.

Dès l'âge de 13 ans, les footballeurs prometteurs peuvent rejoindre l'une des structures régionales de Team Vaud (Lausanne, Nord-Vaudois, la Côte ou Riviera-Chablais). Chaque région dispose de son équipe de M15 (moins de 15 ans). Celle de Lausanne évolue dans le championnat national A, les trois autres dans le championnat national B. Les M16 et M18 évoluent au sein du championnat national élite et s'entraînent à Lausanne. Quant aux M21, ils sont placés sous la responsabilité du FC Lausanne-Sport et évoluent, depuis la saison 2014-2015, dans le championnat suisse de 1^{ère} ligue.

« Team Vaud Foot Espoir Féminin », fondé en 2006, a les mêmes buts que son pendant masculin. Toutefois, en raison du nombre moins important de clubs/équipes de football féminin, une autre structure de formation a été mise en place. Les talents féminins se retrouvent dans des équipes M14 (championnat régional), M15 (championnat régional) M17 (championnat national) et M19 (championnat national). Les M14 sont placées sous la responsabilité du FC Stade-Lausanne-Ouchy, tandis que les niveaux supérieurs le sont sous celle du FC Yverdon-Sports. Aujourd'hui, Team Vaud Féminin compte plus de 80 joueuses.

4. Stade de la Tuilière

4.1 Concours et études du projet lauréat

Annoncé dans le cadre du préavis N° 2013/27¹⁴, le concours d'architecture pour la construction d'un stade de football à la Tuilière a été organisé durant l'année 2014. 47 bureaux et équipes interdisciplinaires ont fait part de leur intérêt à concourir. Dix bureaux d'architectes ont été sélectionnés et ont présenté un projet. Insertion urbaine, gestion des flux et de la sécurité, performances énergétiques et expression architecturale ont été les défis que ces bureaux devaient relever. Après plusieurs tours d'élimination, le jury désignait le lauréat le 23 octobre 2014. Outre les aspects architecturaux, les facteurs économiques et de fonctionnalité ont été prépondérants dans le choix du jury.

¹³ Regroupement des FC Yverdon-Sport, Stade-Nyonnais, FC Stade-Lausanne-Ouchy, FC Montreux-Sports, FC Vevey-Sports 1899, FC Gland, FC Echallens et le FC Le Mont.

¹⁴ Cf. note n° 2.

Dans le cadre de l'analyse préalable au jugement du concours, une estimation financière des coûts de construction a été réalisée pour chaque projet rendu. Ces estimations financières comprennent une marge d'incertitude admise par la profession à +/- 30%. Puis, comme pour tout projet issu d'un concours, une phase d'optimisation est nécessaire pendant l'avant-projet, afin d'aboutir à un projet d'ouvrage prenant en compte les critiques formulées par le jury, les remarques et besoins définitifs des utilisateurs, les équipements nécessaires pour permettre l'homologation selon les normes en vigueur, les contraintes techniques et les limites budgétaires. Toutefois, dans le cas qui nous occupe, il est important de rappeler que, pour des raisons liées à la nécessité d'éviter toute période de flottement entre les différentes phases, l'estimation des coûts d'études a été faite et a été présentée à votre Conseil avant de connaître le lauréat du concours et sur une base estimative¹⁵.

Grâce au crédit accordé dans le cadre du préavis N° 2014/14, basé sur un stade d'un coût total de CHF 60 millions, les études d'avant-projet ont pu être entreprises immédiatement après l'annonce du lauréat du concours d'architecture. Ainsi, il est rapidement apparu nécessaire d'affiner l'implantation du stade en regard du nouveau Centre sportif de la Tuilière et de son environnement (altimétrie), de revoir les flux de personnes aux entrées, afin d'améliorer l'accessibilité des lieux pour les secours et d'améliorer et de renforcer la distribution verticale pour la restauration. Parallèlement, le nombre et le positionnement définitifs des équipements ont été décidés (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité, domotique, mais aussi bureaux, cuisines, vestiaires, locaux de rangement, etc.), de même que le choix des matériaux de construction et les étapes nécessaires à la réalisation de ce bâtiment et de ses alentours. Cependant, même après cette phase d'affinage, le projet présentait toujours des coûts de réalisation nettement supérieurs à ceux, basés sur des estimations, qui avaient été retenus par la Municipalité et ses services.

Pour l'ensemble des parties concernées, il était évident et nécessaire de rechercher de nouvelles économies ; sans, toutefois, toucher à l'essence du projet. Une nouvelle phase d'optimisation a donc été entreprise.

Plusieurs variantes ont, de ce fait, dû être élaborées et étudiées. Les architectes ont rapidement constaté que le seul élément permettant de réaliser des économies substantielles et de rester dans une cible financière raisonnable était le redimensionnement de la tribune principale. Finalement, la variante retenue, qui ne touche pas à l'essence du projet, propose de supprimer l'étage abritant le Service des sports et de redistribuer les éléments liés à l'exploitation du stade. Le sous-sol et le rez-de-chaussée restent inchangés par rapport à l'avant-projet initial. Quant aux locaux d'accueil, restaurant et salles multifonctions, ils sont réorganisés et doivent permettre de faire vivre le stade en dehors des matchs.

Convaincue du bien-fondé de cette variante, la Municipalité l'a retenue et a décidé d'adapter le Plan des investissements pour les années 2016-2019 en y inscrivant un montant de CHF 75 millions pour l'étude et la réalisation du stade de la Tuilière et un montant de CHF 5 millions pour les aménagements extérieurs.

4.2 Le stade

4.2.1 Besoins sportifs

Aujourd'hui, un sport est régi par un ensemble de règles écrites définissant le jeu, le(s) pratiquant(s) et le cadre dans lequel il(s) évolue(nt). Rares sont les sports qui n'ont pas vu leurs règles être modifiées (plus ou moins profondément) depuis la deuxième moitié du XX^e siècle. L'intégration de nouvelles technologies, de nouveaux matériaux peuvent expliquer certains changements. Cependant, le « moteur » principal des modifications des règles de l'ensemble des sports est, dès les années soixante-septante, dans ce qui devient la société des loisirs, la mise en concurrence du sport avec d'autres activités. Des

¹⁵ Préavis N° 2014/14 ; cf. note n° 3.

organisateur montent des événements dans une optique de « plus » (plus convivial, plus varié, plus spectaculaire ou plus esthétique) et privilégient le point de vue du spectateur et, surtout, du téléspectateur : les épreuves sont transportées dans des lieux faits pour le public et les caméras, les règles sont modifiées en fonction des impératifs de la télévision ou du spectacle¹⁶. Quant aux médias, presse écrite, puis radio et enfin télévision, ils sont devenus un des éléments constitutifs du sport, en lui assurant une audience et un financement (publicité), et exercent sur lui une pression de plus en plus forte.

Ainsi, s'agissant du football, le Stade olympique de la Pontaise ne répond plus aux exigences fixées par les instances fédérales nationales et internationales de ce sport. Un club évoluant dans l'une ou l'autre des deux principales ligues nationales doit disposer d'un stade qui permet, grâce à un regroupement dans une seule tribune, une interconnexion entre vestiaires, zone dédiée aux VIP et autres partenaires commerciaux et médias¹⁷. Pour des raisons de sécurité, les stades modernes sont sectorisés ; chaque secteur offrant les mêmes commodités (sauf dans celui comprenant la tribune principale), mais ne permettant pas le déplacement entre eux. Enfin, au niveau de la qualité d'accueil, les stades des ligues supérieures doivent offrir des places assises couvertes à l'ensemble des spectateurs¹⁸.

Le Stade de la Tuilière, objet du présent préavis, répondra à ces exigences et sera homologué selon les normes de l'ASF et celles de l'Union européenne des associations de football (plus connue sous son acronyme anglais : UEFA)¹⁹. Quant à sa capacité d'accueil, comme indiqué dans le préavis N° 2013/27²⁰, Lausanne ne vise pas avec ce stade à accueillir des compétitions internationales majeures, mais à disposer d'un cadre adapté aux matches nationaux, voire internationaux, du FC Lausanne-Sport. D'où, le choix d'un stade de 12'000 places assises, qui répond aux besoins du club pensionnaire, loin du gigantisme de certaines installations. Seul stade de cette catégorie dans le canton, la Tuilière pourra, en fonction du soutien de l'Etat de Vaud, également accueillir les équipes vaudoises engagées dans des compétitions internationales.

4.2.2 Utilisation hors football

Stade dit « à l'anglaise », privilégiant la proximité entre les joueurs et le public, le Stade de la Tuilière est avant tout un stade dédié au football, sa surface ne permet pas d'autres utilisations sportives. Cependant, les infrastructures du stade, en particulier sa tribune principale (équipée d'un restaurant de 150 places avec terrasse extérieure de 300 m² et divers salles de réunion), permettront une interaction avec le futur centre d'affaires, qui sera réalisé à l'horizon 2021-2025. Dans l'intervalle, elles pourront servir de cadre à divers événements, dont des séminaires, des conférences, voire des expositions. La tenue de concerts est également envisageable, les accès extérieurs et intérieurs du stade étant compatibles avec les exigences logistiques de tels événements.

¹⁶ Introduction, au tennis, du tie-break et des balles de couleur, au judo, des kimonos de couleur, au tir à l'arc, des éliminations directes et de la modification complète de l'aire de tir, en F1, de l'imposition, entre autres, du ravitaillement, au basket-ball, de nouvelles distances de tir et de la modification du temps de jeu, au volley-ball, de la modification du système de comptage des points et du rôle de certains joueurs, etc..

¹⁷ A la Pontaise, en raison de la disposition du stade, les matches ne peuvent être filmés et commentés depuis la tribune principale.

¹⁸ Le Stade olympique de la Pontaise n'étant pas entièrement couvert, une partie des infrastructures ne peut être utilisée lors des matches en *Super League*, diminuant ainsi la capacité d'accueil (8'800 places en lieu et place de 15'000).

¹⁹ Catégorie A+ ASF et Catégorie 4 UEFA. La catégorie 4 UEFA permet la tenue de l'ensemble des matches internationaux.

²⁰ Cf. note n° 2.



Vue du terrain depuis le sommet de l'une des tribunes.

4.3 Concepts constructifs et architecturaux

Avec une structure aux formes triangulaires (libérant de la surface au sol et donnant une identité forte), le stade de la Tuilière, de par sa situation à l'entrée nord de la ville, est appelé à devenir un symbole de Lausanne et à participer à son identité sportive. Outre une fonction architecturale, les quatre voiles inclinées constituent un élément principal de la structure portante permettant de stabiliser les éléments préfabriqués des tribunes par rapport aux efforts horizontaux produits par le vent ou un séisme²¹. Caractérisé à l'ouest par une façade entièrement vitrée, signalant l'entrée du stade, et à l'intérieur par une inclinaison des gradins reproduisant une forme de coupe, le bâtiment s'intègre totalement dans son environnement. Entouré d'une importante surface pouvant être affectée à des événements tant sportifs, que culturels, prolongé au nord par le Centre sportif de la Tuilière (neuf terrains de football et des équipements pour la pratique de l'athlétisme), le stade est facilement accessible par les transports publics. A terme, l'arrivée du m3 dans ce secteur offrira une desserte de qualité et un lien direct avec la gare de Lausanne.

Cette nouvelle installation sportive ne se veut pas seulement esthétique, mais aussi, et surtout, fonctionnelle et durable. Les angles extérieurs relevés dégagent les entrées et permettent la répartition des spectateurs entre les différentes tribunes. L'accueil, l'accès aux places, puis la sortie à l'issue du match visent un confort maximum des utilisateurs et minimisent les risques de congestion ou de bousculades. Les matériaux choisis pour les revêtements intérieurs sont simples et présentent à la fois une grande durabilité et un entretien facile. Le stade, qui tend vers les exigences Minergie, est également conçu de manière à limiter la consommation énergétique ; ainsi il est relié au chauffage à distance, peu gourmand en énergie et produisant lui-même une partie de l'énergie nécessaire à son fonctionnement (grâce à des cellules photovoltaïques). La présence de ces cellules photovoltaïques n'empêchera en rien la végétalisation de la toiture. Enfin, une attention toute particulière sera donnée à la limitation de l'impact du stade en matière de nuisances sonores et lumineuses.

²¹ La composante horizontale de l'effort nécessaire pour stabiliser le poids propre des quatre voiles est reprise et contrebalancée à l'aide d'un tirant en béton précontraint, fermé en anneau autour de la surface de jeu et incarnée par la galerie périphérique.



Vue du stade depuis l'angle sud-ouest

5. Description des travaux

5.1 Le bâtiment

Le stade est divisé en quatre tribunes : « nord », « sud », « ouest » (tribune principale) et « est ». La tribune principale, comprenant un sous-sol et trois niveaux hors-sol. Les tribunes « nord », « sud » et « est » ne comprennent qu'un niveau hors-sol et sont construites de manière identique.

Au sommet des gradins, une galerie complète chaque tribune. Séparée de l'extérieur par un vitrage acoustique, elle offre un panorama époustouflant sur la ville et la campagne alentour et sert de barrière aux bruits des matches. A relever qu'elle peut être accessible par des escaliers à l'intérieurs des angles et permettre l'intervention en cas de besoin des secours ou des forces de l'ordre.

D'une hauteur de 13.75 mètres, chaque tribune est réalisée en béton armé. Il en va de même du mur délimitant la zone de transition. Les gradins, préfabriqués, sont également en béton. Quant aux façades des toilettes et des buvettes, elles sont réalisées en briques silico-calcaires.

La façade

La façade de la tribune « ouest » est la seule véritable façade du bâtiment, les autres côtés du bâtiment donnent à voir, telle une coupe anatomique, les gradins, la structure porteuse et la galerie. De ce fait, elle se doit de donner un aspect particulier au bâtiment, le rendre unique. Les architectes lauréats du concours l'ont donc pensée comme un gigantesque rideau de théâtre dont les plis ondulent. Réalisée en verre, elle diffère selon les étages. Au rez-de-chaussée, la façade, sur une hauteur de 4 m, est réalisée en mur-rideau lisse, entièrement vitrée et isolée thermiquement, des stores la complètent. Au premier et deuxième étage, elle est du type double-peau. La première peau, côté intérieur, assure l'isolation thermique. Elle est constituée de vitrages fixes. Des stores à lamelles y sont fixés, permettant de réguler l'apport de lumière naturelle et assurant une protection solaire. La seconde peau, d'une hauteur totale de 9.85 mètres, est constituée de verres feuilletés de sécurité de grand format, ondulés, suspendus à la toiture en acier. Outre un rôle esthétique et de mise en valeur du bâtiment, elle a pour vocation de protéger les stores et d'améliorer la protection thermique et acoustique de la façade en général.

La toiture

La toiture, métallique, recouverte d'un revêtement bitumineux pour l'étanchéité, présente une pente de 6% et couvre l'ensemble des places. Elle participe également aux mesures de

réduction du bruit. Sur sa face intérieure, au-dessus des spectateurs, une isolation phonique est prévue. Abrisant de façon fort discrète les installations techniques liées à la ventilation, la toiture de la tribune « ouest », comme celle des autres tribunes, accueille des panneaux photovoltaïques. L'ensemble des panneaux des quatre tribunes formeront une centrale solaire (financée par SI-REN) dont la capacité annuelle devrait être, à terme, de 750'000 kWh.

Les toitures des tribunes « est » et « ouest » sont chacune surmontées de cinq mâts d'une hauteur de 13.62 mètres, destinés à l'éclairage de la surface de jeu et permettant un éclairage d'une intensité oscillant entre 800 et 1'400 Lux selon les besoins (SFL ou UEFA).

Pour des raisons structurelles (parties en porte-à-faux), seule une partie de la toiture de la tribune principale sera végétalisée.

Fondations

Les terrassements seront réalisés en partie dans la nappe phréatique relevée par les études géotechniques et en présence de sols argileux peu perméables. De ce fait, les parties enterrées de l'ouvrage seront en contact avec l'eau. Des fondations de type superficielle sur radier ne sont donc pas envisageables. Toutefois, la présence de roches molassiques en profondeur (entre 10 et 14 m) permet de fonder le stade sur des pieux forés en profondeur. Le radier et les murs extérieurs du sous-sol seront rendus étanches au moyen d'une membrane extérieure.

5.1.1 Les tribunes « nord », « sud » et « est »

Les spectateurs, qu'ils soient supporters du FC Lausanne-Sport ou de l'équipe visiteuse, entrent dans le stade par l'un des quatre coins relevés, si caractéristiques du projet, et, une fois les contrôles passés, se retrouvent dans une zone de répartition. Cette zone est en plein air, séparée de l'extérieur du stade par un mur en béton de 2,5 mètres de hauteur, percé à intervalles réguliers de portes servant soit pour la sortie à l'issue du match, soit de sortie de secours si nécessaire. Elle comprend également les équipements liés au confort des spectateurs : buvettes, WC et infirmerie²², ainsi que les locaux dédiés à la maintenance et au stockage. Depuis la zone de répartition, les spectateurs accèdent à leur place en traversant des couloirs de plain-pied²³, puis en utilisant une série d'escaliers. Cette façon de faire permet de diviser chaque tribune en plusieurs blocs et facilite la circulation intérieure. Chaque siège (composé d'un dossier fixe et d'un placet mobile) est numéroté. A relever que, lors de matches, une fois entré dans la tribune correspondant à son billet, le spectateur ne peut rejoindre une autre tribune, les liaisons étant fermées par des parois amovibles²⁴. Quant aux supporters de l'équipe visiteuse, ils disposent d'un secteur parfaitement délimité, d'une capacité de 600 places, dans la tribune nord.

Les supporters handicapés disposent d'un accès facilité et de places dédiées dans la tribune « est ». Au nombre de 16, ces places sont aménagées, afin de permettre la présence d'un accompagnant. Des toilettes spécifiques complètent cet équipement.

²² Une infirmerie par tribune, deux (tribune nord), trois (tribune sud) et quatre buvettes (tribune est), 28 blocs toilette (14 blocs pour chaque sexe).

²³ Ces couloirs, appelés « vomitoires » en langage technique, sont des passages de grandes dimensions facilitant l'entrée ou l'évacuation d'un édifice public. Ils sont au nombre de quatre pour les tribunes « nord » et « sud » et de six pour la tribune « est ».

²⁴ Hors matches, ces parois sont retirées et permettent le nettoyage de l'ensemble du rez-de-chaussée, à l'exception de la tribune ouest, qui constitue un bâtiment à part entière.



Vue depuis la zone de répartition

5.1.2 La tribune « ouest » ou tribune principale

Façade du stade, donnant sur la place centrale, le futur centre des affaires et l'interface de transports publics, intégrée à l'ensemble architectural composant le stade, mais s'en détachant par sa forme et les matériaux la composant, la tribune « ouest » ou tribune principale se divise en quatre étages (un sous-sol, et trois étages hors-sol) et, à l'intérieur, est desservie par deux noyaux de circulation, formés d'escaliers et d'ascenseurs.

Le sous-sol

Les locaux techniques du stade, sportifs et dédiés au restaurant sont regroupés au sous-sol, compartimentés par usage. A l'une des extrémités se trouvent les cinq vestiaires de Team Vaud, ainsi que les locaux nécessaires à l'encadrement. A l'autre extrémité se trouvent la cuisine, les locaux de stockage et les vestiaires du personnel du restaurant. Au milieu se situe le couloir qui permet aux équipes d'accéder directement au terrain. Il est aménagé de façon à permettre des interviews (presse écrite, radio et tv) et est bordé des deux côtés par les vestiaires du FC Lausanne-Sport et de l'équipe visiteuse, ainsi que divers locaux, dont ceux des entraîneurs, des arbitres et d'une infirmerie. Dans la zone opposée à l'accès au terrain sont disposés les locaux techniques du stade : sanitaire, ventilation, chauffage et électricité, ainsi que les escaliers et ascenseurs permettant d'accéder aux niveaux supérieurs.

Le rez-de-chaussée

Directement accessible depuis le parvis du stade, le rez-de-chaussée sert de point d'entrée aux équipes et à leur encadrement, aux arbitres, aux spectateurs (dont les VIP) et aux médias.

Du côté façade sont aménagés les bureaux des services d'exploitation du stade, y compris un atelier-dépôt et l'entrée des joueurs, qui permet un accès au sous-sol. La zone des médias (avec sa propre entrée) comprend une zone mixte pour des interviews, un local de travail de 95 m², une salle de conférence de presse d'une capacité de 100 places, un local pour les photographes (une cinquantaine de places) et des sanitaires pour la presse. Toujours côté façade, de l'autre côté de l'entrée principale, se trouvent le restaurant, ouvert à l'année, d'une capacité de 150 places à l'intérieur et disposant d'une terrasse de 300 m², l'entrée qui permet d'accéder aux salons et loges (premier et deuxième étage) et, à l'angle, la boutique souvenirs du FC Lausanne-Sport.

Du côté terrain, à chaque extrémité du bâtiment se trouvent les blocs sanitaires, y compris pour handicapés, entre eux, les différents accès de plain-pied aux gradins, dont ceux vers les places pour les spectateurs handicapés (24 places, 18 au rez-de-chaussée et 6 dans la zone VIP, auxquelles s'ajoutent celles destinées aux accompagnants) et une buvette.

A relever que les extrémités du bâtiment, qui forment le coin avec, respectivement, les tribunes nord et sud, ont une largeur et une déclivité calculées pour un franchissement et un accès à la pelouse par des véhicules, y compris des camions d'un tonnage important.

Le 1^{er} étage

Elément principal du premier étage, ayant une vue traversante sur le parvis et sur le terrain, disposant d'une terrasse couverte permettant un accès direct aux gradins, le *business club* ou salon VIP permet d'accueillir environ 500 personnes. Il est équipé d'une cuisine de finition et de deux buffets/bars, ainsi que des commodités nécessaires. Dans son prolongement, en direction de la tribune « nord », se trouve une salle, plus petite, d'une capacité de 120 personnes, dont la vue donne sur le seul parvis. Sur ce même étage, au sud se trouvent les bureaux du FC Lausanne-Sports, un escalier permet de rejoindre la boutique souvenir située, comme indiqué, au rez-de-chaussée.

Le 2^e étage

Sur les deux tiers de sa longueur, le deuxième étage accueille douze loges modulables au gré de l'acquéreur (onze d'une surface de 35 m² et une de 47 m²) d'une capacité totale d'environ 250 personnes et un studio pour la télévision. Les loges permettent un accès direct à des places situées sur un balcon (faisant office de toiture à la terrasse du premier étage). A l'angle nord, une salle avec vue traversante peut accueillir 130 personnes. Elle dispose également d'une terrasse extérieure, qui peut être utilisée comme studio tv extérieur. Les loges et la salle sont desservies par une cuisine de finition.

Le reste de l'étage comprend les locaux nécessaires au speaker, à la régie et à la sécurité (poste de commandement, salle de contrôle, surveillance, etc.), ainsi qu'un bureau pour la direction du stade.

5.2 Le terrain

5.2.1 Choix de la surface de jeu

Depuis près de 30 ans²⁵, le gazon synthétique a fait ses preuves à Lausanne. Sur les terrains ainsi équipés, les joueurs peuvent s'entraîner et jouer, quelles que soient les conditions météorologiques. Ce type de surface a également démontré sa fiabilité et sa durabilité, tout en étant plus économique et respectueux de l'environnement à l'entretien. L'évolution de la technologie dans ce domaine (création de nouveaux matériaux, de nouveaux procédés de tissage, etc.) permet de disposer de surfaces plus souples, plus résistantes, avec des fibres de hauteurs variables selon les effets recherchés (entre 40 et 60 mm), ce qui confère aux utilisateurs plus de confort et de meilleures sensations de jeu, tout en supprimant les risques de blessures dues aux brûlures (lors des chutes et des glissades). De plus, l'élimination et le recyclage de ces matériaux sont devenus plus faciles et plus respectueux de l'environnement (par exemple, usage du liège pour le remplissage).

D'abord réservées aux terrains d'entraînement ou aux matches des ligues inférieures, ces surfaces sont, depuis les années 2000, reconnues et agréées par l'UEFA ainsi que la FIFA pour les compétitions du plus haut niveau. En Suisse, les stades de Berne (Stade de Suisse) et de Thonon sont équipés de terrains synthétiques.

Le choix d'un gazon synthétique est également une solution rationnelle dans le cas d'une utilisation du terrain pour des activités autres que le football (concert par exemple) ou en cas d'intervention de véhicules lourds.

²⁵ Les premiers terrains en matière synthétique pour la pratique du football furent posés à Lausanne en 1989 (Grand-Vennes, Zone sportive de la Blécherette).

5.2.2 *Chauffage de la surface de jeu*

La pratique du football, en particulier dans les ligues supérieures du championnat national et au niveau international, a fortement changé durant les vingt dernières années. D'un sport pratiqué, même à haut niveau, durant la belle saison (printemps – automne), le football est devenu une activité annuelle avec de rares moments de pause. En Suisse, le championnat, au niveau des deux ligues principales, débute en juillet et se termine en mai de l'année suivante avec une pause de décembre à février. Hors décembre, les périodes de pause sont utilisées pour des entraînements et des matches de préparation (traditionnellement le mois de juin est réservé aux équipes nationales et aux phases finales des tournois que sont la *Champion's League* et l'*Europa League*).

Cette transformation de la pratique, rendue possible par la professionnalisation du sport (de ses pratiquants, comme des encadrants) et, corolaire, son impact médiatique, exige de pouvoir disposer d'infrastructures qui, non seulement soignent l'accueil des spectateurs, permettent la meilleure diffusion possible de l'image (quel que soit le support), mais aussi, et surtout, qui garantissent la tenue des matches tout au long de la saison. En Suisse, cela implique de trouver un ou des moyens pour faire face aux chutes de neige et aux basses températures, qui peuvent survenir, pour ces dernières, dès la mi-novembre et se prolonger jusqu'au printemps.

Le choix d'une surface synthétique permet de diminuer, mais pas d'exclure, les risques de gel de la pelouse. D'autres moyens doivent donc être mis en œuvre pour chauffer la surface de jeu et la rendre praticable. Deux systèmes peuvent être utilisés avec une surface en matière synthétique : par le dessous (chauffage dans le sol) ou par le dessus (bâchage avec injection d'air chaud).

Chauffage par le sol

Dans le cas du chauffage par le sol, les différents systèmes possibles ont une caractéristique commune, devoir délivrer 150W d'énergie thermique par m² de surface de pelouse. Ceci représente, pour l'entier du terrain, un besoin de puissance de chauffage de 1MW. Cette énergie thermique peut être distribuée soit par un système caloporteur (serpentins remplis d'eau glycolée) ou par des résistances électriques. Dans le cas du système caloporteur, l'alimentation peut se faire par le Chauffage à distance (CAD), une chaufferie à gaz ou à mazout installée sur site, ou un système de chauffage mobile loué en cas de nécessité. La durée d'utilisation peut être réduite à moins de 24 heures avant le match du fait du choix d'une surface synthétique.

Bâchage

Le bâchage est plus complexe, car il nécessite d'amener le matériel, d'étendre la bâche et de mettre en service des groupes de chauffage alimentés au carburant diesel (environ 30 personnes durant 4 heures). De plus, il importe d'éviter de créer de la condensation au-dessus de la bâche (risque de gel) et, lors de chutes de neige, que celles-ci n'écrasent la bâche sur la pelouse. Enfin, pour des raisons de manutention, le débâchage doit avoir lieu au minimum deux heures avant le début de la compétition (une trentaine de personnes sont nécessaires pour cette opération), avec les risques que cela implique (gel de la pelouse, malgré tout).

Aspects légaux et réglementaires

Le chauffage de la pelouse, chauffage en plein air, tombe sous le coup des dispositions légales cantonales en matière d'énergie²⁶. Le règlement d'application de ladite loi (RLVLEne) précise les conditions devant être remplies pour qu'une telle surface puisse être chauffée. Quant aux organes factiers du football, l'ASF, consciente des implications légales, recommande l'installation des dispositifs de chauffage de la pelouse (avec une

²⁶ Loi sur l'énergie (LVLene), du 16 mai 2006, RS VD 730.01 et Règlement d'application de la loi du 16 mai 2006 sur l'énergie (RLVLEne), RS VD 730.01.1.

nette préférence pour un chauffage par le sol) et l'UEFA demande que les stades disposent des installations nécessaires permettant de garantir une praticabilité pendant toute la saison des compétitions UEFA²⁷. A défaut et en l'absence d'une homologation du stade de la part des instances internationales du football, le FC Lausanne-Sport, durant la période hivernale, ne pourrait jouer sur son terrain des matches des coupes européennes.

Dans le cas du futur stade de la Tuilière, un chauffage du sol par serpentins remplis d'eau glycolée chauffée par le CAD, effectué dans un cadre précis et dont l'utilisation sera contrôlée par les services en charge de l'application de la LVLene, peut bénéficier d'une dérogation exceptionnelle et être autorisé (article 51, alinéa 3 RLVLEne). C'est pourquoi, consciente des enjeux sportifs et économiques que représente cet équipement pour le FC Lausanne-Sport, la Municipalité a décidé, lors des travaux de réalisation du terrain de football, d'y installer les équipements nécessaires à son chauffage et à son raccordement au CAD. Elle a également décidé de limiter son usage aux seuls matches (exclusion totale des entraînements).

5.3 Parvis et voie de circulation

Le parvis du stade, d'une largeur de 25 mètres et d'une longueur de 120 mètres, outre sa fonction de lieu d'accueil et de zone de convergence vers les divers accès, s'inscrit dans le prolongement des liaisons piétonnes et cyclables du Centre sportif de la Tuilière avec les quartiers voisins, en particulier avec le futur écoquartier. Le parvis permet également de faire le lien avec l'interface de transports publics. Lors des matches, un secteur du parvis sera utilisé pour accueillir les véhicules de retransmission TV.

Le pourtour du stade, accessible à tout un chacun en dehors des matches, permet la répartition des spectateurs. Ses accès, que ce soit depuis la route du Châtelard, de l'interface de transports publics ou du parking, peuvent être aménagés et transformés selon la nature des matches (fréquentation attendue, type de public, etc.).

Le parvis et la voie de circulation autour du stade seront réalisés dans un premier temps avec un revêtement bitumineux du type route. La configuration définitive du parvis aura lieu lors de l'aménagement de la Place centrale devant créer un lien fort entre le Stade de la Tuilière et le centre d'affaires (vers 2025).

5.4 Plateforme logistique polyvalente

En complément des éléments internes de sécurité, y compris architecturaux, une plateforme logistique polyvalente de 3'200 m² sera réalisée à l'est du stade, à proximité de la zone dédiée aux fans de l'équipe visiteuse. Accessible directement par la route du Châtelard, elle servira de zone de stationnement pour les véhicules de sécurité (ambulance, pompiers et police) et d'installation, sous forme provisoire, d'équipements permettant de compléter les besoins sécuritaires (que ce soit dans le domaine sanitaire ou policier, par exemple).

Entourée d'une clôture grillagée d'une hauteur de 2.5 mètres, la plateforme logistique polyvalente sera réalisée en limanat²⁸.

5.5 Accès et stationnement

Accès

Outre l'accès par l'interface de transports publics, les spectateurs pourront rejoindre directement le stade par la route de Romanel. Décrits dans le préavis N° 2013/27²⁹, les travaux de création d'un carrefour et d'une voie d'accès nécessaires à la réalisation du

²⁷ Article 4, point 5 du Règlement de l'UEFA sur l'infrastructure des stades : « Le stade doit disposer d'installations telles qu'un dispositif de chauffage du terrain de jeu, afin de garantir que ce dernier soit praticable pendant tout la saison des compétitions de l'UEFA. ».

²⁸ Le limanat (terme régional) est un revêtement perméable à base de calcaire. Cette matière forme la couche de finition d'une superposition de différentes couches portantes (gravier concassé).

²⁹ Cf. note n° 2.

Centre sportif de la Tuilière se sont achevés en 2016. Ils permettront la desserte du parking et des deux installations sportives. Quant aux joueurs et supporters de l'équipe visiteuse, de même que les moyens de sécurité et de secours (police, pompiers, ambulance), ils pourront accéder à la zone du stade par la route du Châtelard. Le coût des travaux nécessaires à la réalisation de cette liaison est estimé à CHF 87'500.- et fait partie de la présente demande de crédit d'ouvrage.

Stationnement

Dans un premier temps, le stade sera desservi par un parking provisoire. En effet, à terme, le stationnement pour le stade est prévu dans le parking souterrain qui sera réalisé dans le cadre du futur centre d'affaires. Ce parking sera accessible depuis la route de Romanel tant dans sa version provisoire, que dans sa version définitive.

Durant la période provisoire, le parking comptera 450 places, aménagées de façon sommaire. Ces places ne permettant pas de répondre à l'entier des besoins, le solde de places nécessaires sera situé sur le parking du Vélodrome (comme actuellement), situé à une distance comparable avec la situation actuelle du Stade olympique de la Pontaise. Les besoins complémentaires en places de parc feront l'objet d'une analyse de la part de la Municipalité en lien, notamment, avec la future jonction autoroutière dédoublant celle de la Blécherette.

Les besoins en places de stationnement pour deux-roues motorisés et vélos ont été pris en compte. Ainsi 70 places pour les premiers et 440 places pour les seconds seront réalisées. Comme pour les automobiles, ces places seront, dans un premier temps, provisoires. Leur emplacement définitif se fera dans le cadre de la réalisation du centre d'affaires.

Le parking provisoire ne fait pas l'objet d'un traitement paysager spécifique, vu son caractère temporaire. Les aménagements paysagers de ce secteur seront adaptés et modifiés en fonction du développement du projet de centre d'affaires.

5.6 Développement durable

Le Petit Flon et son cordon boisé constituent le principal élément naturel dans la région du projet. Il s'agit d'un objet d'importance régionale, dont la fonction et la protection sont reconnues par le PPA Tuilière-Sud, qui a défini une zone naturelle protégée. Les mesures de protection et d'aménagement s'intégreront avec celles définies et mises en œuvre dans le cadre du Centre sportif de la Tuilière³⁰.

La protection des sols et la valorisation des terres ont fait l'objet d'études et ont été prises en compte au sens des dispositions légales en la matière.

Les questions liées aux nuisances sonores ont fait l'objet d'études détaillées avec, notamment, des simulations en trois dimensions. Ces simulations ont permis d'adapter le projet et de trouver des mesures efficaces pour protéger les riverains des nuisances dues à l'exploitation du stade, mais également durant sa construction.

De même, les nuisances lumineuses ont été simulées afin de vérifier l'impact des diverses sources (stade, éclairage urbain) et ont permis de démontrer, grâce aux techniques modernes d'éclairage, la maîtrise des concentrations de lumière.

5.6.1 Paysage et nature

Dans le périmètre du projet, les enjeux consistent à concevoir un programme urbain proposant un traitement paysager de valeur, en aménageant des surfaces vertes et des plantations de qualité et en assurant une transition écologique fonctionnelle avec les espaces avoisinants.

Le projet de stade est implanté à environ 65 mètres de la zone naturelle protégée. Ce retrait permet un dégagement paysager appréciable par rapport au Petit Flon. Le secteur situé

³⁰ Cf. note n° 4.

entre le périmètre d'implantation du stade et la zone naturelle protégée sera occupé par des zones de cheminement et de mouvement, ainsi que par la plateforme logistique polyvalente. Cette implantation permet un raccordement harmonieux et une transition végétalisée entre la zone aménagée et la zone naturelle protégée.

Le projet propose l'aménagement de sept bosquets d'arbres indigènes (plantation de 87 arbres) implantés en arc au sud et à l'est du stade, créant ainsi une séquence paysagère végétalisée en parallèle de la route du Châtelard.

Le PPA Tuilière-Sud prévoit un indice de verdure de 15 %, soit, au minimum, 9'900 m² de surfaces vertes. Le projet répond à cette exigence et le dépasse, puisqu'il prévoit la végétalisation de la toiture de la tribune principale, soit environ 1'391 m².

Enfin, le Service des parcs et domaines (SPADOM) a préparé deux nichoirs à Effraies des clochers en remplacement de celui démonté lors des travaux de démolition de l'ancienne ferme de la Petite Tuilière. Ces nichoirs ont été posés sur une des fermes proches du site de la Tuilière.

La zone du parking étant appelée à être modifiée de façon significative (création du centre d'affaires, réalisation d'un parking souterrain et de l'interface de transports publics) aucune plantation pérenne n'est prévue à ce stade du projet.

5.6.2 Protection des eaux

Le périmètre du futur stade de la Tuilière est actuellement constitué d'un mélange de surfaces perméables et imperméables. La réalisation du stade de football et du parking provisoire va entraîner une modification des sols et des surfaces (toiture du stade, surfaces de circulation et de stationnement, terrain de football) et les rendre peu perméables. Par conséquent, conformément à la législation en vigueur, il importe de gérer les eaux de surface au moyen de bassins de rétention.

Les eaux pluviales autour des infrastructures définitives, seront acheminées dans un bassin de rétention situé au sud du périmètre. Les infrastructures existantes dans la zone du futur parking provisoire seront utilisées pour évacuer celles du parking. L'exutoire final sera le réseau communal d'évacuation des eaux claires. Quant au terrain de football, équipé d'un système de drainage, l'eau, éventuellement excédentaire, pourra être stockée dans les couches inférieures.

5.6.3 Protection des sols

Les directives cantonales en matière de protection des sols exigent un suivi en la matière lorsque les chantiers impliquant des matériaux terreux s'étendent sur des surfaces égales ou supérieures à 5'000 m²³¹. Dans le cas du Stade de la Tuilière, dont la surface représente en tout 7 hectares (soit 70'000 m²), un bureau spécialisé a été mandaté pour étudier la composition du sol, proposer des mesures de protection à prendre pendant la phase de réalisation et pour définir les objectifs de restitution des sols. Les matériaux terreux non-utilisés, qui constituent une ressource devant être préservée, seront valorisés hors du site.

5.6.4 Bruit et lumière

Bruit

Protection contre le bruit durant l'exploitation du stade

Les nuisances sonores liées à l'exploitation du stade ont été étudiées par un bureau spécialisé et ont été modélisées en trois dimensions. Outre le stade lui-même, l'installation de ventilation, le parking provisoire et le trafic routier généré par le stade et le parking ont été pris en compte dans les études et la modélisation.

³¹ « Protection des sols sur les chantiers », directive cantonale DMP 863, Direction générale de l'environnement. A cette directive s'ajoutent l'ensemble des dispositions légales fédérales et cantonales en la matière (en particulier : Ordonnance sur les atteintes portées au sol – OSol, RS 814.12, et Ordonnance sur l'élimination des déchets – OLED, RS 814.680).

Les quartiers concernés par le bruit généré par le stade sont ceux au sud et à l'est de la route du Châtelard. La modélisation a permis de se faire une idée très précise de l'impact du bruit non seulement sur les façades des immeubles concernés, mais également sur l'arrière de ces mêmes immeubles et du reste des zones d'habitation. Et d'intégrer une série de mesures de protection acoustique dans le projet d'ouvrage : fermeture de la galerie en haut des tribunes par une paroi en verre ; installation de 8'200 m² de surfaces absorbantes sous le toit ; fermeture des angles sud-est et nord-est des tribunes ; fermeture des accès aux tribunes par des portes.

En ce qui concerne le trafic routier généré par le stade et le parking provisoire, les études menées font ressortir que le nombre de mouvements quotidiens créés par ces nouveaux équipements ne provoqueraient aucun dépassement des niveaux d'immission. Par contre, lors de matches, l'évacuation du parking pouvant avoir lieu de nuit (après 22h), des dépassements ponctuels des valeurs indicatives pourraient être mesurés. Toutefois, ces dépassements, limités dans le temps, ne concerneraient que deux appartements de la route du Châtelard, ce qui paraît tolérable.

Protection contre le bruit durant les travaux de réalisation du stade

Selon le principe de prévention, il convient de limiter autant que possible les émissions sonores des chantiers, dans la mesure où cela est réalisable sur le plan de la technique et de l'exploitation et économiquement supportable.

Dans le cadre des travaux de réalisation du Stade de la Tuilière et sur la base des directives en vigueur³² diverses mesures seront appliquées, en particulier la planification des travaux (prise en compte des périodes de repos) et celle des transports (circulation des camions), la limitation de la durée quotidienne des travaux les plus bruyants, information du voisinage et, dans le cadre des appels d'offres, la rédaction d'un chapitre précisant les exigences liées au bruit.

Lumière

Siège d'une équipe évoluant au plus haut niveau du championnat national de football, le Stade de la Tuilière devra, au vu des horaires des matches, être exploité tant de jour, que de nuit. Ceci implique un éclairage devant assurer à la fois la sécurité et le confort des usagers et, au niveau du jeu, des exigences particulières liées aux retransmissions télévisées. Quant aux abords du stade (parking, voie de circulation, plateforme logistique polyvalente, liaison avec le Centre sportif de la Tuilière), ils doivent également être éclairés.

Avec pour objectif la réduction au maximum des effets lumineux incommodants (modération de la lumière artificielle durant la nuit) tout en respectant les normes de sécurité, l'éclairage du stade a fait l'objet de concepts spécifiques et de diverses modélisations. La réduction du gaspillage d'énergie était l'autre objectif devant être atteint par le concept d'éclairage.

Deux bureaux spécialisés (l'un pour le stade et ses abords, y compris le parking provisoire ; l'autre uniquement pour la surface de jeux) se sont attelés à la tâche.

Eclairage du stade et de ses abords

L'apparence extérieure du stade le soir et la nuit revêt une importance particulière lors de matches. C'est pourquoi un « éclairage de mise en valeur » a été conçu. Le stade est éclairé de manière indirecte : seules sont éclairées les faces inférieures des tribunes et la galerie supérieure. Les éléments architectoniques du bâtiment sont ainsi mis en valeur et produisent, de loin, un grand effet visuel. Les quatre coins relevés, si caractéristiques du projet, sont éclairés et conduisent les spectateurs à l'intérieur du stade, là l'éclairage est conçu pour les guider à travers la zone de répartition vers les gradins.

³² « Directive sur le bruit des chantiers (Directive sur les mesures de construction et d'exploitation destinées à limiter le bruit des chantiers selon l'art. 6 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit) », état 2011, Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Selon les résultats des modélisations, l'éclairage du stade produit un éclairage dont les impacts peuvent être considérés comme faibles (au niveau de la zone naturelle protégée du Petit Flon, située au plus proche à 65 mètres du stade, l'éclairage modélisé est très nettement inférieur à celui d'une nuit de pleine lune). De plus, « l'éclairage de mise en valeur » ne sera enclenché que lors de matches.

Pour les abords du stade, en particulier le parking provisoire et la liaison avec le Centre sportif de la Tuilière, l'éclairage retenu est un éclairage dit « d'ambiance modéré » utilisant des candélabres anti-éblouissement projetant des points de lumières à huit mètres de haut. Des LED de dernière technologie permettent de limiter fortement les dépenses énergétiques. De plus, l'éclairage des abords sera sectorisé afin que la plateforme logistique polyvalente ne soit éclairée que lors des matches.

Eclairage de la surface de jeux

Afin de répondre aux normes de l'ASF et de l'UEFA, la surface de jeux est éclairée par dix mâts également répartis sur les tribunes est et ouest. Positionnés sur la toiture des tribunes, ils culminent à une hauteur de 27.9 mètres (hauteur du mât en lui-même : 13.62 mètres)³³. L'éclairage de la pelouse est puissant (1'400 lux en configuration UEFA). Toutefois, grâce aux technologies actuelles, les flux lumineux sont précisément dirigés et, ainsi, diminuent considérablement le halo lumineux au-dessus du stade (source de nuisances), tout en limitant la création d'ombres et l'éblouissement des joueurs. De plus, les ampoules choisies (LED) sont beaucoup moins gourmandes en énergie que celles équipant actuellement le stade de la Pontaise.

5.6.5 Production photovoltaïque

Outre la toiture, sur laquelle le projet développé par SI-REN de centrale solaire par panneaux photovoltaïques devrait produire 750'000 kWh (soit la consommation annuelle de 255 ménages suisses), la façade de la tribune principale du Stade la Tuilière servira à la production d'énergie. Une recherche d'intégration architecturale de cellules photovoltaïques est actuellement en cours. Intégrées dans la deuxième peau (extérieure) de la façade, des cellules solaires monocristallines doivent permettre une production de 45 kWh/m², tout en conservant la transparence et la vue depuis l'intérieur. Sa mise en service sera une première à Lausanne pour une installation de ce type et renforcera le caractère emblématique du stade.

5.7 Calendrier des travaux

La mise à l'enquête du projet se déroulera entre novembre et décembre 2016. La durée des travaux est estimée à 24 mois. Le calendrier du projet Métamorphose prévoit une ouverture du chantier dans le courant du premier semestre 2017 et une mise en service du Stade de la Tuilière en juin 2019, de manière à pouvoir y accueillir les premiers matches de la saison 2019/2020.

6. Exploitation du Stade de la Tuilière

La réalisation d'une installation sportive de l'ampleur et de l'importance du Stade de la Tuilière constitue une occasion unique d'une réflexion sur la façon de gérer de tels équipements sportifs. Faut-il qu'ils restent entièrement en mains publiques (comme le sont, à l'exception du Centre sportif de Malley, l'ensemble des installations sportives lausannoises) ou un partenariat avec une ou des sociétés privées doit-il être envisagé et quelle doit être l'implication du club concerné ? Telles sont les questions que la Municipalité et ses services se sont posées.

Plusieurs scénarios, en collaboration avec des experts extérieurs provenant de domaines aussi variés que la restauration, l'événementiel et les marchés publics, ont été développés, affinés et comparés. A ce stade, il importe de relever la volonté marquée des dirigeants du

³³ Par comparaison, les mâts du Stade olympique de la Pontaise ont une hauteur de 42 mètres.

FC Lausanne-Sport de ne pas être seulement les locataires du Stade de la Tuilière, mais d’être un acteur important, si ce n’est le plus important, de sa gestion.

La prise en charge financière de l’aménagement des lieux de restauration (restaurant, cuisine, cuisines de finition et buvettes) et d’accueil (loges et espaces VIP) a joué un rôle déterminant dans le choix final du modèle de gestion qui est présenté à votre Conseil.

6.1 Aménagements des lieux de restauration et d’accueil

Dans un stade moderne dédié au football, le restaurant, les buvettes et les espaces d’accueil constituent l’un des moteurs économiques du club pensionnaire. Si les buvettes ne sont exploitées que lors des matches, il n’en va pas de même du restaurant et des espaces d’accueil. Dans le cas de la Tuilière, le restaurant doit être au cœur du complexe constitué à terme par le stade, le Centre sportif de la Tuilière et le centre d’affaires et, dans cette perspective, doit être ouvert à tous tout au long de l’année. Quant aux loges et zones communes qui forment les espaces d’accueil, elles sont louées à la saison et équipées au gré des envies/besoins des locataires. Le match devient prétexte à rencontres et à échanges. Que ce soit avant, pendant ou après les événements sportifs, des cuisines de finition permettent aux hôtes de bénéficier de repas chauds élaborés sur place (restaurant) ou à l’extérieur (*catering*). Hors matches, les espaces d’accueil doivent servir de lieux d’accueil pour séminaires, conférences et autres congrès. Les investissements nécessaires à l’équipement des lieux de restauration et d’accueil sont estimés à CHF 6.8 millions, qui se répartissent de la manière suivante :

Restaurant, cuisine, cuisines de finition	(équipements professionnels)	CHF 3'000'000.-
Buvettes	(équipements professionnels)	CHF 1'800'000.-
Loges	(sols, murs, plafonds et aménagements intérieurs)	CHF 1'200'000.-
Espaces d’accueil, bureaux, salles presse, etc.	(mobilier, aménagements intérieurs, équipement)	CHF 800'000.-

Si la majorité de ces investissements concerne le FC Lausanne-Sport, la part devant être prise en charge par la Ville de Lausanne, afin d’assurer une exploitation minimale du Stade de la Tuilière, s’élève à CHF 3 millions. L’ensemble de ces montants n’est pas compris dans le crédit d’ouvrage, objet du présent préavis, car financés par le FC Lausanne-Sport.

6.2 Gestion du stade

Le financement des aménagements intérieurs et l’organisation des aspects événementiels hors matches de football ont été, comme indiqué ci-avant, au cœur des réflexions portant sur la gestion du stade. Très rapidement, une solution comprenant trois parties : Propriétaire (Ville de Lausanne), Locataire (FC Lausanne-Sport) et Exploitant (société chargée de faire « vivre » le stade en dehors des matches et en prenant à sa charge l’aménagement des lieux de restauration et d’accueil) a été écartée en raison des conflits d’intérêt potentiels entre le club résidant et la société chargée d’exploiter le stade. En effet, l’analyse de cette solution et des modèles mis en place dans les autres stades de Suisse a démontré qu’elles sont inévitablement sources de conflits entre les différentes parties prenantes.

A partir de là, plusieurs variantes, comprenant un engagement plus ou moins important du FC Lausanne-Sport, restaient possibles. Au fur et à mesure des discussions, les dirigeants du club ont, non seulement, fait part de leur intention de s’engager fortement dans la gestion du stade qui les accueillera, mais, ils ont également indiqué qu’ils étaient prêts à financer la totalité de l’équipement des lieux de restauration et d’accueil, y compris la part de la Ville de Lausanne. Au su de cette proposition, la Municipalité a décidé de confier l’intégralité de la gestion du Stade de la Tuilière au FC Lausanne-Sport au travers d’un mandat de gestion. En parallèle à cette convention, la Ville de Lausanne et le club

veilleront à définir des positions communes relatives aux normes techniques de l'ASF. Ce point fera l'objet d'un accord spécifique.

Cette façon de faire responsabilise pleinement le club. Il lui incombe d'investir l'entier des montants nécessaires à l'équipement du stade, de le gérer dans son ensemble (entretiens, gestion des utilisateurs, restaurant, etc.) et de le « faire vivre » en dehors des périodes de championnat. De son côté, la Ville s'engage à rémunérer ledit mandat de gestion à hauteur de CHF 1.4 million durant dix ans, puis à hauteur de CHF 1.1 million. Ces montants, qui doivent encore être affinés, correspondent au déficit d'exploitation budgétisé dans le cas d'une exploitation communale et au financement de la part Ville des investissements nécessaires à la gestion du stade (soit, charges financières comprises, CHF 350'000.- durant dix ans).

7. Aspects financiers

Les montants objets de la présente demande de crédit d'ouvrage comprennent les crédits d'investissement nécessaires à la réalisation du stade et de ses alentours directs, ainsi que ceux destinés aux modifications de la route du Châtelard devant permettre le lien avec le futur stade. La renaturation de la zone en bordure du Petit Flon est également comprise dans cette demande. Basé sur un projet d'ouvrage approuvé par la commission de construction, le devis général a été calculé sur la base de mètres auxquels ont été appliqués les prix correspondant du marché. Comme annoncé dans le cadre du préavis N° 2016/20³⁴, suite à l'établissement du devis général, l'étude du projet lauréat se poursuit jusqu'au niveau des appels d'offres (dont les premiers résultats devraient être disponibles dès janvier 2017), de même que la préparation de la phase d'exécution du projet de stade. Il en va de même de l'aménagement d'une partie du parking et des accès à celui-ci³⁵.

7.1 Coût des travaux

Vu l'ampleur du chantier, l'impact des conditions météorologiques et les incertitudes sur la nature du sol, le crédit d'ouvrage présente un certain nombre de risques financiers. Si tout ou partie desdits risques devaient survenir et que leur coût ne pouvait être absorbé par le crédit d'ouvrage, objet du présent préavis, leur prise en charge serait traitée par la voie ordinaire, à savoir la présentation à votre Conseil d'une demande de crédit complémentaire, sous la forme d'un préavis ad hoc.

1. TRAVAUX PREPARATOIRES			CHF 9'629'000.-
CFC 10	Relevés, études géotechniques	CHF	102'000.-
CFC 11	Déblaiement, préparation du terrain	CHF	1'234'000.-
CFC 13	Installation de chantier	CHF	823'000.-
CFC 15	Adaptation des réseaux existants (eau, électricité, etc.)	CHF	4'223'000.-
CFC 16	Route, places, signalisation et marquages	CHF	1'762'000.-
CFC 17	Fondations spéciales, protection des fouilles	CHF	1'485'000.-
2. BATIMENT			CHF 59'064'000.-
CFC 20	Excavation	CHF	1'280'000.-
CFC 21	Gros œuvre 1	CHF	24'153'000.-
CFC 22	Gros œuvre 2	CHF	3'435'000.-

³⁴ Cf. note n° 6.

³⁵ Une partie ayant d'ores et déjà été financée au travers du préavis N° 2015/37 (cf. Note 2).

CFC 23	Installations électriques	CHF	7'060'000.-	
CFC 24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	CHF	2'715'000.-	
CFC 25	Installations sanitaires	CHF	2'441'000.-	
CFC 26	Installations de transport (ascenseurs et monte-charges)	CHF	281'000.-	
CFC 27	Aménagements intérieurs 1	CHF	2'940'000.-	
CFC 28	Aménagements intérieurs 2	CHF	1'117'000.-	
CFC 29	Honoraires –Planificateur général ³⁶	CHF	13'642'000.-	
4. AMENAGEMENTS EXTERIEURS				CHF 2'640'000.-
CFC 42	Jardins	CHF	2'640'000.-	
5. FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE				CHF 3'503'000.-
CFC 51	Autorisations et taxes	CHF	302'000.-	
CFC 52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	CHF	871'000.-	
CFC 53	Assurances	CHF	87'000.-	
CFC 56	Autres frais secondaires	CHF	243'000.-	
CFC 58	Divers et imprévus	CHF	2'000'000.-	
9. AMEUBLEMENT ET DECORATION				CHF 1'792'000.-
CFC 90	Meubles (sièges gradins, vestiaires, etc.)	CHF	1'489'000.-	
CFC 92	Rideaux intérieurs	CHF	8'000.-	
CFC 98	Œuvres d'art	CHF	295'000.-	
TOTAL				<u>CHF 76'628'000.-</u>

Indice de référence – OFS Région Lémanique Nouvelle construction i = 102.5 (base octobre 2010).

8. Incidences sur le budget

8.1 Conséquences sur le budget d'investissement

8.1.1 Plan des investissements

Les dépenses brutes relatives au présent préavis sont en adéquation avec le plan des investissements pour les années 2017 à 2020.

8.1.2 Subventions

Les travaux présentés dans ce préavis ont fait l'objet d'une demande d'aide auprès de la Fondation Fonds du sport vaudois. Le montant attendu de sa part s'élève à CHF 1.7 million. De plus, dans le cadre des dispositions de la nouvelle Loi sur l'éducation

³⁶ Le planificateur général se voit confier un mandat global pour l'ensemble des prestations d'études et de conduite du projet et conclut un contrat de sous-mandat avec chacun des mandataires concernés. Ainsi le maître de l'ouvrage n'a qu'un seul partenaire contractuel.

physique et le sport et de son règlement d'application, la Municipalité a engagé des négociations avec le Conseil d'Etat, afin de disposer d'une aide financière pour la réalisation d'une infrastructure d'importance cantonale³⁷. Les aides perçues seront portées en amortissement du crédit sollicité. Il convient de préciser que le Stade de la Tuilière, au même titre que le Centre sportif de la Tuilière, est prévu pour accueillir d'autres clubs vaudois pour des matches internationaux ou réguliers.

8.1.3 Crédits d'études

Dans sa séance du 7 octobre 2014, votre Conseil a adopté les conclusions du préavis N° 2014/14³⁸ et alloué à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'000'000.- pour l'étude, jusqu'au niveau des appels d'offres, du projet lauréat du concours d'architecture du stade de la Tuilière. Malheureusement, ce crédit s'est avéré insuffisant pour mener à bien ces études. En effet, le projet lauréat s'est révélé plus cher qu'initialement estimé et les études nécessaires à son affinage ont été plus complexes que prévues. C'est pourquoi, la Municipalité a présenté en mars 2016 une demande de crédit complémentaire au préavis N° 2014/14, de CHF 2'550'000.- et, pour des raisons d'efficacité, a décidé d'y adjoindre un montant de CHF 1'560'000.- destiné à la préparation de la phase d'exécution du projet de stade. Ces demandes ont été acceptées par votre Conseil dans sa séance du 7 juin 2016³⁹.

A ce jour, les comptes relatifs à ces études enregistrent des dépenses et des engagements d'une valeur de CHF 8'951'373.- (respectivement de CHF 7'549'373.- et de CHF 1'402'000.-), qui seront balancés par prélèvement sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif, objet du présent préavis.

8.1.4 Conséquences sur le budget d'investissement - Tableau

(en milliers de francs)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Dépenses d'investissements	1'190	7'920	23'918	28'350	13'750	1'500	76'628
Recettes d'investissements	0	0	0	0	0	-1'700	-1'700
Total net	1'190	7'920	23'918	28'350	13'750	-200	74'928

Les recettes d'investissements ont été estimées à CHF 1.7 million (Fondation Fonds du sport vaudois).

8.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

8.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75% (avec une pondération de 55% qui correspond à la réduction de l'endettement sur la durée de vie de l'investissement), les intérêts théoriques moyens, s'élèvent à CHF 1'159'000.- par an, à compter de l'année 2017.

8.2.2 Charges d'amortissement

Sur la base de la durée d'amortissement retenue, soit 30 ans, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 2'554'300.- par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2017.

8.2.3 Charges et revenus d'exploitation

Le montant lié à la rémunération annuelle du mandat de gestion s'élève à CHF 1.4 million durant les dix premières années (à 50% de ce montant en 2019, début de l'exploitation en

³⁷ Article 27 de la Loi sur l'éducation physique et le sport, RSV 415.01 et les articles 44, 46, 47 et 48 de son règlement d'application (RELPS), RSV 415.01.1.

³⁸ Cf. note n° 3.

³⁹ Cf. note n° 6.

juin de cette année, soit CHF 700'000.-). Ce montant sera financé par le budget de fonctionnement du Service des sports. En parallèle, avec la mise en service du Stade de la Tuilière, les charges d'exploitation du Stade olympique de la Pontaise vont décroître. Cet état de fait se matérialise dans le tableau ci-dessous par une réduction d'EPT et une diminution de charges.

Quant aux revenus, la Municipalité envisage des discussions avec des partenaires pour un éventuel *naming* du stade, ce qui permettrait de diminuer de façon significative les charges d'exploitation supplémentaires. Cet éventuel revenu n'est pas intégré dans le tableau ci-dessous.

Compte tenu des éléments présentés aux chapitres 6, 7 et ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2017 à 2021 sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	-1.5	-2.0	-2.0	-2.0
(en milliers de francs)						
Charges d'exploitation	0.0	0.0	700.0	1'400.0	1'400.0	3'500.0
Charge d'intérêts	1'159.0	1'159.0	1'159.0	1'159.0	1'159.0	5'795.0
Amortissement	2'554.3	2'554.3	2'554.3	2'554.3	2'554.3	12'771.5
Total charges suppl.	1'159.0	3'713.3	4'413.3	5'113.3	5'113.3	22'066.5
Diminution de charges	-0.0	0.0	-188.0	-375.0	-375.0	-938.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	3'713.3	3'713.3	4'225.3	4'738.3	4'738.3	21'128.5

9. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N°2016/68 de la Municipalité, du 1^{er} décembre 2016,

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 76'628'000.- destiné à la réalisation du Stade de la Tuilière, destiné à la pratique du football et d'une capacité de 12'000 places, sur le site dit de la Tuilière Sud ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de 30 ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 3810.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3810.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer les dépenses et amortissement du crédit d'étude de CHF 5'000'000.-, rubrique 4100.582.8506, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de balancer les dépenses et amortissement du crédit d'étude complémentaire de CHF 2'550'000.-, rubrique 4100.582.8506, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;

6. de balancer les dépenses et amortissement du crédit destiné à financer la préparation de la phase d'exécution du projet de stade de la Tuilière de CHF 1'560'000.-, rubrique 4100.582.8510, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
7. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

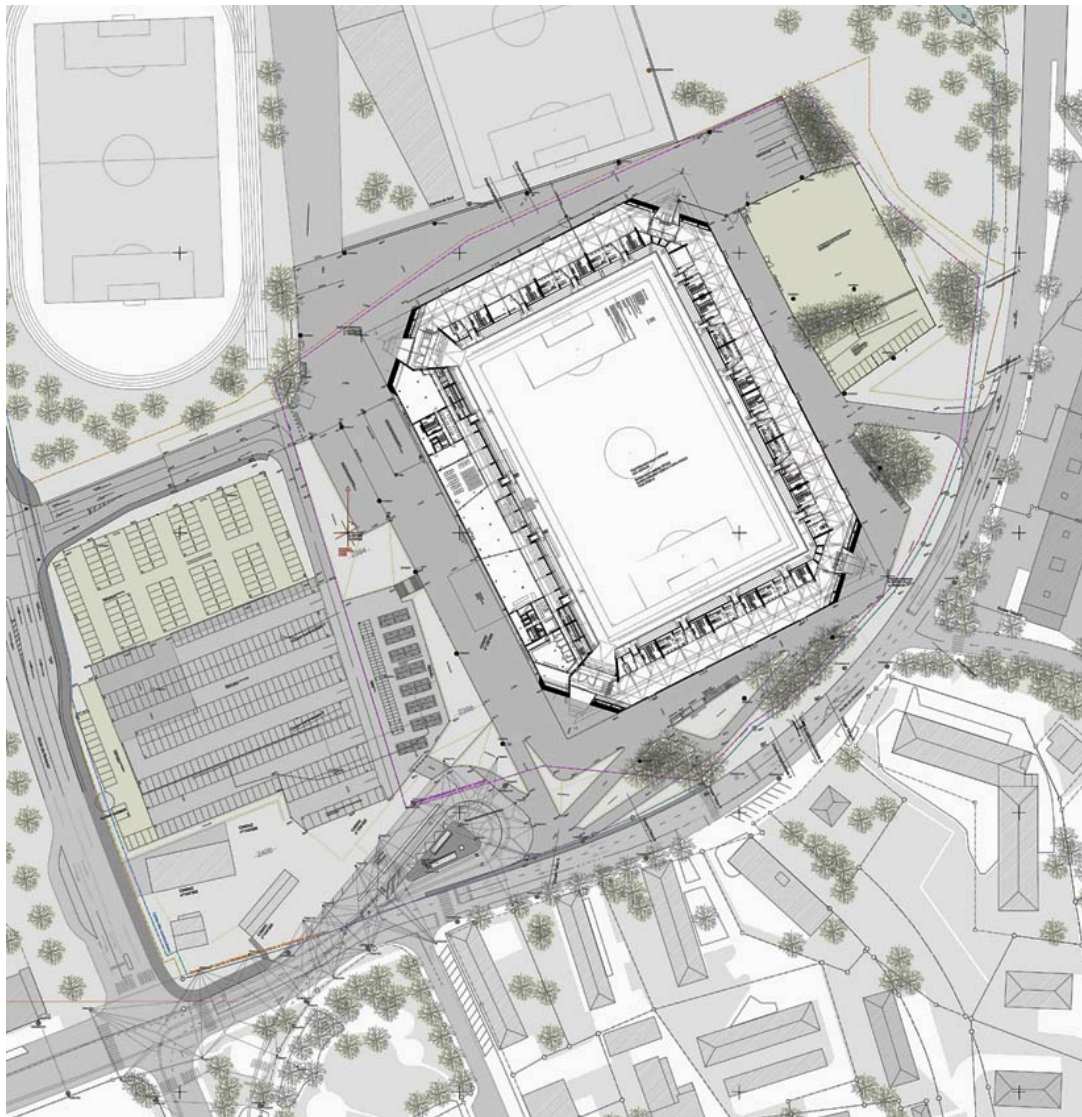
Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Annexe : Plan de situation.

Plan de situation



Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur, Valéry Beaud (Les Verts), Louis Dana (Soc.), Manuel Donzé (CPV), Johann Dupuis (EàG), Benoît Gaillard (Soc.), Robert Joosten (Soc.), Mathieu Maillard (PLR), Sophie Michaud-Gigon (Les Verts), Anita Messere (UDC), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Philipp Stauber (PLC).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale.

Rapport polycopié de M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur

La Commission s'est réunie à deux reprises à savoir :

- le mercredi 18 janvier 2017 de 14h00 à 17h00 au Centre Sport-Etudes Lausanne
- le mercredi 25 janvier 2017 de 17h00 à 18h15 au Centre Sport-Etudes Lausanne

Président	M. Jean-Daniel Henchoz, rapporteur
Membres présents	Mme Sophie Michaud-Gigon Mme Anita Messere (remplaçant M. Moscheni) M. Philipp Stauber M. Valéry Beaud M. Robert Joosten (remplaçant Mme Gianna Marly) M. Louis Dana M. Mathieu Maillard M. Manuel Donze M. Johann Dupuis M. Benoît Gaillard M. Jacques-Etienne Rastorfer
Pour la Municipalité	M. Oscar Tosato, directeur des Sports et de la cohésion sociale
Membres de l'Administration	M. Patrice Iseli, chef du service des sports M. Robert. Mohr, adjoint au chef de service M. Harold Wagner, architecte, adjoint à la cheffe de service Mme Joanna Fowler, chef de projet au service d'architecture
Invités	M. Bernard Luisier, représentant le Bureau d'architecture Sollberger et Bögli à Bienne, lauréat du concours désigné le 23.10.2014 M. Jeff Collet représentant le LS
Notes de séance	M. Nicolas Pittet, adjoint au chef du service

Après avoir ouvert la première séance du 18 janvier et salué les participants, le président-rapporteur J-D Henchoz propose qu'elle se déroule de la manière suivante :

- présentation du préavis par la Municipalité,
- présentation du projet par M. Bernard Luisier et l'évolution de celui-ci par Mme Joanna Fowler/jeu de questions
- les attentes du LS et le concept d'exploitation du Centre par M. Jeff Collet/jeu de questions,
- puis en l'absence des invités : un premier tour de table, discussion générale, étude point par point du préavis, amendements éventuels et vote des conclusions.

Ce scénario est admis.

Présentation du préavis

M. Tosato explique que le but de cette séance est l'examen d'une demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation, sur le site de la Tuilière, d'un stade de football. Le montant sollicité prend en compte, non seulement le financement de la réalisation effective du stade et des accès nécessaires, mais aussi les crédits d'étude, afin de pouvoir les balancer. Le stade proposé, précise M. Tosato, aura une capacité de 12'000 places et répondra aux normes de l'Association suisse de football (ASF) et de l'Union européenne des associations de football (UEFA). Quant au concept architectural retenu, le directeur des sports et de la cohésion sociale estime qu'il permettra de donner une identité forte au site.

Présentation du projet

M. Luisier, après avoir indiqué qu'entre l'annonce des résultats du concours d'architecture et aujourd'hui plus de deux ans s'étaient écoulés et, de ce fait, que le projet avait évolué. Il présente et commente diverses vues du stade projetées à l'intention de la Commission.

L'ensemble du projet est décrit en détail, étage par étage, sous-sol et toiture compris. Les réflexions et les solutions trouvées en matière de protection contre le bruit sont présentées. L'illumination du bâtiment est également abordée, de même que la végétalisation d'une partie de la toiture, ainsi que l'installation de panneaux solaires.

Evolution du projet

Mme Fowler précise que l'évolution du projet a pris en compte des questions financières, ce qui a entraîné la suppression d'un étage tout en maintenant l'aspect architectural, mais aussi des questions liées au développement durable, qui n'étaient pas prévues à l'origine : végétalisation d'une partie de la toiture et intégration dans la façade de la tribune principale des cellules photovoltaïques. La production d'énergie au travers de l'intégration de cellules photovoltaïques dans la façade tout en conservant la transparence et la vue depuis l'intérieur, constitue un défi à la fois architectural et environnemental. Sa concrétisation, précise-t-elle, en ferait la surface de ce type la plus importante installée à Lausanne.

Aux questions d'une commissaire concernant les places destinées aux cars, l'accès pour ces derniers et la vue offerte par les coursives **M. Luisier** explique, au moyen d'une vue générale du site (comprenant le stade et son environnement proche, dite vue générale se trouve en annexe du préavis N° 2016/68) que les cars seront stationnés dans le secteur adjacent la plateforme logistique polyvalente et concède que leur manœuvre, si l'entier du parking qui leur est dévolu devait être utilisé, nécessiterait de la discipline de la part des chauffeurs

Un autre commissaire s'interroge à propos du parcage lui apparaît-il provisoire des véhicules dans le parking de 450 places en surface indiqué dans le préavis et son remplacement à terme par celui devant être réalisé sous le futur centre d'affaires. Il désire savoir si cette offre sera complétée par d'autres zones de stationnement, il pense en particulier au parking devant être réalisé dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle sortie autoroutière.

M. Tosato confirme que le futur parking situé à proximité immédiate de la future sortie autoroutière aura également pour vocation de servir de zone de stationnement pour le Stade de la Tuilière.

Les attentes du LS et le concept d'exploitation

M. Collet relève, en préambule, l'aspect extrêmement positif que constitue l'arrivée d'un stade aux normes tant de la *Swiss football league* (SFL) que de l'UEFA ainsi pouvoir jouer dans un lieu adapté aux besoins du football moderne. Autre point important pour M. Collet, le fait que le futur stade soit du type « à l'anglaise », permettant confort de vue et ambiance, éléments impossibles dans un stade pourvu d'un anneau d'athlétisme. Quant au confort offert aux spectateurs, quels qu'ils soient, il insiste sur le fait qu'il sera sans aucune mesure avec la situation actuelle vécue au Stade olympique de la Pontaise.

Il tient à relever que, grâce aux excellents contacts que le club a avec la Ville de Lausanne et le Service des sports en particulier, le FC LS a pu être associé très tôt dans le processus de concrétisation du projet et faire part de ses besoins et de ses attentes. Ainsi, poursuit-il, le choix d'une surface de jeu en gazon synthétique s'est fait d'un commun accord. Certes, concède-t-il, les puristes pourront contester ce choix, mais pour lui il s'agit d'un choix réfléchi, le gazon synthétique permettant une utilisation prolongée non seulement au profit de la première équipe, mais également des équipes de juniors, en particulier de Team Vaud. Enfin, M. Collet souligne l'importance d'un stade moderne, accueillant, homologué, pour le développement d'un club de football. Il ne cache pas qu'il espère que cette installation permettra d'attirer de nouveaux spectateurs et de nouveaux partenaires commerciaux. Il conclut en indiquant que la meilleure preuve de l'attachement du FC LS à ce projet réside dans sa volonté d'y investir près de 7 millions de francs, ce qui représente un engagement financier très fort de la part du club.

Le président remercie M. Collet pour son exposé, ouvre la discussion sur celui-ci et pose la première question en lui demandant s'il a déjà une idée de comment se fera l'exploitation du stade.

M. Collet, ayant professionnellement vécu le passage du FC Servette du stade des Charmilles à celui de la Praille et, ainsi, été confronté aux problèmes que rencontrent des entités (le club et la société chargée de la gestion du nouveau stade) qui ne se comprennent pas, qui n'ont pas les mêmes intérêts et ne collaborent pas ensemble, relève les avantages, indéniables selon lui, de la solution choisie pour le Stade de la Tuilière. Confier la gestion de cette installation à son utilisateur principal permettra d'éviter les problèmes rencontrés à la Praille (qui entraînerent la faillite du club). Le gestionnaire/utilisateur impliqué dans tous les choix liés à l'équipement du stade, est au plus près des besoins concrets, quotidiens et cela lui assure une plus grande flexibilité d'emploi des équipements.

S'agissant d'idées ou de projets concrets, il estime que c'est encore trop tôt pour dire quoi que ce soit. En revanche, il souligne la volonté du FC LS de faire vivre ce stade en dehors des matches de football et, pour ce faire, se réjouit de disposer d'infrastructures telles que des salles de conférence ou des lieux de rencontre (il cite d'ailleurs le cas du Stade du Wankdorf à Berne, où il organise des conférences de presse) et d'un terrain en matière synthétique permettant l'organisation d'autres activités que le football. Il conclut en abordant le sujet de la taille du stade, 12'000 places, qui, selon lui, répond aux besoins et aux aspirations du club.

Un commissaire se réjouit de l'étroite collaboration existant entre le club et les parties que sont les architectes, la Ville de Lausanne et le Service des sports. Toutefois, il sait que ce qui sera réalisé sera le résultat de compromis et, à ce propos, désire savoir, car il fait partie des puristes qui estiment qu'un terrain de football de haut niveau doit être en gazon naturel, si le choix du terrain synthétique est un choix sportif ou s'il n'est pas le fruit d'un compromis financier.

M. Collet lui répond qu'au départ la Ville avait prévu la réalisation d'un terrain en gazon naturel, mais que le club a demandé de changer ceci au profit d'une surface synthétique. Après avoir indiqué que les juniors qui seront les futurs joueurs professionnels sont habitués aux surfaces synthétiques et n'ont pas les a priori des anciennes générations à l'égard de ce type de surface, M. Collet vante les mérites, d'un point de vue pratique et économique des surfaces synthétiques : entretien facilité, longévité plus grande, utilisation plus intensive (les surfaces en herbe nécessitent des périodes de repos) et, dans le cas de la Tuilière, possibilité de faire vivre le stade en dehors des matches de la première équipe (matches de Team Vaud, autres événements). Il conclut en assurant que le club est derrière ce choix.

Les présentations tout comme les réponses donnant satisfaction aux membres de la commission, les intervenants sont libérés. Le président en vient au tour de table pour connaître le sentiment des commissaires.

Tour de table

Sous réserve de questions qui interviendront lors de l'examen du préavis, qu'ils soient fans, moins fans du football et/ou acquis à un autre concept, les commissaires accueillent majoritairement très positivement le projet. Il y va notamment de l'excellente collaboration entre la Ville et le LS, d'un projet simple et efficace, multifonctionnel, bien situé, s'inscrivant dans le tissu urbain et que la population s'appropriera de façon cohérente, propice au développement de l'ensemble du secteur et du Centre sportif de la Tuilière, du partenariat public/privé au niveau du financement et du terrain en synthétique. En revanche plus « fraîchement » est perçu le chauffage du terrain.⁴⁰ Est aussi évoqué un co-financement cantonal tout comme l'identité du stade « *naming* »^{1°}.

Discussion générale

M. Tosato rappelle que les centres sportifs lausannois dévolus à la pratique du football, Chavannes, Vidy et la Tuilière et ceux ouverts à la pratique populaire (Isabelle-de-Montolieu, Boveresses) ne répondent plus aux besoins en terrains et ne permettent plus de satisfaire les demandes des clubs. La pratique du football à Lausanne n'est pas cantonnée aux seuls clubs participants à des championnats, à une élite. C'est pourquoi, un effort particulier est fait pour ouvrir les terrains à tous : hommes, femmes, enfants, porteur d'handicap et, tout prochainement, à des clubs formés de requérants d'asile, en particulier de mineurs non accompagnés. La réalisation du Stade de la Tuilière permettra, outre d'offrir les installations nécessaires (et attendues) au FC LS, de répondre aux besoins de certaines équipes et diminuera un peu la pression sur les autres terrains de football.

Le directeur souligne l'important travail entrepris avec les différents partenaires, afin d'aboutir à un résultat qui puisse satisfaire tout le monde. Il relève aussi la prise en compte des remarques et souhaits émis, tant lors des travaux des commissions chargées de l'étude des préavis qui ont précédé celui-ci, que lors des séances plénières du Conseil communal. Autre aspect important de ce dossier pour le directeur, l'impact environnemental de ce projet et les solutions trouvées pour que ledit impact soit le plus faible possible. Il note enfin que la conception de la mobilité et de l'accessibilité du stade prend en compte non seulement les moyens de transports existants, mais aussi ceux, qui, à terme, devraient équiper le secteur de la Tuilière (m3).

Bien que le préavis qui est soumis au Conseil communal porte sur une demande de crédit d'ouvrage, donc sur le financement nécessaire à la réalisation d'un nouvel équipement, la Municipalité a décidé, dans un souci de transparence, de présenter également le mode de gestion qu'elle entend mettre en place pour ce stade. Ce mode met la gestion du stade entre les mains de son utilisateur principal. Cette façon de faire diminue le nombre d'interlocuteurs, évite des intérêts divergents pour ne pas dire opposés entre utilisateur et gestionnaire et responsabilise le club. Ce dernier s'engage à investir près de 7 millions de francs dans ce stade (restaurant, buvettes, lieux de rencontres, loges, etc.). Cet investissement, dans des équipements destinés avant tout à son usage commercial (sponsors) avait été l'un des points d'achoppement et l'une des causes de l'échec de la demande de transformation du Stade olympique de la Pontaise.

Ce souci de transparence a également prévalu pour la question du « *naming* ». Le directeur relève indique la Municipalité est favorable à la recherche de revenus par ce biais. Cependant, la concrétisation d'un éventuel partenariat de ce type n'étant pas encore à l'ordre du jour, le « *naming* » ne figure qu'à titre informatif dans le préavis (aucun montant n'est indiqué). Toujours au sujet du « *naming* », il souligne que les résultats du club liés à l'infrastructure concernée jouent un rôle prépondérant dans la fixation du montant pouvant être négocié et qu'actuellement, dans le cas du Centre sportif de Malley, au vu des résultats du LHC, les sommes considérées sont importantes.

⁴⁰ La Commission générale de terminologie et de néologie du gouvernement français, en collaboration avec ses équivalents de Belgique, du Canada et de Suisse (Chancellerie fédérale) demandent de remplacer cet anglicisme par « nommage » ou par « dénomination publicitaire » (d'un stade, d'une enceinte sportive, d'une patinoire, etc.).

Un commissaire désire savoir pourquoi le modèle « utilisateur (club) – propriétaire/exploitant (Ville) » a été écarté.

M. Tosato explique que par rapport au mode de faire prévalant actuellement à la Pontaise un partenariat tel que celui retenu et présenté dans le préavis permet de diminuer de plusieurs millions de francs les investissements nécessaires à l'exploitation du stade, tout en assurant une gestion des installations par celui dont c'est l'outil de travail

Un commissaire insiste sur le fait que donner la gestion du stade au club permet de responsabiliser celui-ci et de le motiver à faire vivre et prospérer cet équipement. Ce qui n'est pas forcément le cas, ajoute-t-il, si le club n'est que le locataire de l'infrastructure

Un autre commissaire désire avoir des explications quant à la façade principale (équipements photovoltaïques).

M. Tosato, propose que le dernier point soit abordé lors de l'étude détaillée du préavis. Quant à l'usage, footballistique, autre que pour le FC LS, il rappelle que ce terrain servira non seulement au club phare de la Ville, mais aussi aux autres clubs du canton qui pourrait en avoir besoin dans le cadre des ligues supérieures du championnat suisse. De plus, fait-il observer, le choix d'un terrain en matière synthétique, donc nécessitant moins de périodes de non-utilisation, permettra aussi aux équipes de Team Vaud d'y jouer et par conséquent, de faire vivre le stade tout au long de la semaine et non plus une à deux fois selon le programme du championnat.

Deux commissaires estiment qu'il est essentiel que le contrat liant les parties soit très bien fait et qu'il comprenne des clauses permettant sa rupture sans que les intérêts de la Ville ne soient péjorés. L'un d'eux désire également savoir si la Municipalité ou le Conseil communal aura un droit de regard sur les choix de gestion du mandataire.

M. Tosato souligne l'importance de responsabiliser les clubs et ainsi d'éviter des errements tels que ceux mentionnés dans le préavis. Il estime que le travail entrepris en amont avec le FC LS devrait éviter tout problème. S'agissant du montant versé au club, le directeur des sports et de la cohésion sociale insiste sur le fait que cette somme correspond au déficit d'exploitation du stade budgétisé dans le cas d'une exploitation communale (sur la base de l'expérience acquise avec l'exploitation du Stade olympique de la Pontaise) et au financement de la part de la Ville dans les investissements nécessaires à la gestion du stade (soit, charges financières comprises, 350'000 francs pendant dix ans). Les montants indiqués, poursuit-il, sont le fruit de calculs réalisés par le Service des finances. Toutefois, note-t-il, ces montants seront affinés, une fois le stade opérationnel et que les parties disposeront du recul nécessaire. Le directeur précise que de nombreuses variantes ont été étudiées et prises en compte, y compris une faillite du club, et qu'elles seront intégrées dans la convention qui liera la Ville de Lausanne au FC LS pour la gestion du stade. Il conclut en indiquant que ladite convention est en cours d'élaboration avec l'appui d'un avocat spécialiste de la place. Il rappelle que le versement d'une subvention (même si dans ce cas cela peut prendre un autre nom) permet à la Municipalité un droit de regard. Cependant, explique-t-il, s'il s'agit de contrôler les montants versés à titre de salaire aux joueurs, la réponse est non.

M. Iseli ajoute qu'il s'agit d'un mandat de gestion qui sera attribué au club et que dans ce mandat des objectifs et des moyens de contrôle seront définis.

Un commissaire aux propos duquel se joint le président observe que nombres de risques potentiels et envisagés dans le cadre de cette convention sont identiques à ceux identifiés lors de la conclusion de droits distincts et permanents de superficie (DDP). C'est pourquoi, pour lui, il importe que la convention soit bien rédigée et que la Ville dispose, le cas échéant, des clauses nécessaires à une rupture assurant ses intérêts.

M. Tosato comprend les inquiétudes légitimes exprimées mais insiste sur le fait qu'aujourd'hui cette convention - qui n'est pas encore rédigée et qui est un objet de compétence municipale - n'est pas le sujet des débats.

Le **président**, constatant que la parole n'est plus demandée, passe ensuite à l'étude détaillée du préavis N° 2016/68.

Discussion point par point (première séance)

Le rapport ne relate que les points objets de questions.

2.2. Développement du site

Deux commissaires expriment leurs inquiétudes, au vu des dates et événements indiqués dans ce chapitre, quant à la capacité d'accueil/absorption des spectateurs sur le site tant que certains moyens de transport public ne seront pas opérationnels (m3 en particulier). Ils rappellent qu'aujourd'hui le site de la Pontaise n'est desservi que par une seule ligne des TL, tandis que la Tuilière, même dans sa configuration actuelle (qui devrait perdurer jusqu'à la mise en service du m3), l'est par deux lignes.

3.3 Team Vaud

Deux commissaires désirent savoir qu'elles seront les modalités d'accueil d'autres clubs et les conditions financières pour un tel accès et s'il n'existe pas un risque que les montants demandés soient dissuasifs. Dans ce sens l'un d'eux relève eu égard à la situation ubuesque du FC Le Mont (Challenge League) évoluant à Baulmes dans un stade ne répondant plus aux exigences si le nouveau stade l'accueillir une solution en évoluant sur le nouveau stade.

M. Iseli indique que l'accueil et les conditions de mise à disposition des infrastructures de la Tuilière à d'autres équipes sont des points devant figurer dans le mandat de gestion qui sera conclu avec le FC LS.

M. Tosato après avoir rappelé que le stade sera à disposition de l'ensemble des équipes du FC LS et de Team Vaud, insiste sur le fait que le Stade de la Tuilière sera un stade cantonal et, de ce fait, accueillera les équipes qui en auront besoin. Il cite à titre d'exemple le FC Yverdon dont les infrastructures ne sont pas homologuées et s'il devait se qualifier pour un match de coupe d'Europe pourrait y accéder à des conditions à définir. Ce concept, fondé sur la Loi sur l'éducation physique, est lié aux subventions versées par l'Etat de Vaud, de ceux provenant de la Fondation du Fonds du sport vaudois et aux négociations engagées entre la Municipalité et les autorités cantonales.

M. Tosato indique que la situation s'est empirée pour le FC le Mont depuis que la SFL a indiqué que, faute de travaux importants, le stade de Baulmes, dès la saison prochaine, ne serait plus homologué pour les matches de *Challenge league* et ajoute que des négociations sont actuellement en cours pour accueillir ce club au Stade olympique de la Pontaise.

L'accueil d'un second club évoluant dans l'une des deux ligues supérieures du championnat suisse sur le site de la Tuilière est une question qui doit être posée, étudiée et débattue avec les principaux intéressés. Pour lui des complémentarités peuvent être trouvées entre les deux clubs (l'un pouvant servir de « club ferme » à l'autre). Cependant, il fait remarquer que les clubs aiment à disposer de leurs infrastructures, de leur stade.

4.1 Concours et études du projet lauréat

Pour sa bonne compréhension, un commissaire obtient la confirmation que les montants figurant au dernier paragraphe de ce chapitre sont ceux qui ont été inscrits au plan des investissements pour les années 2016-2019, soit un total de 80 millions de francs (réalisation du stade et des aménagements extérieurs) et que le montant présenté dans le cadre du préavis, soit 76'628'000 francs, correspond à la somme demandée pour la réalisation de ces deux objets.

4.2 *Le stade*

Se souvenant des concerts tenus à la Pontaise, et relevant la multifonctionnalité du futur stade, un commissaire demande quelle serait la capacité en spectateurs pour un tel événement.

Mme Fowler explique que la variante maximale retenue est de 20'000 spectateurs (gradins et pelouse).

Conscient que le mandat de gestion est de compétence municipale et que la gestion effective sera donnée au FC LS, un commissaire désire, malgré tout, savoir si la Municipalité aura son mot à dire dans le choix des activités hors football qui seront organisées dans le stade et, question supplémentaire, qu'elle serait la position de la Municipalité si, porteuse d'un projet culturel, elle désirerait l'organiser à la Tuilière. Par ailleurs et fruit d'une lecture « entre lignes » de ce chapitre, il demande quels pourraient être les obstacles à la tenue d'événements autres que le football. Dans le même sens un autre évoque le « frein » inhérent à la taxe sur les divertissements.

M. Tosato indique que ce type de clause, qui prévoit la mise à disposition des infrastructures sur demande de la propriétaire, est courant dans l'ensemble des conventions et baux conclus par la Ville de Lausanne. Quant à la nature de certaines manifestations ou événements, il rappelle que la tenue de tout événement, culturel, politique, sportif, etc. sur le territoire de la Commune est soumis à autorisation et, de ce fait, à l'appréciation de la Municipalité.

En complément, **M. Iseli** pense qu'il est important de ne pas surévaluer les possibilités d'organiser des événements sur la pelouse du Stade de la Tuilière. Selon lui les zones d'accueil seront beaucoup plus utilisées que le terrain. Se référant à la situation prévalant dans le reste de la Suisse, il relève la tenue ici ou là d'autres événements sportifs (hockey sur glace, concours hippique), voire des événements culturels, mais, il insiste sur le fait que ce n'est pas chaque week-end. Le chef du Service des sports observe qu'il est de l'intérêt tant du club que de la Ville de faire vivre ce stade et fait confiance à celles et ceux dont ce sera le mandat de venir avec des projets. Il conclut en soulignant la grande différence entre le Stade olympique de la Pontaise et sa surface en gazon naturel et le futur Stade de la Tuilière et son terrain synthétique : la possibilité de s'entraîner dessus tous les jours et d'y jouer sans restriction.

Dès lors que tant les aspects extérieurs, qu'intérieurs du stade seront compatibles avec les exigences logistiques nécessaires à la tenue, par exemple, de concerts, un commissaire demande ce qu'il en est de l'acoustique intérieure ?

Mme Fowler explique que les questions liées à l'acoustique ont été étudiées (elles figurent dans le rapport d'impact que les commissaires ont entretemps reçu) avant tout sous l'angle de la diminution maximale des nuisances sonores tant durant le chantier, que lors de l'exploitation du stade, et non pas sous celui du rendu musical et du confort d'écoute pour les spectateurs.

4.3 *Concepts constructifs et architecturaux*

Plusieurs commissaires interrogent sur les exigences « Minergie » qui ne seront pas appliquées et ce qu'il en est de la végétalisation de la toiture et de cellules photovoltaïques et la qualité des matériaux. L'une d'eux souhaite savoir si des critères environnementaux retenus.

Mme Fowler répond qu'en l'absence de critères d'homologation, il n'existe pas aujourd'hui de possibilité de certifier une installation sportive avec le label Minergie, d'où ce choix de vocabulaire pour expliquer ce qui est malgré tout entrepris dans ce domaine.

Mme Fowler précise, en relation avec la deuxième interrogation des commissaires que le type de toiture retenu, une structure légère en porte-à-faux, ne se prête pas à une végétalisation complète, d'où la solution trouvée sur la tribune principale. En ce qui

concerne la façade de cette tribune, explique-t-elle, elle est du type double-peau : la première peau, côté intérieur, constituée de vitrages fixes, assure l'isolation thermique ; des stores à lamelles régulent l'apport de lumière et assurent une protection solaire. Quant à la seconde peau, elle est constituée de verre feuilleté de sécurité jouant un rôle à la fois esthétique, de protection des stores et d'amélioration de la protection phonique et thermique de la façade. C'est dans cette « peau », que seront installées les cellules monocristallines qui permettront la production d'énergie.

Pour ce qui a trait au choix des matériaux, elle précise que le projet est dans la phase des appels d'offres et que les services concernées de l'administration communale sont attentifs à ces questions et qu'ils les auront à l'esprit lors des choix. Elle insiste sur le fait que les matériaux retenus, au vu de la destination et de l'usage de cette future réalisation, devront présenter de fortes qualités de durabilité-

5.1 *Le bâtiment*

Un commissaire s'inquiète des risques de corrosion des structures au vu de la présence d'une nappe phréatique. Il évoque également, tout comme le président et un autre commissaire, le faible nombre de places dédiées aux personnes en situation de handicap et leur situation dans le stade.

S'agissant des craintes liées à la corrosion, **Mme Fowler** tient à le rassurer en indiquant que les mesures techniques qui seront prises, étanchement du radier et des murs extérieurs du sous-sol au moyen d'une membrane spéciale extérieure, empêcheront tout risque d'infiltration.

Pour ce qui a trait aux personnes en situation de handicap, **Mme Fowler et M. Mohr** répondent que le nombre de place répond aux normes des instances footballistiques tant nationales qu'internationales et que les milieux concernés ont été consultés et ont donné leur aval. S'agissant des places situées de plain-pied dans la tribune « est », elles permettront d'accéder au premier rang des gradins, celui-ci se trouvant un mètre au-dessus de la pelouse et offrant ainsi de bonnes conditions de vue sur le match. La tribune principale, de même que les espaces VIP seront également équipés de places dédiées aux personnes en situation de handicap. Places et espaces desservis par des ascenseurs.

L'accueil « gigantesque » réservé aux sponsors préoccupent un autre commissaire. **M. Iseli** répond que le nombre, la taille et la destination des surfaces prévues dans la tribune principale, à l'exception du restaurant, répondent aux normes pour l'homologation du stade par la SFL et l'UEFA. Il insiste sur le fait que ces équipements, présentés et voulus de longue date, permettront de faire vivre le stade en dehors de matches. Les différentes salles et salons, ajoute-t-il permettront d'accueillir des séminaires, des conférences, des événements culturels, etc. A titre d'exemple, il cite le cas du Stade du Wankdorf à Berne, qui accueille, dans ses diverses infrastructures, en dehors du football, 1000 activités par année.

5.2.1 *Choix de la surface de jeu*

Avec ce titre et celui qui suit, la commission aborde les points « chauds » du préavis.

Circonspects quant au choix d'une surface de jeu en matière synthétique, plusieurs commissaires au vu des explications données par M. Collet et du constat fait lors de l'Eurofoot 2016 en France disputé sur gazon naturel, sont convaincus, bon gré mal gré, d'une telle surface. L'un d'eux se pose la question des blessures possibles sur une telle surface alors qu'un autre pose la question de l'adaptation à d'autres aires de jeu chez des adversaires évoluant sur herbe.

M. Mohr explique que les terrains en gazon synthétique subissent une batterie de test (roulement de balle, souplesse, etc.) pour être homologués et être déclarés aptes à être utilisés dans le cadre d'un championnat. Actuellement, ces surfaces sont aussi souples que celles en gazon naturel et les matériaux utilisés, ainsi que la façon dont ils sont tissés et

posés, ne peuvent être comparés avec ce qui se faisait il y a trente ans. Si des risques d'accident existent, leur occurrence est comparable avec les surfaces en gazon naturel et proviennent principalement du fait que lors de certaines phases de jeu le terrain synthétique ne permet pas le même « freinage » que le gazon naturel. Pour ce qui a trait à l'adaptation, il relève que plusieurs terrains du Centre sportif de la Tuilière sont en gazon naturel et que le club les utilisera dans ses phases de préparation aux matches se disputant sur de telles surfaces.

5.2.2 *Chauffage de la surface de jeux*

Tout un chacun s'accorde pour dire qu'il peut paraître aberrant de chauffer un terrain de football, puisqu'on chauffe l'atmosphère. Cette installation va à fins contraires de la politique affichée par la Municipalité en matière de développement durable.

Un commissaire nanti de ses connaissances professionnelles fait un large tour de la problématique. En résumé, il s'agirait d'un investissement disproportionné, non exigé pour pouvoir participer au championnat national, demandant le contournement de la loi, et dont l'utilisation serait des plus hypothétiques. Le préavis ne donnant aucune information à ce sujet, il désire connaître le coût de l'équipement de la pelouse pour son chauffage, ainsi que son coût de fonctionnement annuel. Il conclut en indiquant qu'il déposera un amendement pour supprimer cet équipement du crédit d'ouvrage.

M. Iseli tient à relever que tant la Municipalité que le Service des sports ne sont pas des fans du chauffage de la pelouse et à dire qu'il comprend la position énoncée. S'agissant des exigences de la SFL, si, certes le chauffage de la pelouse n'est pas obligatoire pour la participation au championnat national, il l'est par cette instance pour la participation aux compétitions de l'UEFA dès les premiers tours. Or, se basant sur le calendrier 2016 des compétitions UEFA, des phases de groupes ont lieu en novembre et en décembre. Actuellement, précise le chef du Service des sports, les 16^e de finale sont prévus en février, ce qui constituerait, à ses yeux, un objectif plus envisageable pour le FC LS.

En ce qui concerne l'image donnée par Lausanne, le chef du Service des sports pose la question de cette même image si Lausanne, Capitale olympique, réalisait pour plus de 76 millions de francs un stade qui ne serait pas homologué. Pour lui, il s'agirait aussi d'une aberration. Quant au montant nécessaire pour équiper le stade d'un chauffage de la pelouse, il indique qu'il s'élèverait à 767'000 francs. Le coût de fonctionnement de cet équipement, ajoute-t-il, calculé sur une utilisation limitée à trois matches, est de 8'100 francs par année. Le chef du Service des sports relève et insiste sur le fait que le club est tout à fait conscient que cet équipement ne serait utilisé que pour les matches UEFA. Il conclut en rappelant que si ce qui est voulu au travers de cette demande de crédit d'ouvrage est un stade homologué dans lequel des matches internationaux peuvent être joués durant la période hivernale, alors le chauffage de la pelouse est nécessaire.

Mme Fowler apporte un complément d'information en ce qui concerne la législation vaudoise en matière d'énergie, en particulier les dispositions du règlement d'application de la Loi sur l'énergie (RLVLEne), qui, sur la base d'une dérogation exceptionnelle (utilisation de courte durée), autorisent l'usage d'un tel équipement (article 51, alinéa 3, RLVLEne).

Plusieurs commissaires s'expriment sur ce point très particulier. D'aucuns sont rassurés par le coût d'exploitation du chauffage, d'autres se soucient de la durée d'utilisation annuelle du chauffage. Une abondante discussion met en opposition les sensibilités.

Un commissaire esquisse l'idée d'un rapprochement en constatant qu'une majorité semble se dessiner pour doter le Stade de la Tuilière d'un équipement permettant de répondre aux normes de l'UEFA et assurant la tenue de matches internationaux. Il pense qu'une formulation contraignante et admise par tous pourrait être trouvée et inscrite dans les conclusions du préavis, voire la rédaction d'un règlement municipal pour l'usage du chauffage de la pelouse du Stade de la Tuilière. Cette démarche et ses modalités

d'applications (garanties de la Municipalité) s'inscrivant dans le cadre d'un compromis est sur le principe admise.

M. Tosato indique que le chauffage de la surface de jeu est un sujet qui a, tout comme pour les commissaires, beaucoup questionné la Municipalité. Celle-ci, afin de se faire une idée et prendre une décision, a demandé plusieurs études sur le sujet (y compris sur d'autres modes de faire, ce qui est indiqué dans le préavis). Il a également été entrepris un certain nombre de démarches auprès des instances concernées, y compris l'UEFA. En date du 22 février 2016, rapporte le directeur, cette fédération indiquait que sans chauffage de la surface de jeu, le stade ne pourrait accueillir des matches internationaux que durant la période estivale. Au vu de l'ensemble des éléments techniques rassemblés et des différents arguments la Municipalité a décidé d'intégrer le chauffage de la surface de jeu dans la demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation du Stade de la Tuilière, tout en limitant son usage aux seuls matches UEFA.

Le président, constatant que le temps imparti pour la tenue de cette séance est échu et que certains des membres de la Commission, appelés par d'autres obligations, ne peuvent siéger plus longtemps, propose de lever la séance. Agenda en mains les commissaires s'accordent pour poursuivre leurs travaux le mercredi 25 janvier 2017 à 17h00 au même endroit.

Entre les deux séances un projet d'amendement se rapportant au chauffage, fait de deux variantes de nouvelle conclusion, a été envoyé à l'ensemble de la commission le 22 janvier, soit :

- « *d'autoriser le chauffage de la surface de jeu uniquement pour les compétitions internationales qui le nécessitent, et de charger la Municipalité d'arrêter les modalités d'application de cette décision* ».

Etant donné qu'il faut d'une part que le Lausanne-Sport soit encore engagé en compétition UEFA en décembre ou février et d'autre part que les conditions météorologiques le nécessitent, cet amendement engendrerait une utilisation du chauffage tous les 15 ans environ (sur la base d'un historique des 30 dernières années), peut-être un peu plus fréquemment si des matches de l'équipe de Suisse devaient se jouer à cette époque de l'année

En imaginant que le chauffage ne peut pas être utilisé tous les 10 à 15 ans sans le faire tourner de temps à autre pour le tester, probablement une fois par année, il pourrait être envisagé de combiner ce test avec le déroulement d'un match de Super League les années où il n'y a pas de compétitions UEFA qui le nécessitent. Si ce besoin est avéré, la nouvelle conclusion pourrait alors être formulée ainsi :

- « *d'autoriser le chauffage de la surface de jeu uniquement pour les compétitions internationales qui le nécessitent, ainsi qu'au maximum pour 1 match de Super League par saison, et de charger la Municipalité d'arrêter les modalités d'application de cette décision* ».

Reprise des travaux lors de la 2^{ème} séance

L'amendement est mis en discussion. Après avoir rappelé que la formulation d'amendement(s) et/ou de nouvelle(s) conclusion(s) étai(en)t l'une des prérogatives de la Commission et du Conseil communal, **M. Tosato** dit que le texte proposé lui convient. Il informe ensuite la Commission qu'un contrat a d'ores et déjà été signé avec les Services industriels (SiL), plus particulièrement avec le Service du gaz et du chauffage à distance, pour la fourniture de l'énergie nécessaire au Stade de la Tuilière, y compris pour le chauffage de la pelouse. Dit contrat contient des clauses limitant la distribution d'énergie (circonstances climatiques, heures, priorité donnée aux ménages, etc.), ce qui contribue à garantir un usage raisonnable de cet équipement. Il est précisé qu'aucun autre moyen de chauffage alternatif (mazout par exemple) n'est prévu et que le stade ne jouit pas d'une priorité en distribution d'énergie.

A la faveur de ces utiles précisions un compromis se dégage pour la seconde variante légèrement modifiée à la teneur suivante :

« d'autoriser le chauffage de la surface de jeu uniquement pour les compétitions internationales qui le nécessitent ainsi qu'au maximum pour 1 match de Super League ou de Coupe Suisse par saison et de charger la Municipalité d'arrêter les modalités d'application de cette décision »

L'amendement constituera une conclusion supplémentaire. Le président se félicite de l'état d'esprit consensuel ayant prévalu à cet aspect très particulier du préavis.

Discussion point par point suite (deuxième séance)

Rappel : seuls sont rapportés les points objet de questions

5.4 Plateforme logistique polyvalente

Rappelant les déboires vécus par le Stade de la Praille à Genève, en particulier l'absence d'accès à la pelouse pour des semi-remorques, un commissaire désire savoir si le Stade de la Tuilière disposera de ce type d'accès, qu'il juge indispensables pour l'organisation de concerts.

Mme Fowler lui répond que le stade disposera de deux accès spécialement conçus pour permettre tant aux véhicules lourds de premiers secours, qu'aux semi-remorques d'accéder au terrain.

5.5 Accès et stationnement

Un commissaire interroge sur des mesures sont prévues pour l'encadrement des supporters des clubs. Un autre estime que la capacité d'accueil du parking provisoire est trop faible.

S'agissant des supporters **M. Tosato** estime que l'organisation des déplacements devrait être similaire à celle prévalant actuellement. Répondant à la question du parking, **Mme Fowler** explique que lors de la mise en exploitation du Stade de la Tuilière, outre le parking provisoire de 450 places, les spectateurs disposeront encore du parking du vélodrome, d'une capacité de 1'000 places. Quant au futur parking réalisé à proximité de la nouvelle sortie autoroutière, d'une capacité de 700 à 800 places, il devrait voir le jour vers 2025.

5.6 Développement durable

Reprenant les propos qu'elle tenait lors de la précédente séance à propos du choix des matériaux lors de la réalisation d'équipements sportifs, une commissaire désire que ce sujet soit dorénavant pris en compte et présenté dans les préavis concernant des installations sportives.

5.7 Calendrier des travaux

Deux commissaires désirent savoir si, pour l'un d'eux, à l'issue de la mise à l'enquête des oppositions ont été faites et si leur traitement, voire les recours possibles à l'encontre des réponses qui auront été faites, peuvent avoir un impact sur le calendrier des travaux. Pour l'autre, sur le même thème, il manifeste son inquiétude sur le fait, que cette mise à l'enquête se déroule avant que le plan partiel d'affectation (PPA) « La Tuilière Sud » n'ait été approuvé et il se demande si ladite mise à l'enquête n'est pas ainsi entachée par un vice de procédure. Dans une troisième interrogation, un autre commissaire conscient du fait qu'un chantier de cette ampleur peut déboucher sur un retard demande quelles en seraient les incidences pour le club.

M. Tosato explique que deux oppositions ont été déposées, l'une d'un groupement en faveur de la protection de la nature et l'autre d'un mouvement en faveur de la protection du patrimoine bâti. Des discussions sont en cours avec le premier et ses remarques sont prises en compte dans le développement du projet. Quant au second, son opposition concerne avant tout le fait que la réalisation du Stade de la Tuilière entraînera à terme la

déconstruction du Stade olympique de la Pontaise, opération à laquelle il s'oppose vivement. Selon le directeur, le traitement de ces deux oppositions ne devrait pas entraîner de retard par rapport au calendrier présenté dans le préavis.

Mme Fowler explique que la procédure d'enquête publique du PPA « La Tuilière Sud » s'est achevée en janvier 2016 et a suivi son cours « post enquête publique » auprès des différents intervenants (en particulier auprès du Service du développement territorial). La mise à l'enquête publique du projet de construction du Stade de la Tuilière en parallèle à la procédure relative au PPA, est tout à fait légale. Cette façon de faire, précise permet de gagner du temps ; la seule restriction étant que le permis de construire ne peut être délivré, même si la procédure de mise à l'enquête du projet de construction est achevée, tant que la procédure liée au PPA n'est pas terminée.

Pour ce qui a trait à un retard dans les travaux, le directeur répond qu'il serait tout à fait possible pour le club de commencer le championnat dans un stade et le finir dans un autre.

6.1 *Aménagements des lieux de restauration et d'accueil*

Après avoir clairement précisé que son propos n'était absolument pas dirigé contre le FC LS, un commissaire tient à faire part de son étonnement vis-à-vis de la capacité du club à financer de tels investissements et désire savoir si la Ville dispose de garanties quant à la provenance des fonds.

MM. Tosato et Iseli expliquent que la société qui sera en charge de la gestion effective du Stade de la Tuilière, appartenant au même propriétaire que « LS Vaud Foot S.A. » (le nom officiel du FC LS), aura pour mission de réunir les montants nécessaires. Dits montants, importants pour un club de la taille du FC LS, pourront être trouvés par l'emprunt, mais aussi par la négociation auprès des fournisseurs, maîtres d'état et des entreprises proches du club. Ils concluent en reconnaissant qu'il s'agira d'un important défi pour les dirigeants du club.

6.2 *Gestion du stade*

Revenant sur les discussions de la précédente séance à propos de la situation du FC Le Mont, en particulier des négociations en cours pour un usage du Stade olympique de la Pontaise, voire de son accueil dans celui de la Tuilière, un commissaire estime d'un point de vue de politique régionale (y compris dans un sens de financement du futur stade) que l'accueil de ce club dans ces nouvelles installations serait bénéfique. C'est pourquoi, il se pose la question de l'utilité du dépôt d'un vœu appelant la Municipalité à inciter le bénéficiaire du mandat de gestion à accueillir les clubs de la région évoluant au niveau national.

M. Tosato insiste sur le fait (comme indiqué clairement au chapitre 8.1.2 *Subventions*) que le Stade de la Tuilière, mais aussi le centre sportif adjacent, a une vocation cantonale et qu'il est prévu pour accueillir d'autres clubs, non seulement de la région, mais de l'ensemble du canton pour des matches internationaux ou réguliers.

Par contre, s'il s'agit d'accueillir de façon pérenne un autre club au Stade de la Tuilière, la décision pourrait être prise au niveau politique ; cependant, il serait normal que le bénéficiaire du mandat de gestion négocie alors une participation financière à l'usage des équipements, en particulier des loges et autres lieux d'accueil. **M. Tosato** rappelle qu'à Malley, les discussions pour l'utilisation de la patinoire, en dehors des matches et des entraînements du LHC, ont abouti à une utilisation par les clubs des communes concernées. Une telle conception, en revanche doit être le fruit d'une concertation prévalant entre autres pour le marché très limité du sponsoring. Dans ce sens, **M. Iseli** assure qu'il existe une communauté d'intérêt entre le club et la Ville et que le FC LS est des plus intéressés à accueillir le FC Le Mont.

7.1 *Coût des travaux*

A une question relative à la rubrique « œuvres d'art » **M. Tosato**, précise que ce montant sera investi dans la façade de la tribune principale du Stade de la Tuilière. Non seulement, elle permettra la production d'énergie, mais aussi, en raison de sa forme et de son aspect, elle participera à l'esthétique générale et sera un des éléments architecturaux marquants.

8.1 *Conséquences sur le budget d'investissement*

Deux commissaires reviennent l'un d'eux sur l'implication de l'Etat de Vaud pour ce projet d'importance cantonale et sur un soutien de « Lausanne-Région », comme cela le fût pour « Malley ».

M. Tosato explique que la Municipalité a engagé des négociations auprès du Conseil d'Etat, afin de pouvoir bénéficier des aides telles que prévues dans la Loi sur l'éducation physique et le sport. En compagnie du syndic, des entretiens à ce sujet ont déjà eu lieu avec le président du Conseil d'Etat et le Conseiller d'Etat en charge de l'économie et du sport. Les discussions sont toujours en cours et tendent à ce que le Canton évalue l'ensemble des besoins pour déterminer l'importance des aides.

S'agissant de « Malley » la situation est différente dans la mesure que dans le cas qui occupe la commission il s'agit d'un investissement alors que pour « Malley » il y va d'une participation aux frais d'exploitation. Il ajoute que la démarche, dans le cas de Malley, avait été facilitée par le fait que le futur Centre sportif comprend des équipements uniques dans la région, à savoir une patinoire couverte et une piscine couverte de dimension olympique. Le directeur souligne que pratiquement toutes les communes – si ce n'est toutes les communes – en possèdent.

Une commissaire formulera un vœu tendant à impliquer la Municipalité dans les négociations avec l'Etat de Vaud et les privés.

8.2 *Conséquences sur le budget de fonctionnement*

L'identité du stade (*naming*) engendre une large discussion lors de laquelle sont mis en exergue : choix des critères, modalités du contrat, la notoriété d'un sponsor local (la BCV est notamment citée), l'importance financière, le nombre de jours d'utilisation, l'impact publicitaire et l'implication de la Municipalité et de l'Etat de Vaud, incidences sur le personnel.

M. Tosato relève l'importance de cette source de financement privée et informe la Commission que des discussions sont en cours avec le FC LS portant sur la gestion du *naming*, en particulier sur la répartition des montants qui pourraient être perçus par ce biais. En collaboration avec le Conseil d'Etat et le club, la Ville est en pourparlers avec des institutions locales importantes pour un soutien financier annuel au club. Et de relever que tout cela s'inscrira dans un contrat prévoyant les modalités et l'importance du sponsoring. En revanche, un partenariat avec une entreprise liée au tabac et à l'alcool n'entre en aucun cas dans les critères d'attribution.

En réponse à la question se rapportant au nombre de jours d'utilisation, **M. Iseli** explique que par « jours d'exploitation », il faut comprendre outre les matches en compétition: les matches d'entraînement du FC LS et ceux de « Team Vaud », voire du FC Le Mont, ainsi que les activités annexes (conférences, réceptions, etc.) le nombre de matches, les matches d'entraînement du « Team Vaud voire du FC Le Mont, ce qui influence le nombre de « jours d'exploitation ». Et tout cela pris dans l'objectif de faire vivre le stade.

Quant aux effets sur le personnel (moins 2 EPT), la répartition des tâches (nouvelles et anciennes), la définition des nouveaux secteurs d'activité et les déplacements de personnel ont d'ores et déjà été planifiés et que les diminutions d'EPT se feront par des départs à la retraite.

9. Conclusions

Le président, considérant que tout un chacun a pu s'exprimer librement et avec fair-play, suggère que l'amendement, dont il redonne lecture, constitue une nouvelle conclusion 1a) ce qui est admis tout comme la proposition de voter séparément les conclusions 1 et 1a) et les 6 autres en bloc. Quant au vœu il le sera après le vote des conclusions.

Vote des conclusions

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 76'628'000.- destiné à la réalisation du Stade de la Tuilière, destiné à la pratique du football et d'une capacité de 12'000 places, sur le site dit de la Tuilière Sud ;

Cette conclusion est acceptée par

11 « OUI »

1 « NON »

0 « Abstention »

- 1a) « d'autoriser le chauffage de la surface de jeu uniquement pour les compétitions internationales qui le nécessitent ainsi qu'au maximum pour 1 match de Super League ou de Coupe Suisse par saison et de charger la Municipalité d'arrêter les modalités d'application de cette décision »

Cette nouvelle conclusion est acceptée par

11 « OUI »

0 « NON »

1 « Abstention »

2. d'amortir annuellement, sur une durée de 30 ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 3810.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3810.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer les dépenses et amortissement du crédit d'étude de CHF 5'000'000.-, rubrique 4100.582.8506, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de balancer les dépenses et amortissement du crédit d'étude complémentaire de CHF 2'550'000.-, rubrique 4100.582.8506, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
6. de balancer les dépenses et amortissement du crédit destiné à financer la préparation de la phase d'exécution du projet de stade de la Tuilière de CHF 1'560'000.-, rubrique 4100.582.8510, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
7. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Votées en bloc, les conclusions 2 à 7 sont acceptées par 12 « OUI » soit à l'unanimité

Vote du vœu à la teneur suivante :

« Le Conseil communal encourage vivement la Municipalité à négocier âprement les autres soutiens financiers publics (notamment cantonal) et privés (notamment « naming ») pour le Stade de la Tuilière. »

Le vœu est accepté par

10 « OUI »

0 « NON »

2 « Abstentions »

Discussion

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur : – Ce préavis constitue, à n'en pas douter, la pièce maîtresse des installations sportives souhaitées par la Municipalité dans le cadre de Métamorphose. Je me dois de relever l'état d'esprit qui a animé les membres de la commission au cours des deux séances. Qu'ils soient adeptes ou non du sport, ou du football en particulier, ou qu'ils aient des réserves à ce sujet, tout un chacun, avec ses sensibilités et privilégiant le travail en équipe, a apporté une importante contribution à la réalisation de l'édifice, le stade de la Tuilière. Je les en remercie.

La discussion est ouverte.

M. Louis Dana (Soc.) : – Le remplacement de notre vétuste Pontaise est un vieux projet. Il s'agit maintenant de le mener à bien en accordant notre confiance au stade de la Tuilière.

Pour ce qui est de l'emplacement, la situation du futur stade est cohérente. Situé à l'extrémité nord du projet Métamorphose, il le complète d'une manière idéale. Dans un premier temps, le nouveau stade de la Tuilière sera desservi par deux lignes de bus, soit les lignes 1 et 21. A terme, le métro m3 devrait également desservir l'enceinte. Ce stade sera aussi très proche de la sortie de l'autoroute, et même de l'aéroport, mais c'est une autre histoire.

Du point de vue de sa capacité, le stade est bien pensé. Il sera en effet nanti de 12 000 places. C'est certes moins que pour la Pontaise lors de son inauguration pour la Coupe du monde de 1954, mais cela semble convenir aux aspirations du Lausanne-Sport et de son public.

Le stade de la Tuilière ne vivra pas uniquement pour le football. Il est pensé de manière à pouvoir accueillir d'autres manifestations sportives : des réunions équestres, des matches de hockey en extérieur, etc. La Tuilière pourra également accueillir des concerts. Il est prévu qu'il puisse contenir environ 20 000 personnes dans une configuration dite concert. Les entrées du stade sont prévues de telle sorte que des camions puissent entrer directement dans l'enceinte pour y décharger leur matériel. On s'épargnera ainsi le psychodrame genevois, le stade de Genève étant doté de portes trop petites pour permettre l'entrée desdits camions.

Cette multifonctionnalité est permise par la surface de jeux choisie : une pelouse artificielle. Ce n'est certes pas le rêve pour les esthètes du ballon rond, mais cela convient au Lausanne-Sport ; on fait donc avec.

Concernant le développement durable, on peut qualifier cette infrastructure d'excellente. En effet, des panneaux solaires sont posés partout où c'est possible. Comme mentionné précédemment, le stade disposera d'une bonne desserte en transports publics. L'enceinte respecte les normes en matière de protection du paysage et de la nature, de protection des eaux et des sols, mais aussi de lutte contre les nuisances sonores et lumineuses. Les aménagements intérieurs répondent à toutes les doléances de la Swiss Football League, mais également de l'UEFA.

Le Lausanne-Sport a la volonté d'être un acteur important de la gestion du stade ; on peut s'en féliciter. En effet, le club devra le faire vivre. Il financera en outre une bonne partie des espaces d'accueil qui seront construits dans l'enceinte. On se félicite également de l'entente entre le propriétaire du stade, la Ville de Lausanne, le locataire, le Lausanne-Sport, et l'exploitant, la société chargée de faire vivre le stade en dehors des matchs, qui prendra à sa charge l'aménagement des lieux de restauration et d'accueil. Le fait que le club s'engage fortement dans la gestion du stade est un bon point : cela le responsabilise.

On a vu des projets de construction de stades autrement plus conflictuels en Suisse ces dernières années. Vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutient l'entier des conclusions du préavis. Le groupe socialiste soutient également le vœu de la commission, qui encourage vivement la Municipalité à négocier âprement les soutiens financiers,

notamment cantonaux, mais également en matière de *naming*. Pour ce qui concerne le *naming*, j'ajoute que, dans l'idéal, notre préférence irait à un partenaire dont l'activité s'inscrit dans une logique de service à la collectivité. Pourquoi pas une grande entreprise publique, par exemple ?

M. Mathieu Maillard (PLR) : – Je déclare mes intérêts : je suis membre du comité de la Confrérie du Lausanne-Sport et, surtout, fan de foot. J'ai grandi en allant à la Pontaise chaque week-end, et j'y vais encore aujourd'hui. Le Lausanne-Sport, c'est sept titres de champion suisse, neuf coupes de Suisse, quelque vingt-trois participations à des coupes européennes. Joli CV. Et ce ne sont pas les derniers mois sportifs, plus difficiles, qui changent quelque chose.

Mais le Lausanne-Sport c'est aussi, et surtout, une pyramide de formation, exemplaire en Suisse, pour plus de 700 jeunes dans ce Canton. Pour qu'une pyramide vise le ciel, il lui faut une pointe forte ; cette pointe, c'est le Lausanne-Sport en ligue nationale, en super league, plus précisément, et pour longtemps, nous l'espérons.

Un club de football professionnel, s'il a la vocation d'être la locomotive sportive pour tout un peuple fan de foot, ainsi que pour les 700 jeunes précités, n'en demeure pas moins une entreprise avec ses charges, ses produits, sa gestion propre, ses réussites et ses problèmes. Ce n'est pas moi qui dirai le contraire. Pour qu'une entreprise se développe sereinement et crée de la valeur afin de payer ses collaborateurs et ses factures, il lui faut le meilleur outil de travail possible. Cet outil, c'est un stade de foot à l'anglaise. Imaginez une piste cendrée autour de la surface de glace de la patinoire de Malley. Vous réalisez bien vite les implications. Ce sont des loges, des espaces VIP, un restaurant, des tribunes et des buvettes accueillantes pour tous les supporters. Ce sont des éléments indispensables dans le football moderne pour qu'un club se développe et puisse vivre.

Cet outil, chers collègues, nous avons la possibilité ce soir d'en dessiner les contours en validant le crédit d'ouvrage du stade de la Tuilière. Ce stade, nous l'avons décortiqué en commission. Je crois pouvoir dire qu'à quelques détails près, celui-ci fait l'unanimité des intéressés, clubs et ville en tête, tant dans son dimensionnement que dans les choix spécifiques idoines. Je pense par exemple à la pelouse synthétique, dont le footex que je suis n'était initialement pas convaincu, avant que les représentants de la Ville et du club me convainquent du bien-fondé de ce choix.

Je tiens à relever la qualité des échanges lors de cette commission. Ces échanges pragmatiques nous ont permis de trouver un compromis intelligent, pas parfait à mes yeux, mais intelligent s'agissant du chauffage de la pelouse, indispensable à la validation de notre stade par l'UEFA. En effet, l'idée d'investir 80 millions dans un stade neuf et de devoir aller jouer les matchs de Coupe d'Europe de février à Genève sur une pelouse chauffée me paraît invraisemblable. On peut toujours faire mieux.

A titre personnel, j'aurais apprécié que l'on prévoie plus que 450 places de parc pour un stade qui s'érigera à deux pas d'une sortie d'autoroute ; 440 places vélos, cela ira. Ce n'est pas le moment de changer le projet, mais bien de le porter et d'aller de l'avant. Ce stade, chers collègues, est une nécessité pour notre club phare et pour notre ville, capitale olympique. Il sera le stade de toutes les Vaudoises et de tous les Vaudois, et il sera à leur image : ni trop, ni pas assez, classe, efficace, juste ce qu'il faut.

Je termine en citant notre entraîneur, un Vaudois, Fabio Celestini « On est le Lausanne-Sport, on a un palmarès, on doit être fier de qui on est. Dotons notre ville d'un vrai stade de football et permettons-lui de rejoindre Berne, Bâle, Genève, Zurich, mais également Neuchâtel, Saint-Gall, Thône, Lucerne ou Schaffhouse au rang des villes suisses bénéficiant d'infrastructures à la hauteur ». Vous l'aurez compris, je vous exhorte, à titre personnel et au nom de mon groupe, à soutenir ce préavis et à valider ainsi le crédit d'ouvrage. Je vous donne rendez-vous dans deux ans et demi pour un match inaugural, dont je rêve, comme bien d'autres, depuis bien longtemps.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Comme le président de la commission et mes deux préopinants l'ont souligné, la décision que nous allons prendre ce soir est importante pour le sport lausannois.

Comme les Verts ont déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, que ce soit lors de discussions sur la refonte du projet Métamorphose en 2012, sur les crédits d'étude du stade de la Tuilière en 2014 et 2016, ou sur le Plan partiel d'affectation permettant la réalisation de ce stade en 2016 également, je rappelle que nous soutenons la réalisation d'un stade de football à La Tuilière, dans un emplacement cohérent avec le Centre de football et ses neuf terrains en cours de construction sur la partie nord du site, comme l'a dit M. Dana.

Notre soutien au stade dans ces précédentes phases a toujours été conditionné à deux demandes. Premièrement, la réalisation d'une toiture végétalisée et, deuxièmement, le renoncement au chauffage de la surface de jeu. Concernant la première demande, nous relevons à satisfaction que, suite à nos diverses interventions, une partie de la toiture de la tribune principale sera végétalisée, même si cette surface peut paraître bien faible au regard de l'ensemble des surfaces de toiture qui seront réalisées sur ce stade. Le cahier des charges du concours d'architecture ayant malheureusement omis l'exigence d'une toiture végétalisée, qui est pourtant exigée pour la quasi-totalité des projets de la Ville de Lausanne, le projet retenu ne permet donc malheureusement pas la végétalisation de l'ensemble de la toiture pour des raisons structurelles. Pour les prochains concours d'architecture, nous attendons donc que l'exigence d'une toiture végétalisée figure systématiquement le plus en amont possible dans le cahier des charges, afin d'éviter que de telles situations se reproduisent.

Concernant notre demande sur le chauffage de la surface de jeu, nous avons constaté, à regret, dans le présent préavis qu'il était toujours prévu d'équiper le stade d'un système de chauffage au sol par le chauffage à distance. Suite à nos précédentes interventions pour dénoncer cette aberration écologique, la Municipalité a toutefois décidé de limiter son usage aux seuls matchs et d'en exclure les entraînements, ce qui constitue déjà un premier pas, que nous avons eu l'occasion de saluer en commission. Pour nous, ce premier pas n'était toutefois pas suffisant. Alors que l'on parle presque quotidiennement de réchauffement climatique, d'économies d'énergie et du fait que la Ville de Lausanne s'enorgueillit d'être exemplaire en la matière, elle propose ici de chauffer une pelouse, donc *in fine* de chauffer l'air. Il est utile de préciser que, dans le cas d'un gazon artificiel, comme celui qui sera installé à la Tuilière, le chauffage du terrain n'est pas exigé par la Swiss Football League, donc pour les matchs du championnat suisse.

De plus, il faut relever que le chauffage du terrain, tel que projeté, est contraire à la Loi cantonale sur l'énergie révisée et à son Règlement d'application qui, à l'article 51 mentionne que « les chauffages en plein air sont admis s'ils exploitent exclusivement des énergies renouvelables ou des rejets thermiques inutilisables d'une autre manière ». Or dans le cas présent, il est prévu d'alimenter le chauffage du terrain par le chauffage à distance, qui n'est ni 100 % renouvelable, ni constitué de rejets thermiques inutilisables. Une dérogation à cette exigence légale sera donc nécessaire.

Alors que la surface de jeu synthétique permet de diminuer fortement les risques de gel de la pelouse, le préavis nous propose tout de même un chauffage non exigé par la Swiss Football League, contraire aux dispositions sur la Loi sur l'énergie et à toutes les politiques lausannoises en termes énergétiques et écologiques, et ne servant donc, comme cela a été mentionné, qu'à d'hypothétiques compétitions internationales. Nous aurions souhaité supprimer purement et simplement ce chauffage de la surface de jeu.

Lors des discussions en commission, dans un très bon état d'esprit, comme cela a été relevé, nous avons vu que les personnes qui se sont exprimées ne souhaitaient pas ce chauffage par plaisir de chauffer, mais bien pour que le stade soit homologué pour les compétitions internationales. Nous avons donc proposé un compromis, avec un amendement non pas pour empêcher l'installation du système de chauffage de la pelouse,

mais pour en limiter fortement son usage. L'objectif est de n'utiliser ce chauffage que lors des compétitions qui l'exigent, à savoir les compétitions internationales. Etant donné qu'il faut que le Lausanne-Sport soit encore en compétition UEFA en décembre ou en février, ce qu'on peut lui souhaiter, mais qui n'arrive bien sûr pas chaque année, et que les conditions météorologiques le nécessitent, nous arrivons à une utilisation du chauffage tous les quinze ans environ. Un jour tous les quinze ans sur la base d'un historique que nous avons retracé sur les trente dernières années du Lausanne-Sport, et peut-être un peu plus fréquemment si des matches de l'équipe suisse pouvaient dorénavant se jouer à cette époque de l'année, à la Tuilière, ce qu'on peut aussi souhaiter pour les Lausannois.

Imaginons que le chauffage ne peut certainement pas être utilisé uniquement tous les dix à quinze ans sans le faire fonctionner de temps à autre pour le tester, probablement une fois par année, la commission a pensé que si ce besoin était avéré, il serait opportun de combiner ce test avec le déroulement d'un match de Super League, les années où il n'y a pas de compétition UEFA qui le nécessite, plutôt que de faire fonctionner le système de chauffage pour rien. C'est ainsi que nous sommes arrivés au fameux compromis de la commission, la nouvelle conclusion 1a). Comme l'a dit M. Maillard, ce compromis n'est pas parfait, mais il est intelligent. Il s'agit d'autoriser le chauffage de la surface de jeu uniquement pour les compétitions internationales qui le nécessitent, ainsi qu'au maximum pour un match de Super League ou de Coupe Suisse par saison et de charger la Municipalité d'arrêter les modalités d'application de cette décision.

Nous nous satisfaisons de ce pas supplémentaire réalisé en commission et nous vous recommandons donc d'accepter les conclusions de ce préavis, tel qu'amendé en commission. Ma collègue Sophie Michaud Gigon interviendra pour compléter sur plusieurs aspects chers aux Verts concernant ce projet.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Nous arrivons finalement à l'heure de vérité pour le nouveau stade de football prévu à La Tuilière. La commission a répondu positivement à ce projet, dont le coût total est estimé à 84 millions de francs, sans compter la valeur du terrain. De ces 84 millions, 80 millions seront à la charge de la Commune, sous réserve d'une éventuelle contribution cantonale ou fédérale.

Le Parti libéral-conservateur s'oppose à ce projet. Notre opposition est une constante depuis son lancement, lorsque nous étions encore sous l'appellation UDC. Rappelons que ce stade de football, du fait de sa conception, ne pourra accueillir Athletissima ou d'autres compétitions d'athlétisme. Par conséquent, la Commune sera obligée de construire un nouveau stade d'athlétisme au sud de la ville, pour un coût estimé aujourd'hui à 45 millions de francs supplémentaires, de nouveau sans compter la valeur du terrain.

Nous entendons dire régulièrement, et à juste titre, que la situation financière de la Ville est fragile. Alors, le Parti libéral-conservateur se demande si nous avons bien défini nos priorités en réalisant ce stade de football avec un financement public.

Permettez-moi donc de revenir à une comparaison entre ce projet et un autre projet, celui du nouveau stade de football de Schaffhouse, que j'ai déjà évoqué à plusieurs reprises. S'ils ont des points en commun – la conformité aux normes de la Super League ou une pelouse synthétique que l'on peut chauffer en hiver –, le contraste ne pourrait pas être plus grand entre ces deux projets. En effet, le nouveau stade de Schaffhouse a été construit en seulement dix-huit mois et est maintenant en service. Nous, nous discutons encore. Il a coûté 60 millions de francs, valeur du terrain comprise, et permet d'accueillir 8000 spectateurs – je parle ici des places assises. Mis à part les 100 000 francs reçus du Fonds Sport-Toto, ce stade a été financé à 100 % par des privés. Son concept ressemble à celui des stades de Berne, Bâle, Lucerne, Thoun et Saint-Gall. Il comprend un manteau destiné à des activités commerciales pour un coût de 44 millions et une partie destinée au football pour 16 millions. Je vous prie de comparer les 84 millions que nous dépensons et les 16 millions qui ont été dépassés à Schaffhouse. Le propriétaire du manteau a déjà loué 80 % des surfaces commerciales aujourd'hui, et le stade proprement dit appartient au club

de football, ce qui lui évite de devoir payer des frais de location. Encore des différences énormes entre les deux concepts de financement.

Voici donc un financement dont nous pouvons rêver, et qu'on aurait pu souhaiter pour notre nouveau stade. Au lieu de cela, la Ville devra s'endetter davantage et amortir environ 2000 francs par an dans son budget de fonctionnement, sans compter les contributions et subventions à l'exploitation du stade. Dès le départ, le Parti libéral-conservateur s'est engagé pour un seul stade multifonctionnel au lieu de deux stades spécialisés, soit pour un nouveau stade olympique, et pour un financement privé. Nous sommes conscients que nous ne pouvons pas gagner le vote final aujourd'hui, néanmoins nous vous invitons à voter non au crédit d'ouvrage demandé par ce préavis.

Avant de conclure, permettez-moi une remarque finale. Le 1^{er} novembre 2016, j'ai déposé une interpellation intitulée « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». J'attends toujours la réponse, et je regrette de ne pas pouvoir disposer, ce soir, des chiffres demandés pour notre discussion. Si je m'aventurais à faire moi-même une estimation, celle-ci oscillerait entre 400 et 500 millions de francs, terrains et opportunités perdues compris. Question rhétorique : d'où prenons-nous cet argent ? Deuxième question rhétorique : voulons-nous réellement laisser ces dettes supplémentaires à nos enfants ?

M. Axel Marion (CPV) : – La majorité du groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux soutiendra ce rapport-préavis. Pour ma part, j'aimerais exprimer une opinion divergente. Je rejoins, dans une large mesure, les appréciations de notre collègue Stauber. Cela a également été un combat de longue date de votre serviteur de faire comprendre que la Ville de Lausanne aurait dû, dans sa situation financière, se doter d'un stade mixte et non d'un stade uniquement pour le football, quand bien même je comprends et je respecte le fait que les amateurs de football, et les joueurs en priorité, apprécient d'avoir ce stade dit « à l'anglaise ».

Mais il faut garder le principe de réalité. Quand on voit que l'on met plus de 80 millions dans un projet de ce type, avec une fonctionnalité très centrée sur une pratique qui, certes, est le sport le plus populaire en Suisse, et certainement aussi dans notre ville, et quand on connaît aussi la situation financière de Lausanne, j'invite les partis dits de centre droit à y réfléchir au moment de voter ces préavis et à se poser ce genre de question.

Par solidarité avec mon groupe, et considérant que la situation est telle qu'elle est – j'arrive à la même conclusion que M. Stauber, on ne va pas changer l'issue du vote –, je m'abstiendrai. En effet, je pense qu'il ne faut pas bloquer complètement l'avancée des projets. Attendons de voir ce que les choses vont donner. Mais il est vrai qu'on est face à une opportunité manquée. Je pense aussi au fait que la capacité commerciale de ce stade n'a pas été exploitée au maximum, si l'on considère son emplacement, qui est quand même idéal, à la périphérie de la ville et proche d'une autoroute avec un accès relativement simple ; il y avait mieux à tirer de cela.

Bien sûr, on peut parler de *naming* ; pourquoi pas ? On aura le « Rolex stade de La Tuilière » ou quelque chose dans ce genre. Je ne sais pas si l'on aura tiré le meilleur profit parce que, finalement, on portera peut-être le nom d'un sponsor, alors que ce sera une société publique, car la capacité de cofinancement n'aura pas été exploitée à son maximum. De nouveau, c'est une opportunité manquée pour la Ville.

Je m'abstiendrai sur ce vote, mais je persiste à penser que nous aurions pu faire mieux pour avoir une infrastructure sportive qui répond aux besoins des sportifs – j'insiste là-dessus et je le comprends –, mais qui soit aussi respectueuse de l'état financier de la Ville. Finalement, avoir deux stades à terme, chacun dévolu à une mission, dont un sera construit dans un site relativement sensible au bord du lac, le tout pour une capacité d'accueil relativement similaire, n'est pas la manière la plus cohérente de gérer ce dossier.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Vous connaissez la position généralement critique du groupe Ensemble à Gauche par rapport à ce qu'on appelle volontiers le sport business. Inutile de faire une liste exhaustive pour comprendre de quoi on parle : les scandales de corruption mêlant pêle-mêle FIFA, UEFA, les attributions potentiellement frauduleuses des Jeux olympiques, les montages financiers plus que discutables des grandes associations sportives et le sponsoring par de grandes entreprises à la réputation parfois problématique – la liste pourrait être longue.

Toutefois, force est de reconnaître que peu de ces critiques s'appliquent à ce cas précis. Nous avons ici un projet qui nous présente un stade de taille modérée – 12 000 places –, avec une architecture que je juge, personnellement, intéressante. Je ne suis pas le plus grand architecte que cette terre ait porté, et je ne le suis même pas du tout, mais c'est un projet visuellement agréable – ce n'est que mon point de vue –, un stade de football à l'anglaise, capable de satisfaire la plupart des fans de foot, et les autres aussi, par le biais de cette pelouse multifonction synthétique, que je salue pour ma part, puisqu'elle permet un usage multisite qui a déjà été mentionné. Il s'agit aussi d'un site bien desservi par les transports publics et par le futur m3. Je trouve important qu'il y ait une production d'énergie solaire sur le site, qui complète les services que fournira ce stade à la collectivité.

Pour ne pas faire long, et puisque mes préopinants ont déjà dit beaucoup de choses, il reste deux points qui fâchent, voire trois, que je me dois de mentionner. Premièrement, le devoir de se soumettre aux diktats de l'UEFA, qui impose des structures de chauffage qui paraissent écologiquement insoutenables à notre époque. C'est vraiment désolant de devoir se satisfaire de ces normes qui ne font plus sens aujourd'hui. Deuxièmement, la question du *naming* du stade, sur lequel nous serons très attentifs. Je rappelle qu'on a émis un vœu en commission pour que la Municipalité soit âpre dans les négociations sur cette question, et nous serons attentifs à cela.

Et puis, troisièmement, et cela a été peu évoqué dans ce Conseil jusqu'à présent, le mandat de prestations que l'on donne pour la gestion de ce stade au Lausanne-Sport. C'est un modèle économique intéressant, qui a le mérite de lier le club à la gestion du stade et de l'impliquer dans son bon fonctionnement et dans sa réussite financière. Mais il y a le défaut d'une faible visibilité pour le Conseil communal, et d'une faible possibilité d'intervention sur les clauses du contrat qui liera la Municipalité au club. Nous avons le devoir d'être attentifs au choix de gestion du prestataire et de vérifier s'il respecte les vœux de la collectivité et l'orientation politique de ce Conseil, notamment dans les choix de manifestations.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – J'ai participé tardivement à cette commission en remplacement de M. Moscheni. J'ai pris connaissance du projet aussi tardivement : lors de la séance même de commission.

L'UDC voit trois bémols dans ce projet. Tout d'abord, j'ai constaté le contexte géologique extrêmement humide. J'espère que le projet sera bien pensé, parce qu'il faudrait éviter par la suite un entretien du stade démentiel. Ensuite, j'ai remarqué dans le plan de situation, à brûle-pourpoint, sans vraiment me plonger dans le plan, que la question des places de parc pour les cars n'était absolument pas résolue ; je n'ai pas déposé d'amendement pour ne pas prolonger encore la commission, mais j'espère que la Municipalité et les personnes qui sont en charge du projet repenseront le stationnement des cars. Ce n'est pas possible de positionner sept cars côte à côte, dans un cul-de-sac, et d'espérer ensuite qu'ils reculent avec toutes les précautions, quand on sait l'état de certains supporters lorsqu'ils sortent d'un match.

Enfin, troisième bémol, comme l'ont dit M. Stauber et mon voisin Vert'libéral ou PDC, le financement du stade, même s'il n'est pas démentiel par rapport à ce qui a pu se voter ici en tant qu'investissement ces dernières années – je pense à Tridel, pour 300 millions, le m2, pour 700 millions, et la STEP, pour 301 millions –, demeure, encore aujourd'hui,

hasardeux. On ne sait pas quelle sera la part du Canton, et encore moins celle de la Confédération.

Néanmoins, malgré ces trois bémols, et étant clair que la rentabilité du stade reste hasardeuse, c'est un pari que les Lausannois ont déjà fait en 1953 avec la construction du stade de la Pontaise, alors que les finances devaient certainement ne pas être beaucoup plus brillantes qu'aujourd'hui – peut-être pas dans le déficit, mais cela représentait déjà un effort colossal de construire un stade aussi grand. Pour l'UDC, ce stade est l'opportunité de rassembler tous les Lausannois, au-delà des clivages politiques. Je ne suis pas une footeuse, mais je sais que c'est un sport rassembleur et qu'un match de foot mobilise 55 % de l'audimat. C'est donc un pari que l'on fait sur l'avenir, et on espère évidemment que le plan financier sera honoré. L'UDC soutient donc le projet, malgré ces trois bémols, notamment celui du financement.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – A la fin du XIX^e siècle, Pierre de Coubertin a mis en avant le rôle du sport dans la paix et la fraternité entre les peuples. Lors de la commission, toutes proportions gardées, j'ai ressenti cette fraternité entre tous les partis, ou presque, une sorte de *Gentlemen's Agreement* autour de notre nouveau stade.

C'est vrai qu'il trouve bien sa place dans ce tissu urbain, proche dans la ville et non à l'extérieur, accessible en transports publics, entouré d'autres infrastructures sportives, à côté d'un nouvel écoquartier. La population lausannoise se l'appropriera, fréquentera ses alentours pour y faire de la trottinette, pour se rendre à une manifestation, un match, des séances, un concert. De manière générale, je déclare mon engouement pour ce nouveau stade.

Les Verts challengent régulièrement et sérieusement le Service des sports et la Municipalité. Nous voulons des matériaux respectueux de l'environnement dans les infrastructures sportives lausannoises. Nous souhaitons des intentions explicites en faveur du développement durable dans les préavis sportifs. Nous posons des questions autour de la durabilité dans la gestion des événements sportifs et ici, en commission, nous avons fortement questionné la pertinence des normes de chauffage pour les homologations de stade. Nous saluons l'initiative de la Ville, qui a été jusqu'à demander à l'UEFA ce qui se passerait si notre stade n'était pas chauffé. Nous nous réjouissons de voir ce genre de réflexe s'installer durablement, ainsi que des intentions écologiques véritables.

Nous saluons la modification du projet en cours de route avec la végétalisation d'une partie de la toiture et l'intégration, dans la façade, de cellules solaires monocristallines. C'est un défi architectural et environnemental que s'est lancé la Municipalité, et c'est un plus pour ce projet. Comme nous l'avons dit en commission, le choix des matériaux dans l'adjudication des travaux est un point pour lequel nous sommes heureux d'avoir reçu des garanties. Les Verts y seront toujours attentifs, conditionnant leur soutien à ce faisceau d'éléments ; je le dis même en tant que sportive et grande adepte du sport à Lausanne.

Un autre cheval de bataille des Verts est le financement de nos infrastructures. Un tel stade coûte cher. Une recherche de financement est nécessaire auprès de l'Etat et de privés. Il y a la nouvelle loi cantonale sur le sport et un fonds du sport, grâce auxquels se dessine un financement. Il y a aussi le *naming*. Nous avons eu l'occasion de rappeler les critères à prendre en compte, à notre sens, lors de la recherche d'un partenaire-sponsor. Nous espérons que des institutions phares régionales, comme la BCV, se sentiront appelées à soutenir financièrement et généreusement le stade de la Tuilière et à profiter de la belle visibilité qu'il offre à l'entrée nord de la ville. La commission a ainsi voté le vœu suivant : « Le Conseil communal encourage vivement la Municipalité à négocier âprement les autres soutiens financiers publics (notamment cantonal) et privés (notamment *naming*) pour le stade de la Tuilière ». Nous remercions à l'avance la Municipalité du suivi et de l'information qu'elle pourra nous communiquer à ce sujet dans les mois à venir.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Le projet du stade de football de La Tuilière demande un investissement de plus de 80 millions, si l'on compte les aménagements extérieurs. Ce projet d'envergure sera, de par sa situation, une entrée monumentale au nord de notre ville.

Il convient également de prendre en compte le développement urbain de cette portion de territoire qui, en quelques années, a vu le quartier de Bellevaux et de Maillefer se développer discrètement, mais comptabilisant à ce jour plus de 6500 habitants et 1350 emplois. Dans le but de desservir cette région, nous devons associer à la construction du stade les études préliminaires visant à prolonger le parcours du m3 par la réalisation d'une troisième étape en direction du Mont-sur-Lausanne et des quartiers de Bellevaux et de Maillefer.

Afin d'être certain que le futur stade ne soit pas une contrainte pour le m3, je me suis renseigné auprès de plusieurs collaborateurs de la Ville et de M. Tosato sur la possibilité de réaliser ce dernier aux abords immédiats de l'enceinte du stade. Les réponses ont été différentes selon l'interlocuteur, mais la plus troublante fut la suivante : le stade n'a prévu aucune mesure conservatoire pour le m3 le long de la route du Châtelard. Il semble toutefois qu'il y a une possibilité de le faire passer à plus de cinq mètres des fondations, mais je n'ai pas obtenu de garantie officielle.

Dès lors, je pose la question au directeur, afin qu'il explique publiquement, ce soir, la faisabilité du m3 en souterrain à côté du stade, et qu'il nous apporte la garantie que la longueur des pieux prévus pour les appuis est suffisante. Si tel n'est pas le cas, je déposerai un amendement visant à augmenter de dix mètres la longueur des pieux, nous assurant ainsi que, dans le futur, le m3 pourra transiter le long du stade, côté route du Châtelard.

Pour information, et après consultation de divers experts, il s'avère que le mètre linéaire de forage coûte environ 800 francs. En admettant, au total, une longueur supplémentaire de 400 mètres de pieux, le coût préventif de ces travaux serait d'environ 320 000 francs maximum. Quand on se veut développeur de notre ville, on doit anticiper le futur, qui pourrait passer par la construction de la troisième étape du m3. Pour cette raison, je déposerai un postulat visant à l'étudier cette proposition. Merci à M. Tosato de sa réponse.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je souhaite simplement préciser la position du groupe socialiste sur la conclusion 1a) votée par la commission, qui a été évoquée tout à l'heure par M. Valéry Beaud.

On a constaté qu'il est parfois tentant, lorsqu'on s'engage, comme nous, dans un Conseil communal, de faire prévaloir des positions de principe jusqu'au bout. Quelques débats récents de notre Conseil en ont offert une démonstration évidente. Parfois – c'est ma conviction –, l'intransigeance est un confort, et c'est par l'inconfort de toutes les parties que l'on sort de situations de pure confrontation. Lors des travaux de commission, nous aurions pu, comme cela a été dit par M^{me} Michaud Gigon, assister à des conflits, mais cela n'a pas été le cas. C'est dans un autre esprit qu'on a voulu travailler, et sur un point qui peut paraître accessoire ; l'expérience nous a enseigné récemment que cela n'empêche pas de s'écharper quand on en a très envie. Ce point apparemment accessoire, c'est l'inclusion dans le projet de ce fameux équipement de chauffage de la pelouse, qui nous a passablement occupés lors de nos séances. Dans ce contexte, il est d'autant plus appréciable que nous soyons parvenus à un compromis, par définition inconfortable, pour toutes les parties, celui qu'a voté la commission en ajoutant la conclusion 1a).

On peut regretter de ne pas définir nous-mêmes les exigences des ligues internationales de football, l'UEFA et la FIFA ; c'est évidemment dommageable. Quant aux prescriptions de la législation cantonale, nous ne sommes pas ceux qui les définissent, mais je ne souhaite pas les contester sur le fond. En revanche, j'aimerais préciser que la possibilité de dérogation que nous emploierons pour le stade y figure ; cette dérogation est prévue, et il ne faut donc pas comprendre de l'intervention de M. Beaud que nous aurions l'intention d'établir ou de construire un équipement contraire à la loi ; nous prévoyons un équipement qui fait usage d'une dérogation prévue par la loi : le projet qui nous est soumis est légal.

Nous ne pouvons évidemment pas non plus prévoir si ou quand le Lausanne-Sport, ou d'autres équipes, auront besoin d'un dégel de la pelouse. Des matches de préparation pour des compétitions européennes ou mondiales pourraient se jouer dans les périodes concernées par le gel. Comme cela a été dit par certains de mes préopinants, peut-être devons-nous un peu plus d'espoir que d'ironie au club qui porte le nom de la ville ; mais c'est évidemment une question de point de vue.

En revanche, nous savons que si nous construisons un stade, c'est pour des décennies, entre autres pour y jouer au football, dont les règles et les normes relèvent – on peut le regretter – du droit privé et ne sont soumises à aucune instance démocratique que ce soit. Malgré tout, il y a un sens et une logique au fait de construire un stade dans lequel on peut jouer les matches des différentes ligues suisses, mais aussi internationales. Il y a donc un sens plus que patent à l'équiper en conséquence, avec le garde-fou proposé par la conclusion votée par la commission ; j'espère que vous la suivrez tout à l'heure pour prévenir une utilisation trop intensive de ce chauffage au sol.

Enfin, encore un mot sur la question de *sport business*. On peut contester la façon dont fonctionne le football aujourd'hui, mais il ne faut pas pour autant perdre de vue la globalité des enjeux liés aux investissements sportifs dans notre ville. Non seulement l'enceinte de la Tuilière accueillera d'autres événements que le football, mais elle pourrait aussi accueillir ponctuellement d'autres équipes, comme cela a été le cas par le passé pour la Pontaise. Elle accueillera des événements populaires, des concerts, etc., et il suffit de se rendre à Beaulieu ou au Métropole, avec toutes les réserves qu'on peut avoir sur les personnes ou les organisations qui gèrent ces lieux, pour constater qu'il y a un public aussi pour cette forme de culture. On ne doit pas l'opposer à d'autres formes de culture et on doit se souvenir que le stade de la Tuilière accueillera aussi ce genre de manifestation.

Par ailleurs, il suffit de se rendre sur le site aujourd'hui pour faire face à un magnifique chantier, celui du Centre sportif de La Tuilière, qui est dédié à la pratique de l'athlétisme et du football à des niveaux bien inférieurs que professionnel, avec des montants substantiels investis par notre Ville. Nous avons aussi voté 150 millions de cautionnement pour un équipement pour la natation et le hockey sur glace, mais aussi d'autres sports moins connus du public, comme l'escrime, à Malley. Nous investissons beaucoup pour le sport populaire, peu importe son impact télévisuel. Je vous invite à voter ce préavis avec autant d'enthousiasme que votre commission, parce que nous sommes dans une phase historique d'investissements en faveur du sport dans cette ville. Et je suis convaincu que nous n'avons pas besoin d'opposer les différentes formes de pratiquer un sport.

M. Jean-Michel Dolivo (EàG) : – Mon préopinant a expliqué pourquoi il était absolument favorable au projet, laissant de côté la question des priorités que la Ville doit avoir en termes d'investissements, notamment par rapport au développement du sport populaire et des équipements nécessaires pour le développement de telles activités, qui correspondent aux besoins de la population. Alors, on met 80 millions pour un stade 24 carats, si j'ose dire, qui sera nécessaire et utile, selon ses défenseurs, pour le jeu et pour le développement du Lausanne-Sport. Mais ce stade ne s'appellera pas le stade Lausanne-Sport, il s'appellera le stade Monsanto, si Monsanto veut y mettre des millions ; il s'appellera peut-être le stade Red Bull ou autre. C'est une façon de faire participer le privé, avec tout ce que cela signifie du point de vue de l'image publique de ce stade.

Nous sommes très sceptiques – en tout cas moi – face à ce type d'investissement privé, qui permet à un investisseur privé de s'accaparer l'image du sport et d'un stade, en l'occurrence le stade de football dont on discute. Ce type de publicité est aujourd'hui prépondérant, parce que la publicité au niveau du sport-spectacle est un élément décisif. On sait que les droits sont négociés par les télévisions pour la transmission de matches. Evidemment, le Lausanne-Sport est un petit club et ces droits sont limités, voire inexistantes, mais l'image publique est un élément de ce sport-spectacle, de ce sport du fric et, malheureusement, le projet va dans ce sens.

Concernant la question de la pelouse chauffante, je soutiendrai l'amendement proposé par les Verts, mais c'est une aberration écologique. Cela nous est imposé par l'UEFA. Bon, l'UEFA est un club, si j'ose dire, privé de gens qui organisent un sport de manière très liée à l'argent et à la corruption, comme cela a été dit à plusieurs reprises. Je considère que ces exigences sont particulièrement malvenues de la part de ce type de groupe privé, qui accapare aussi beaucoup d'argent investi dans l'organisation de matches au niveau international.

Il y a donc un certain nombre de problèmes ou de questions qu'il faut poser par rapport à la construction de ce stade 24 carats, mais les questions sont restées, pour moi, sans réponse. On peut dire qu'il faut aujourd'hui abandonner les principes et qu'il faut être pragmatique, mais, au fond, on se plie aux exigences liées au fric, à la publicité, au sport-paillettes et non au sport populaire réel.

M. Louis Dana (Soc.) : – Les propos de mon préopinant me laissent quelque peu pantois. C'est précisément le vœu de la commission que d'avoir un nom qui corresponde à la région, qui soit un nom du terroir.

Vous parlez des règles de l'UEFA. Effectivement, ce sont des règles qu'il faut respecter lorsqu'on construit un stade de cette taille. Je ne crois pas que c'est aller trop loin que de le faire. Ensuite, financer ce stade, oui, c'est financer le sport de proximité. Le fait d'avoir un stade à Lausanne qui serait rempli permettrait à des gens de voir le football ailleurs que sur des chaînes qataries ou britanniques, donc d'aller voir le football en vrai. Je suis un peu déçu de votre intervention, cher collègue.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – L'intervention de notre collègue Dolivo suscite deux remarques de ma part sur la notion de sport populaire. La grande force de Lausanne est d'avoir toujours réussi à naviguer entre le sport populaire et le sport d'élite. C'est un véritable tour de force, parce que les deux types de sports se complètent et sont loin de s'annuler.

Il me semble qu'on ne peut pas qualifier le football de sport d'élite. Je déclare mes intérêts : le dernier match auquel j'ai assisté était sous la pluie, en 1958 ; oui, chacun ses défauts. Le football permet véritablement à la population de s'identifier, et notamment aux plus modestes et aux plus humbles. Si nous avons eu une vision du sport d'élite, notamment en matière financière et de scandale, on ne peut pas reprocher au football son manque d'enracinement dans les couches les plus profondes de la population.

L'autre remarque concerne le *naming*. Il y a moins d'une année – peut-être six mois –, lorsque nous avons parlé du Centre de glace et d'eau de Malley, nous nous étions passablement achoppés sur ce *naming*. C'est un peu caricatural et faire un mauvais procès à la Municipalité que de penser qu'elle va tomber dans les griffes de Red Bull ou de Monsanto. Nous avons des régies de droit public, dont des banques, des distributeurs de services, ou autres. Il me semble que mon groupe s'associe à moi quand je dis que nous faisons confiance à la Municipalité pour un choix et une prise de conscience équilibrée entre les millions que nous pouvons avoir grâce au *naming* – un franc est un franc –, sans pour autant vendre l'âme de la Ville et du sport populaire aux dieux malfaisants de la finance et du libéralisme débridé. Ce procès d'intention n'a pas lieu d'être.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – C'est un sujet extrêmement important qui nous occupe ici. Malgré tout, il n'y a pas unanimité à ces questions et certains problèmes se posent. A défaut de *naming*, j'aimerais l'appel nominal lors des votes des conclusions.

M. Jean-Michel Dolivo (EàG) : – J'aimerais revenir sur le *naming*, donc au nom qui sera donné au stade. Il y a le Rolex Center, qui est un exemple. Est-ce qu'on veut que les bâtiments aujourd'hui érigés grâce à l'argent public prennent des noms publicitaires de grandes entreprises ? Non ! Si l'on devait reconstruire un Hôtel de Ville, on ne l'appellerait pas autrement qu'Hôtel de Ville, ce qui correspond à sa fonction. Je pense que le stade de la Tuilière doit s'appeler stade de la Tuilière ou stade de Lausanne. Il doit avoir un nom

qui n'est pas un étendard publicitaire pour une grande entreprise ou une multinationale, que ce soit une banque locale ou l'UBS, ou Swiss, ou je ne sais. Ce n'est pas acceptable que l'on entre dans une société où les bâtiments publics seraient dénommés par des entreprises privées qui achètent l'image de ces bâtiments.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je voulais dire à M. Dolivo que ce n'est pas le Rolex Center, mais le Rolex Learning Center, ce qui fait quand même une différence. C'est important d'appeler les choses par leur nom.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Ce crédit de construction est l'aboutissement de six préavis, que M. Henchoz a cités, qui figurent au point 1 du préavis de construction. Ce stade de football est un vrai choix que vous avez pu formuler au cours du temps, depuis 2003. Ce choix est d'avoir une infrastructure publique sur un lieu et un terrain prévu dans le cadre de Métamorphose, qui est le plus approprié à un terrain de football et le moins à du logement. C'est aussi de le construire à côté d'un centre de football avec neuf terrains, qui seront tous dévolus au sport populaire, au sport pratiqué par les jeunes de notre ville.

C'est aussi la volonté de travailler ensemble, entre propriétaires, exploitants et utilisateurs, et d'avoir une infrastructure qui montre l'ambition de la Ville de Lausanne – vous l'avez dit un certain nombre de fois, et M. Pernet a également déposé une interpellation à ce sujet –, aussi bien architecturale, avec un stade vraiment élégant, à l'entrée de ville, que répondant à un certain nombre de critères et de valeurs en termes de développement durable, tout en avouant que l'on n'a effectivement pas pu tous les respecter.

Vous avez fait un certain nombre de critiques. Il est vrai que nous avons choisi de construire un stade qui répond aux normes UEFA. C'est le minimum qu'on peut attendre d'une ville qui se revendique capitale olympique, avec le siège de nombreuses fédérations et institutions sportives internationales. Et il est clair que cela a un coût. Je dirais qu'on a fait le meilleur stade que nous pouvions à un moindre prix.

La seule comparaison qu'on pouvait faire au niveau du prix, c'est le stade de Schaffhouse. Je remercie d'ailleurs M. Stauber d'en parler. Pour M. Dolivo, il y a une autre comparaison : ce stade est le Lipo Arena Schaffhouse – Lipo est une entreprise de meubles. On peut utiliser le *naming*, mais c'est quand même toujours, et pour tout le monde, le stade de Schaffhouse.

Monsieur Stauber, c'est une petite infrastructure. Vous ne pouvez pas comparer le stade de Schaffhouse avec notre stade. Oui, il a coûté 60 millions, et, oui, c'est un centre commercial qui a un stade. Nous aurions aussi pu construire un centre commercial avec un stade de football sur le toit. Cela existe. Généralement, les stades de football sont les toits des centres commerciaux. Mais ce n'est pas le choix qui a été fait par le Conseil communal pour ce stade.

Pour vous donner quelques précisions, nous allons effectivement recevoir une aide du Fonds du sport vaudois de la Loterie Romande. Nous sommes en négociations. Le syndic et moi-même avons déjà rencontré le président du Conseil d'Etat et le responsable des sports pour négocier une subvention dans le cadre de la Loi sur le sport, mais, comme les nombreux députés présents dans cette salle le savent, nous ne connaissons pas encore les directives d'application. Personne ne les connaît, puisqu'elles n'ont pas encore été rédigées. Ces directives d'application permettent de financer les infrastructures.

Ce qui est sûr, c'est que le stade de la Tuilière est une infrastructure cantonale ; elle bénéficiera donc d'un subventionnement. Ce qui est sûr aussi c'est que, d'après la loi, le subventionnement cantonal est de 50 % de prêts et 50 % d'investissements ; il y aura un plafond et le pourcentage dépend du fonds qui sera attribué par le Grand Conseil dans le cadre de cette loi sur le sport ; il sera partagé dans tout le Canton. Donc, nous ne connaissons pas encore les montants. On fait le maximum, mais on en est tenu aux décisions des députés et du Grand Conseil.

Oui, nous allons proposer un *naming*. Ces dernières années, en commission, nous avons bien entendu les volontés concernant le *naming*. D'ailleurs, je félicite le président de la commission : pour un préavis de vingt-quatre pages, il a rédigé un rapport de treize pages, avec toutes les informations données en commission. Vous avez vu qu'on excluait un certain nombre d'offices et de publicités qui pourraient figurer sur ce stade.

M. Dolivo a utilisé un terme aurifère : un stade « 24 carats ». J'aimerais relativiser, même si j'aime bien ce stade 24 carats. M. Maillard a été très poétique dans son intervention sur le football ; on sentait toute la passion ; j'ai aussi la passion du football. Je vais vous citer quelques stades 24 carats, ou plutôt les clubs qui jouent en Coupe UEFA. Madrid, Munich, peut-être Arsenal, sont 24 carats. Si vous dites que le stade de la Tuilière est 24 carats, je me demande ce que sont ceux-là. Il faut faire attention. C'est un stade qui correspond à ce qu'une ville comme Lausanne peut faire.

Vous avez abordé la question de la desserte de cette infrastructure en transports publics. Pour celles et ceux qui ont suivi le projet, il y aura un arrêt de métro du futur m3 sur le stade, mais il a été déplacé. Il a ensuite été prévu une station de remisage, puisque ce sera une station en bout de course, que l'on a déplacée pour pouvoir continuer le jour où le métro devra continuer vers Le Mont-sur-Lausanne. La question de M. Gaudard est pertinente. En effet, si nous avons fait ce travail pour le prolonger, on peut imaginer que les techniciens aient prévu que cela puisse se faire. Monsieur Gaudard, je vous remercie, car vous avez posé les questions à l'Administration, aux architectes, et à moi-même. On vous a donné les réponses et montré un plan : les points d'ancrage du stade sont prévus pour être protégés et ne pas être à moins de cinq mètres du futur métro. Donc, le futur métro, qui partira sur le Châtelard et qui ira au Mont, peut tout à fait passer. Il est prévu, et une zone de protection a été fixée à l'endroit de tous les pieux pour qu'il n'y ait rien sur les cinq autres mètres. Cela a été vérifié par les architectes et par tous ceux qui ont fait ce stade et qui ont mesuré l'implantation.

On a parlé d'un certain nombre de normes. Chacun a donné son avis sur les normes UEFA, qui étaient demandées par la Swiss Football League. Oui, on doit chauffer le stade pour les compétitions de l'UEFA. Vous avez vu que le stade de Genève doit aussi être chauffé en hiver, sinon l'herbe ne tient pas le coup. Ce sont des éléments liés à la nature et à l'utilisation annuelle d'un certain nombre d'infrastructures. Le compromis trouvé est intelligent, et nous – la Municipalité et le Lausanne-Sport – allons travailler dans ce sens.

Nous avons prévu une toiture végétalisée. Il y aura des panneaux photovoltaïques, des panneaux solaires verticaux. Ce sera une paroi « double peau » verticale, dans laquelle seront introduites un certain nombre de cellules monocristallines, qui permettront de générer de l'énergie. On a donc essayé de travailler en fonction de ces principes. Au nom de la Municipalité, je vous encourage et vous demande de bien vouloir approuver les conclusions de ce préavis, avec l'amendement.

La discussion est close.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR), rapporteur : – La conclusion 1 a été acceptée par 11 voix, avec enthousiasme, 1 non et 0 abstention.

Le président : – S'agissant de la conclusion N° 1, nous avons une demande de vote nominal.

La demande d'appel nominal est appuyée par cinq conseillers.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, la conclusion N° 1 est adoptée par 65 voix contre 8 et 8 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Alvarez Henry Caroline, Aubert Eliane, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Beetschen Véronique, Bettschart-Narbel Florence, Birchler Jean-Christophe, Bouchez Géraldine, Bouverat Arnaud, Brayer Vincent, Briod Alix Olivier,

Brun Delphine, Cachin Jean-François, Carrel Matthieu, Carvalho Arruda Carine, Company Xavier, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Dubas Daniel, Ducommun Philippe, Dupuis Johann, Ethenoz Pierre, Evéquoze Séverine, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Genoud Alice, Gnoni Sara, Grin Claude-Nicole, Henchoz Jean-Daniel, Joosten Robert, Kamenica Musa, Kessler Sébastien, Klunge Henri, Lapique Gaëlle, Mach André, Maillard Mathieu, Martin Pedro, Messere Anita, Meystre Gilles, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Pagés Barbara, Pascuas Zabala Esperanza, Pernet Jacques, Philippos Roland, Picard Bertrand, Porchet Léonore, Rastorfer Jacques-Etienne, Rivola Filippo, Roch Karine, Rossi Vincent, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schneider Gianni-John, Marly Gianna, Thambipillai Namasivayam, Wild Diane, Wyssa Stéphane, Zangger Anna, Zürcher Anna.

Ont voté non : M^{mes} et MM. Aubert Alix, Buclin Hadrien, Conscience Pierre, Fracheboud Cédric, Oberson Pierre, Ricart Henri, Stauber Philipp, Voiblet Claude-Alain.

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Billard Aude, Calame Maurice, Fürbringer Jean-Marie, Hubler Alain, Marion Axel, Schaller Graziella, Schlienger Sandrine, Voutat Marlène.

La conclusion N° 1a) est adoptée sans avis contraire et 4 abstentions.

Les conclusions N°s 2 à 7 sont adoptées sans avis contraire et 7 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2016/68 de la Municipalité, du 1^{er} décembre 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 76'628'000.– destiné à la réalisation du Stade de la Tuilière, destiné à la pratique du football et d'une capacité de 12'000 places, sur le site dit de la Tuilière Sud ;
- 1a. d'autoriser le chauffage de la surface de jeu uniquement pour les compétitions internationales qui le nécessitent, ainsi qu'au maximum pour un match de Super League ou de Coupe Suisse par saison et de charger la Municipalité d'arrêter les modalités d'application de cette décision ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de 30 ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 3810.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3810.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer les dépenses et amortissement du crédit d'étude de CHF 5'000'000.–, rubrique 4100.582.8506, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de balancer les dépenses et amortissement du crédit d'étude complémentaire de CHF 2'550'000.–, rubrique 4100.582.8506, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
6. de balancer les dépenses et amortissement du crédit destiné à financer la préparation de la phase d'exécution du projet de stade de la Tuilière de CHF 1'560'000.–, rubrique 4100.582.8510, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
7. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir un inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décider, parce qu'elles les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner

Développement polycopié

Chaque fin d'année civile, le Conseil communal est amené à examiner, puis à accepter - ou refuser - le projet du budget de l'année à venir établi par la Municipalité. L'on dit que c'est l'acte politique par excellence. Si le budget est excédentaire, l'on s'en félicite et le Conseil vote ledit budget sans trop de discussions. Si le budget est déficitaire – ce qui est précisément le cas pour le budget 2017 -, les choses se compliquent, les tensions montent, le climat devient inclément, les accusations fusent, certains groupes fourbissent leurs armes pour dire leur mécontentement, réclamer des économies, exiger des coupes linéaires, voire refuser le budget. D'autres, au contraire, soutiennent la majorité en place, expliquent que la situation conjoncturelle est responsable du déficit, que l'on ne sait où faire des économies, que les charges sont incompressibles et les recettes impossibles à trouver. Que faut-il faire devant ces positions polarisées ? Laisser la majorité accepter l'inacceptable aux yeux de la minorité ? Pourquoi ne pas faire une proposition constructive, comme le suggère le groupe PLR ? Notre Ministre des Finances Mme Florence Germond réclame des propositions d'économies. Voilà une proposition qui pourrait, le cas échéant, déboucher sur des économies.

L'on dit souvent que Lausanne en fait beaucoup, que Lausanne en fait trop, notamment dans les domaines culturel et social au sens large. L'on dit aussi que les communes environnantes devraient participer à certaines actions menées par la capitale vaudoise. D'autres estiment au contraire que Lausanne n'en fait pas assez ou qu'elle est condamnée à se substituer à d'autres institutions qui n'en font ou feraient pas assez. En résumé, l'on dit beaucoup de choses. Sont-elles fondées ? Je pense que le moment est enfin venu de mettre un terme à toutes ces assertions contradictoires en essayant de démêler cet écheveau et d'en tirer un fil d'Ariane qui nous permettra peut-être de sortir de ce labyrinthe d'affirmations mais surtout de trouver des pistes conduisant à des économies.

Pour répondre à cette question de manière complète et objective, il faut faire l'inventaire des missions, qu'elles aient un fondement légal ou non. Cela permettra de réfléchir sans a priori ni acrimonie à la situation et de trouver, le cas échéant, des économies sans que cela ne péjore « l'intégration harmonieuse de chacun au corps social », comme le stipule l'article 6 al. 1, lit. b de la Constitution cantonale vaudoise du 14 avril 2003.

Je demande le renvoi de ce postulat à une Commission.

Discussion préalable

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Ce postulat demande à la Municipalité de faire l'inventaire de ses missions, qu'elles aient une base légale ou non. L'idée sous-jacente est de voir dans quelle mesure l'on pourrait demander, par exemple au Canton, une participation financière, que l'on ait une délégation de compétences ou non. Dans cet esprit, je me réjouis d'observer que les préoccupations du groupe PLR rejoignent celles de notre syndic, Grégoire Junod, qui s'est exprimé dans la presse, alors que le postulat était déjà rédigé, précisant que Lausanne ne veut plus être seule à financer des activités culturelles dont bénéficie tout le Canton.

Ce postulat va au-delà de l'aspect culturel. On pourrait imaginer ce type de démarche dans le domaine social, par exemple, et j'imagine qu'il y en a d'autres. Raison pour laquelle je vous propose de renvoyer ce postulat à une commission, et non pas directement à la Municipalité.

La discussion n'est pas utilisée.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Voies express vélo et rue cyclables »

Développement polycopié

La Confédération, par le biais de l'OFROU, promeut et a établi des conditions-cadres juridiques permettant la création de « voies express vélo » et de « rues cyclables ».

Les « voies express vélo » sont : « des liaisons d'excellente qualité à l'intérieur du réseau cyclable. Elles relient certaines destinations importantes, au potentiel élevé, sur de plus grandes distances tout en offrant aux cycles la possibilité de rouler de manière fluide et confortable. La priorité est donnée à des itinéraires avec un minimum d'interruptions : un nombre d'arrêts réduit entraîne une progression rapide, et donc des temps de trajets plus courts ». Les directives encadrant la création de telles voies express vélo se trouvent dans un document récemment publié par l'OFROU⁴¹, qui proposent des informations précises quant aux conditions (dimensions, priorité, qualité de l'aménagement, sécurité) que doivent remplir les voies express vélo afin notamment de pouvoir bénéficier d'un financement de la Confédération dans le cadre des projets d'agglomération de 3^e génération.

Quant aux « rues cyclables », elles constituent, d'après l'administration fédérale, « l'avancée la plus importante de ces dernières années dans le domaine du trafic cycliste⁴² ». La rue cyclable ne se distingue pas nécessairement des voies express vélo dans leur conception, hormis peut-être quant à la nécessité de contrevenir au droit habituel de la circulation routière en abrogeant la priorité à droite pour permettre une circulation sans interruption des cycles sur les rues cyclables. Une telle repriorisation en faveur du cycliste nécessitera ainsi sur le long terme une adaptation de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière. Pour tester l'adéquation du concept de rues cyclables, un projet-pilote expérimental de l'OFROU auquel participent 5 grandes villes suisses allemandes (Bâle, Berne, Lucerne, St-Gall et Zürich) a été lancé au début de l'été 2016, ce qui permettra de mesurer l'utilité des rues cyclables et de clarifier les futures bases légales nécessaires.

On ne peut que regretter que la Ville de Lausanne n'ait pas directement participé au projet pilote de l'OFROU sur les rues cyclables et que le concept de voies express vélo ne soit actuellement pas utilisé de manière explicite par la ville.

Le présent postulat demande donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'établir des voies express vélo et de se coordonner avec l'OFROU dans le but de se préparer à l'arrivée des rues cyclables, ainsi que de participer à un nouveau projet pilote si l'occasion se présentait.

Discussion préalable

M. Johann Dupuis (EàG) : – Le texte du postulat est assez clair ; je ne ferai donc pas très long sur cette question.

Ce postulat rappelle l'existence de deux nouveaux instruments au niveau fédéral : il s'agit des voies express vélo et des rues cyclables. Pour faire court, les voies express vélo sont des liaisons d'excellente qualité pour les cyclistes, qui servent à circuler sur de grandes distances et qui répondent à des normes techniques relativement précises, en termes notamment de dimension et d'aménagements. Il y a eu des financements de la Confédération pour la mise en place de ces nouvelles voies express vélo ; ils devaient être octroyés notamment par les projets d'agglomération de troisième génération.

L'autre instrument cité dans le postulat, ce sont les rues cyclables. Les rues cyclables sont un peu des voies express vélo, mais avec une particularité. Elles sont actuellement expérimentées sous la forme de projets pilotes par l'OFROU. Dans ces rues, il y a carrément une abolition de la priorité de droite, et ce afin d'assurer la fluidité et la sécurité

⁴¹ OFROU (2015). Voies express vélo Document de base.

⁴² OFROU (2016). Évolutions, chiffres et faits Route et trafic.

des cyclistes sur ces trajets. Ces rues cyclables sont testées dans cinq grandes villes suisses, malheureusement toutes situées en Suisse alémanique ; Lausanne n'en fait donc pas partie.

Ce postulat est l'occasion de demander à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'établir des voies express pour vélo et de contrôler la compatibilité des aménagements présents et futurs avec ce concept. Il faudrait reprendre contact et se coordonner avec l'OFROU pour voir dans quelle mesure ces expériences pilotes pourraient être tentées ou généralisées à Lausanne.

La discussion est ouverte.

M. Bertrand Picard (PLR) : – La commission 54 parlera de mobilité douce de manière générale, le mardi 28 mars. Si c'est concevable, je souhaiterais que ce postulat soit aussi traité par cette commission, afin que nous puissions réfléchir à ceci de manière plus globale.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage »

Développement photocopié

Avec l'instauration de la taxe au sac, la Municipalité de la Ville de Lausanne, en accord avec le droit cantonal et fédéral, cherche à responsabiliser les ménages et l'individu face à la production de déchets, dans le but d'optimiser les taux de recyclage et de diminuer le volume des déchets.

Comme le reconnaît pourtant l'administration communale, la taxe au sac représente une charge supplémentaire pour les ménages. Cette charge n'est pas uniquement financière, mais elle représente également un poids organisationnel pour les ménages, consomme du temps et complique la vie de famille pour ceux qui voudraient trier consciencieusement leurs déchets. On a dû constater par ailleurs avec la taxe au sac, une augmentation des incivilités et du « public littering ».

La politique communale en matière de déchets se base essentiellement sur l'idée que les ménages devraient ramener leurs déchets triés dans les points de collecte appropriés, principalement les déchetteries communales. Se faisant, des dépenses supplémentaires dans ces infrastructures d'accueil ont été nécessaires, que ce soit pour améliorer les horaires d'ouverture ou les capacités d'accueil, afin de répondre à l'accroissement du volume des déchets triés par les ménages.

Or, le principe du financement causal implique que toute nouvelle prestation ou coût public en matière de déchet soit imputé au détenteur du déchet. Le risque existe donc à terme que la taxe au sac augmente, accroissant la charge financière pesant sur les ménages les moins favorisés. Le canton conscient de cette problématique suggère notamment dans le plan de gestion des déchets 2016 de compter « de manière accrue sur les commerces pour la collecte des emballages de diverses natures »⁴³.

Il est vrai que la solution de la collecte des emballages par les commerces a plusieurs avantages. Premièrement, elle fait gagner du temps et de l'argent aux ménages. A la place de multiplier les trajets entre la maison et les commerces pour l'achat de biens, puis de la maison à la déchetterie pour la prise en charge des déchets recyclables, la possibilité de

⁴³ DGE (2016). PLAN DE GESTION DES DÉCHETS 2016

ramener les déchets d'emballage à leur lieu de vente constitue un précieux gain de temps, une diminution des émissions de CO₂ et une diminution de la charge financière pour les ménages, puisqu'une partie non négligeable de ces déchets d'emballage finit dans les sacs poubelles. Deuxièmement, la collecte des déchets d'emballage par les commerces fait économiser de l'argent public, puisque actuellement : « les doublons entre les filières communales et celles mises en place par le commerce sont la source de frais supplémentaires »⁴⁴.

Or si les grands distributeurs ont mis sur place de manière volontaire une filière de recyclage en magasin pour le PET, des dispositifs de collecte sont souvent absents pour la plupart des autres types de déchets d'emballage (alu, fer blanc, plastique, verre et papier). Les commerces, même les grandes enseignes, prétextent parfois le manque de place pour mettre à disposition des infrastructures de récupération pourtant de base comme le PET, pas systématiquement disponible en magasin.

Une révision de la loi cantonale sur les déchets est en cours afin de préciser les compétences communales en la matière, qui peuvent déjà, si elles le veulent, astreindre les exploitants de centres commerciaux à mettre à disposition de la clientèle les installations nécessaires à la collecte et au tri des déchets, en conditionnant la délivrance du permis de construire⁴⁵.

Le présent postulat demande donc à la municipalité d'étudier tous les moyens et opportunités pour rendre systématique l'engagement des commerces de plus d'une certaine taille à mettre en place des installations de collecte et de tri correspondant à l'ensemble des emballages contenus dans l'assortiment proposé à la vente.

Discussion préalable

M. Johann Dupuis (EàG) : – En introduction de ce postulat, je rappelle deux tendances lourdes qui caractérisent le recyclage et la production de déchets en Suisse. Premièrement, on a une augmentation linéaire de la masse de déchets produite par habitant – on était à 603 kilos par habitant en 1990 et, en 2014, on est à 729 kilos. Deuxièmement, il y a une stagnation des taux de recyclage. Le taux de recyclage, tous déchets confondus, était d'environ 50,6 % en 2005 ; dix ans plus tard, il n'est que de 52,7 %. Cela fait donc une augmentation de 1 % et des poussières.

Le résultat de cette augmentation de la production de déchets par habitant avec la stagnation des taux de recyclage est simplement une augmentation de la masse de déchets non recyclés par habitant. Avec le paradigme du pollueur-payeur, cela veut dire que la charge fiscale du recyclage des déchets par habitant augmente dans ce pays. Ce constat est par ailleurs partagé par les autorités cantonales, et il mène à chercher de nouvelles solutions.

Dans les lois fédérales de protection de l'environnement, on a un principe bien connu, celui de la prévention à la source, donc d'agir au plus près de la source pour éviter la production des déchets. Dans la filière des déchets, il est intéressant de s'intéresser à la situation des intermédiaires que sont les commerces de détail, qui, vous n'êtes pas sans le savoir, vous vendent des produits, mais également des déchets, par le biais des emballages ; et c'est sur cet objet que ce postulat désire une action de la Municipalité.

Pour ceux qui viendront dire que c'est un domaine du droit fédéral ou du droit cantonal, je dis non. Mesdames et messieurs, les municipalités ont un pouvoir d'action en la matière, comme cela a été rappelé par le Conseil d'Etat dans l'exposé des motifs sur la révision de la Loi cantonale sur les déchets, ainsi que dans une réponse à un postulat des Verts, de M. Bally, au Grand Conseil. Il est bien précisé que les municipalités ont une compétence d'action au moment de la délivrance des permis à bâtir, notamment où l'on peut exiger des

⁴⁴ DGE (2016). PLAN DE GESTION DES DÉCHETS 2016

⁴⁵ Canton de Vaud (décembre 2015), exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets (LGD)

commerces qu'ils prévoient toutes les installations nécessaires à la récupération des déchets.

Ce postulat demande à la Municipalité de se coordonner avec les autorités cantonales, parce que la Loi sur les déchets est en révision, et d'étudier l'opportunité d'intégrer plus formellement, ou de développer une politique plus formelle à l'égard des commerces et de la gestion des déchets par les commerces. On peut imaginer une révision du PGA qui intégrerait ces préoccupations. Comme c'est un sujet compliqué, et que je pense que les différents groupes politiques représentés dans ce Conseil pourraient avoir des opinions divergentes, je propose qu'il soit traité en commission.

La discussion n'est pas utilisée.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq membres.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables »

Développement polycopié

Depuis les débats autour de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire adoptée par le peuple en mars 2013), la question de l'utilisation du sol a encore gagné en actualité. L'utilisation de ce bien précieux est au centre de nombreuses préoccupations autant de la population que des collectivités publiques. Les intérêts sont multiples : offres en logements, en terrains verts et ouverts, en espace de détente, en surface pour des activités économiques et artisanales. Les contraintes également: raréfaction des surfaces agricoles, *Dichtestress* de la population (sentiment très fort d'être à l'étroit, en particulier sur l'arc lémanique) et opposition face à la densification vers l'intérieur, voulue par la LAT.

Lausanne a connu ces dernières années un taux de vacance extrêmement bas et a mené une politique du logement offensive en créant et faisant créer des milliers de nouveaux logements. Le plus important était de produire de nouvelles surfaces habitables. Les Verts proposent aussi de regarder la situation sous un autre angle, celui de l'utilisation optimale des ressources et aussi de la qualité d'un logement adapté aux besoins individuels (services, transports, ascenseurs, etc.). S'adapter à la demande en logement est passée uniquement par la création de nouveaux quartiers dans des friches, ou par la densification de certains secteurs. Dans plusieurs quartiers de l'agglomération lausannoise, la population a réagi fortement face au changement, face à la menace sur le patrimoine bâti et face à la crainte d'une perte de qualité de vie. Densifier de manière qualitative devrait certes continuer d'être un objectif même s'il n'est pas aisé à atteindre en terrain déjà construit. Mais une autre piste doit être davantage prise en compte par les collectivités.

Augmenter l'offre en surfaces habitables passe en effet aussi par une meilleure utilisation des logements existants. Meilleure, soit évitant le gaspillage et adaptée aux besoins. Dans une vie, les besoins en surface habitable changent. Lorsque un ménage de cinq personnes passe à deux ou à un, il faudrait pouvoir changer de logement. Les appartements inexploités représentent d'ailleurs aussi un gâchis. Le plus grand frein à un changement est la difficulté à trouver un appartement au même prix, certains appartements ayant des loyers extrêmement bas lorsque les locataires n'ont pas changé depuis 30 ans. La collectivité doit favoriser une utilisation optimale du sol construit. A Berne, des bourses d'échange se sont mises en place pour favoriser l'échange d'appartements adaptés aux besoins. Il existe également en Suisse alémanique des coopératives qui adaptent le prix du logement au nombre de personnes l'occupant (*Belegungsvorschriften*). Ces types de coopératives ou modèles s'y apparentant pourraient aussi être encouragés par les autorités.

Par le présent postulat, je souhaite demander à la Municipalité d'étudier - au niveau de l'agglomération – les possibilités de la commune de favoriser une utilisation optimale des surfaces habitables.

Discussion préalable

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Ce postulat est aussi évident que difficile à mettre en œuvre. C'est la question des surfaces habitables que l'on a à disposition et de la façon dont on les utilise, plutôt que de partir vers la construction de nouveaux objets quand on a besoin de logements. Cela paraît extrêmement logique et simple. C'est logique qu'un 5,5 pièces ne soit pas occupé par une seule personne et que l'on utilise toutes les surfaces habitables plutôt que d'en construire directement ailleurs. Ces questions semblent totalement pertinentes.

Mais la mise en œuvre n'est pas si simple. Certaines villes s'y sont attelées. Il y a des initiatives, notamment à Berne, comme des bourses d'échange pour appartements. L'idée de ce postulat est que la Ville puisse évaluer les possibilités pour faire quelque chose d'utile ici. Cela pourrait être à l'échelle de l'agglomération ; mais on agit où l'on peut.

La discussion est ouverte.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le postulant touche à un sujet extrêmement intéressant en matière d'aménagement du territoire et d'optimisation de l'utilisation des ressources dont on dispose. Cependant, c'est un sujet périlleux, parce qu'on va vite toucher à la question de la propriété individuelle et du choix. Il faut un fort contrôle politique. Je demande donc le renvoi en commission.

La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.

La discussion est close.

Le postulat est renvoyé en commission.

Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour une application mobile contre le harcèlement de rue à Lausanne »

Développement polycopié

Le fléau du harcèlement de rue touche la majorité des Lausannoises et des personnes LGBT(I), qui se trouvent souvent démunies face à leurs harceleurs. Souvent, ces agressions ne sont même pas légalement répréhensibles, et par volonté d'éviter les ennuis, les victimes préfèrent marcher plus vite pour fuir les harceleurs plutôt que de chercher à les dénoncer ou à se défendre.

Dans ce cadre, il serait utile qu'un système de signalement des cas de harcèlement, voire de dénonciation des harceleurs dans les possibilités du cadre légal et d'appel à l'aide existe. Plusieurs applications mobiles ont été développées dans ce sens⁴⁶. Elles semblent un outil intéressant dans les différentes mesures à mettre en place contre le harcèlement de rue.

Une application mobile lausannoise contre le harcèlement de rue permettrait par exemple d'en signaler les cas⁴⁷, afin de libérer la parole des victimes. Avec la géolocalisation, elle pourrait aussi permettre aux personnes confrontées, en tant que victime ou témoin, à une situation les mettant mal à l'aise ou en cas de sentiment de danger, de prévenir des personnes proches des lieux, d'un simple clic sur son smartphone. Elle pourrait même éventuellement permettre de déposer une plainte de manière facilitée en ligne, sur le modèle de la plateforme ePolice par exemple.

⁴⁶ Voir par exemple : <http://www.stopharcelementderue.org/?p=1201> et <http://handsaway.fr>.

⁴⁷ Ce qui permettrait également à la Ville de Lausanne de disposer de données plus fiables concernant le harcèlement de rue.

Tout en assurant le cadre légal et la présomption d'innocence (puisqu'il s'agit de signaler des cas et non des personnes et d'appeler à l'aide), une telle application permettrait de lutter contre le harcèlement de rue en faisant tomber le silence qui entoure le plus souvent ces actes. Cette application pourrait aussi être étendue à tous les types de violences verbales et physiques qui prennent place dans l'espace public, comme par exemple les actes de racisme.

La peur doit changer de camp et ce sont les harceleurs qui doivent redouter que leurs victimes aient les moyens de dénoncer les violences sexistes et d'agir contre elles. C'est pourquoi les Verts demandent à la Municipalité d'étudier l'opportunité de développer une application mobile participant à la lutte contre le harcèlement de rue.

Discussion préalable

M^{me} Léonore Porchet (Les Verts) : – Ce postulat fait référence à un sujet qui est maintenant largement traité dans l'actualité. Il demande que la Ville de Lausanne étudie une application qui permettrait aux personnes victimes de harcèlement de rue dans l'espace public de le signaler et, au besoin, de demander du soutien dans les cas où l'on se sentirait vraiment trop mal à l'aise, voire de porter plainte, au lieu de baisser la tête et marcher plus vite en évitant le regard des harceleurs. Tous ces cas sont sujets à discussion.

C'est un type d'application qui existe, par des initiatives privées, en France et en Belgique. Je souhaite que la Municipalité se penche sur la question pour en faire une application publique, qui permettrait à la fois de fournir un outil aux femmes et aux hommes victimes de harcèlement de rue et de recueillir des informations plus précises quant à ce fléau. En effet, on a vu que son étude avait quelques problèmes sur la taille du panel étudié. Puisque c'est une question un peu épineuse, je demande que ce postulat soit renvoyé en commission.

La discussion est ouverte.

M. Henri Klunge (PLR) : – Etant donné l'avancement des réflexions de la Municipalité, d'après ce qu'on a pu voir dans les médias, il me semble qu'il serait plus judicieux de renvoyer ce postulat, ainsi que le prochain, qui traite du même sujet, directement à la Municipalité, histoire que l'on ait directement un préavis sur le tout.

M^{me} Léonore Porchet (Les Verts) : – Avec surprise, mais contentement, je me rallie à cette demande.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts « Pour une application mobile contre le harcèlement de rue » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour une lutte contre le harcèlement de rue fondée sur l'éducation »

Développement polycopié

Les résultats de l'étude sur le harcèlement de rue faisant suite à l'interpellation « Hey mad'moiselle... il se passe quoi avec le harcèlement de rue à Lausanne »⁴⁸ montrent des chiffres graves, mais pas très surprenants pour celles, et ceux, qui subissent régulièrement le phénomène. Rappelons les chiffres : 63% des femmes interrogées disent avoir été victime de harcèlement de rue (72% des 16 – 25 ans), dont la moitié une fois par mois, avec des actes allant jusqu'à l'insulte (42%) et l'agression sexuelle (32%).

La Municipalité a présenté ces chiffres en annonçant des mesures variées, mais principalement basées sur une sur-sécurisation de la rue, ce qui dénote d'abord d'une méconnaissance du phénomène, mais aussi d'importantes lacunes dans la volonté de lutter contre ce fléau en amont.

Tout d'abord, il n'y a aucun lien entre une plus grande présence policière et le harcèlement de rue. Les policiers ne peuvent légalement souvent rien faire face au harcèlement de rue, mais surtout il ne se passe jamais sous leur nez. Ils ne sont de plus bien souvent au bénéfice d'aucune formation spécifique concernant les violences sexistes. Ensuite, l'amélioration de l'éclairage public, qui est par ailleurs déjà réfléchi sous l'aspect sécuritaire à Lausanne, n'aura pas d'impact sur les actes, mais sur le seul sentiment de sécurité. Pour terminer, l'idée de trajets nocturnes sécurisés est particulièrement inquiétante, car elle risque de cantonner les femmes à des lieux spécifiques, tout en les excluant du reste de l'espace public et en justifiant en quelque sorte les actes qui se passeraient ailleurs.

Or le harcèlement de rue (comme de manière générale les violences sexistes) a des causes, le sexisme et le patriarcat, et c'est contre ces causes qu'il faut lutter d'abord, par l'éducation de toutes et tous au consentement et à l'égalité : ni la lumière, ni la présence policière ne sont efficaces contre un système ancré ainsi dans les mœurs.

Dans ce cadre, la Ville de Lausanne pourrait, notamment :

- mettre en place rapidement une campagne de sensibilisation contre le harcèlement et mieux faire connaître les sanctions contre ses formes pénalement répréhensibles ;
- proposer des cours pour aider les victimes de harcèlement à réagir et les témoins à intervenir ;
- en collaboration avec le canton, améliorer et moderniser les cours d'éducation sexuelle dispensés dans ses classes pour en axer une partie du contenu sur le consentement et le harcèlement ;
- former la police aux problématiques spécifiques des violences sexistes ;
- donner aux femmes et aux personnes LGBT(I) les moyens de lutter elles-mêmes contre le harcèlement de rue notamment en facilitant le dépôt de plainte et l'identification des harceleurs dans la mesure du possible (par une application par exemple) ;
- encourager la population à parler des cas de harcèlement pour dissiper le tabou qui existe autour de ses actes ;
- participer à la semaine internationale contre le harcèlement de rue ;
- etc.

La lutte contre le harcèlement de rue passe d'abord par un travail de changement des mentalités et de l'imaginaire collectif. Les Verts demandent donc que la Municipalité

⁴⁸ Interpellation du 13.01.2016

étudie les moyens pour mener la lutte contre le harcèlement de rue grâce à une éducation scolaire et populaire.

Discussion préalable

M^{me} Léonore Porchet (Les Verts) : – Ce postulat fait écho aux premières mesures proposées par la Municipalité suite au sondage que je viens de mentionner. Ces mesures étaient, à mon sens, inquiétantes, comme je l'ai dit dans le postulat.

Depuis, je suis très contente de voir que la Municipalité a proposé d'autres pistes qui recourent, en partie, ce que je propose dans mon postulat. Je comptais de toute manière demander que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité pour qu'il puisse participer à sa réflexion.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts « Pour une lutte contre le harcèlement de rue fondée sur l'éducation » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La séance est levée à 20 h 05.